

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le Pays Pyrénées Méditerranée

## ENTRE

### **Le Pays Pyrénées Méditerranée**

Représenté par Nathalie REGOND PLANAS, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 septembre 2021,

Ci-après désigné par « le territoire signataire »,

D'une part,

## ET

### **L'État,**

Représenté par Étienne STOSKOPF,

Ci-après désigné par « l'État » ;

### **Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales,**

Représenté par Hermeline MALHERBE,

Ci-après désigné par « le Département » ;

D'autre part,

## EN PRÉSENCE DU :

### **Conseil Régional Occitanie - Pyrénées Méditerranée,**

Représenté par Carole DELGA,

Ci-après désigné par « la Région » ;

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentant-es, les associations, les habitant-es.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les actrices et acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## 1.1 Présentation du territoire signataire



### Fiche d'identité

Le Pays Pyrénées Méditerranée comprend **58 communes regroupées en 4 communautés de communes**. Il s'étend sur 1150 km<sup>2</sup> pour 108 000 habitant·es, soit une densité de population de 93 habitant·es par km<sup>2</sup>.

Le périmètre du Pays a été établi en cherchant une forte cohérence qui se base sur la **complémentarité économique et géographique entre littoral et pays de l'intérieur** ainsi que la **communauté de culture catalane**.

Il s'appuie par ailleurs sur l'**ouverture sur la Catalogne Sud** que lui offre la frontière partagée sur plus de 120 km avec l'Espagne.

	Pays Pyrénées Méditerranée			
	CC Albères Côte Vermeille Illibéris	CC Aspres	CC Haut Vallespir	CC Vallespir
Population 2018	55 610	21 708	9 677	20 468
Evolution 2013>2018	+ 2,7%	+ 9,6 %	- 2 %	0 %
Superficie	292 km <sup>2</sup>	232 km <sup>2</sup>	465 km <sup>2</sup>	184 km <sup>2</sup>
Nb de communes	15	19	14	10
Densité de population	190 hab./km <sup>2</sup>	94 hab./km <sup>2</sup>	21 hab./km <sup>2</sup>	111 hab./km <sup>2</sup>

## Portrait du territoire

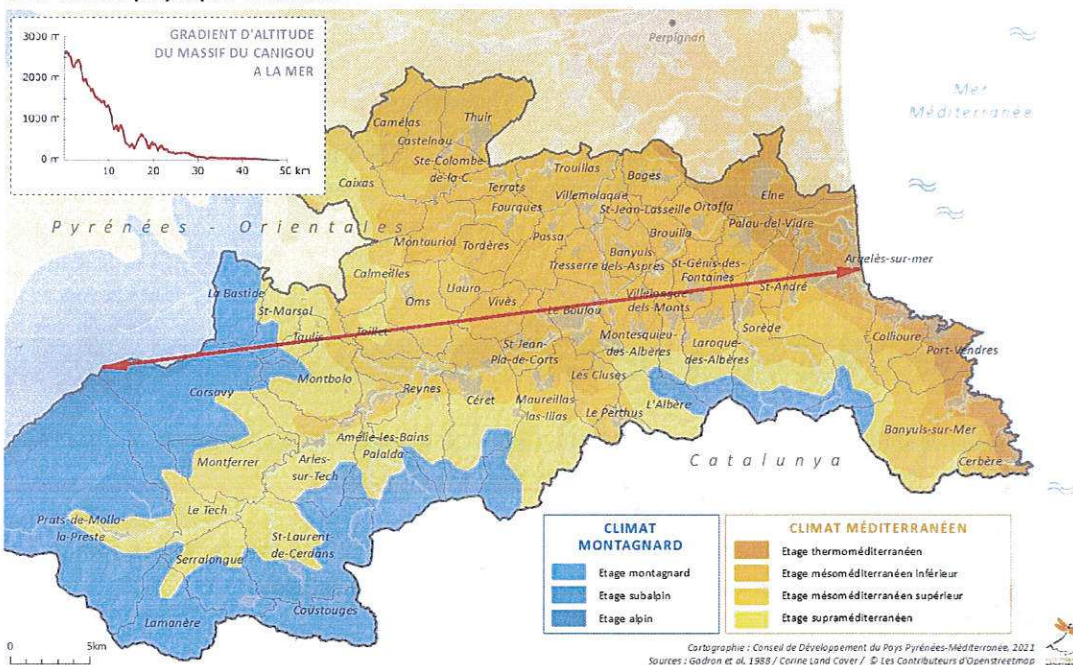
### Le Pays Pyrénées Méditerranée

**Territoire de contrastes** et délicat à catégoriser car au carrefour de dynamiques diverses (rural / périurbain / littoral / montagne / frontalier...), il trouve sa logique dans :

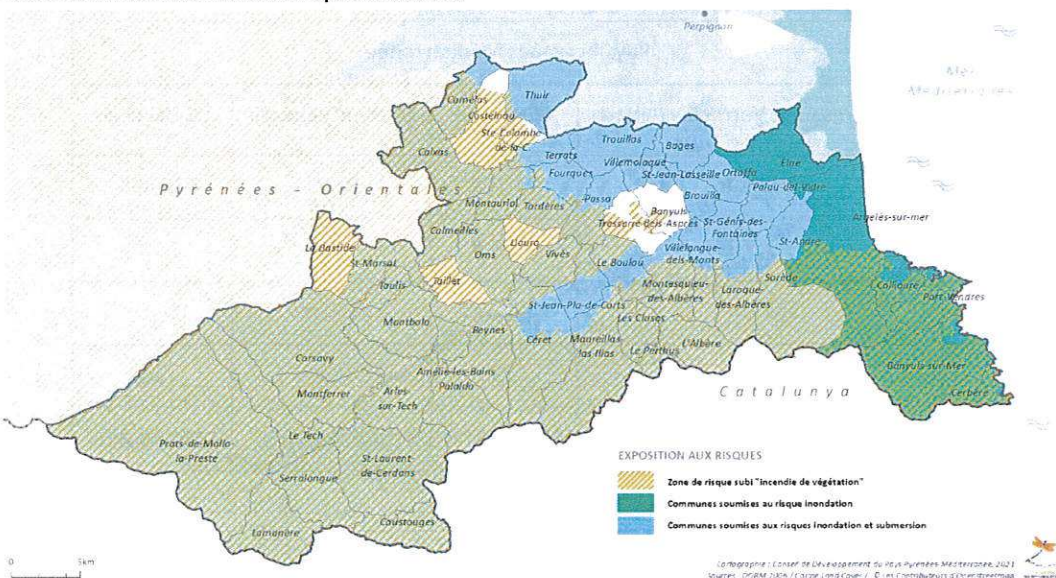
- son organisation physique, le long de la **vallée du fleuve Tech**,
- sa structuration, le territoire étant bien maillé et présentant des **bassins de vie équilibrés**,
- son identité, construite autour de la **communauté de culture catalane**.

### Le Pays, un territoire varié et vivant

#### ▫ un milieu physique contrasté



#### ▫ une forte sensibilité aux risques naturels



- Des **paysages variés** marqués par un **patrimoine naturel et culturel riche**

Issu de la rencontre entre Massif Pyrénéen et Méditerranée, le Pays bénéficie d'une mosaïque de paysages très contrastés, couverts à 60% par la forêt (contre 30% en France).

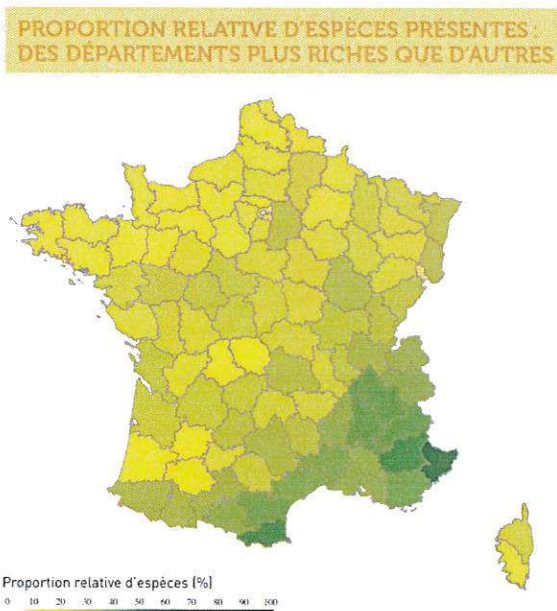


(Source : Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages du Pays, CAUE66, 2012)

- Une **biodiversité remarquable**

La diversité des habitats naturels, des écosystèmes et des espèces du Pays et son positionnement stratégique (au regard des migrations, et au sein du Hotspot de biodiversité du Bassin méditerranéen) en font un territoire important pour la biodiversité, autant en tant que territoire riche à la biodiversité remarquable que comme sous-ensemble fonctionnel contribuant à des systèmes plus larges.

A ce titre, notons que le Pays est couvert pour 75 % de sa superficie par des Zonages Naturels d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

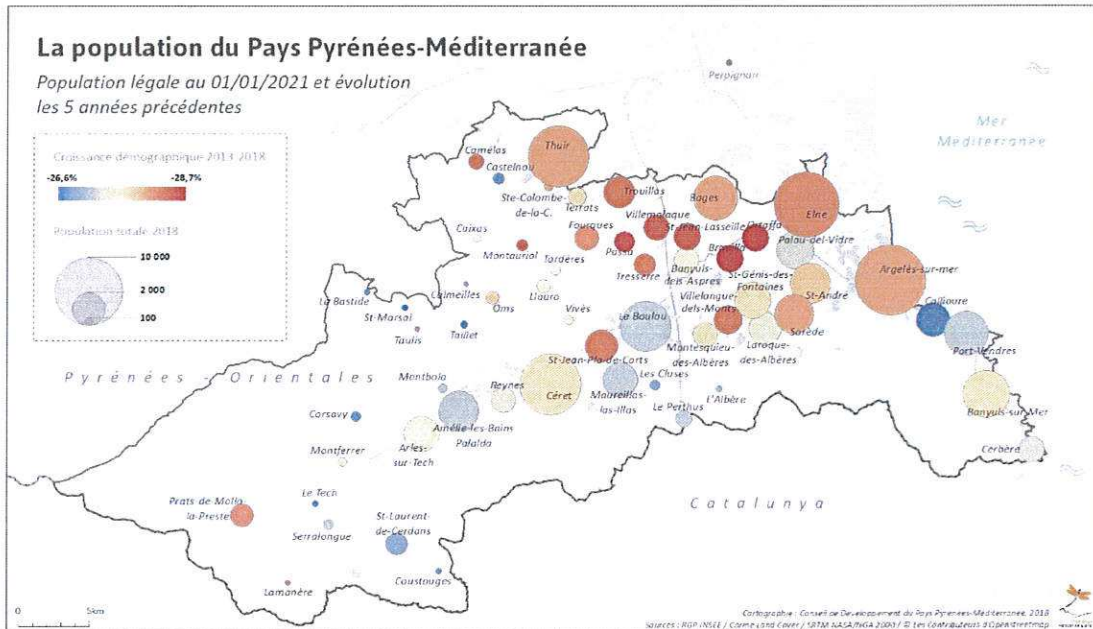


(Source cartographie : 100 chiffres expliqués sur les espèces, INPN, 2019)

- Des **caractéristiques démographiques** typiques mais sans doute en mutation

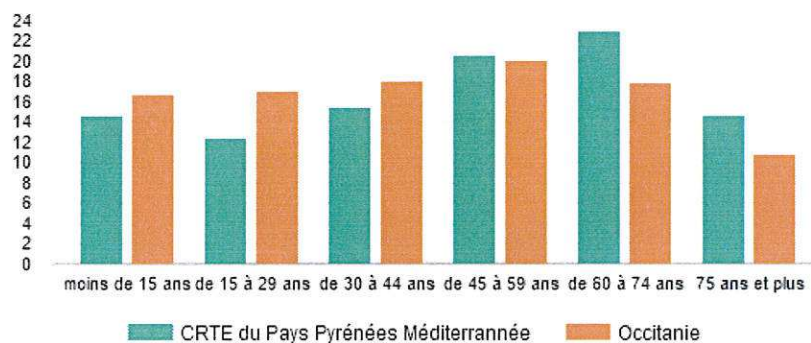
Le territoire du Pays connaît une croissance démographique régulière : de 1962 à 2018 la population a augmenté de près de 70%, passant de 64 000 à 108 000 habitant-es. Son dynamisme démographique repose essentiellement sur les flux migratoires, son solde naturel étant négatif de manière récurrente. Sa croissance démographique repose donc sur l'attractivité du territoire et non sur sa jeunesse.

L'évolution de la population locale est très variable au sein du Pays, avec des communes en croissance démographique exponentielle et d'autres en forte déprise.



Par ailleurs, notons que la pyramide des âges du Pays se structure en faveur des plus de 60 ans, qui représentent 37,4% de la population territoriale en 2017 contre 28,5% en Occitanie, avec plus de la moitié de la population inactive constituée par les retraités contre 38,9% en Occitanie.

Répartition par tranches d'âge



(Source : INSEE RP 2017, Dataviz Pictostats)

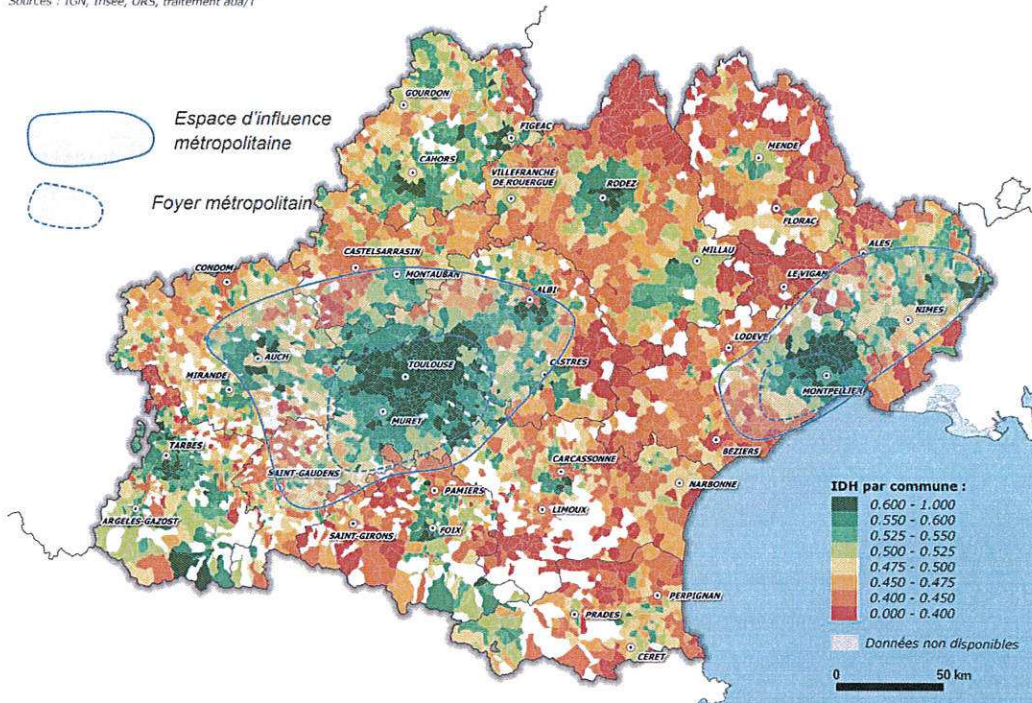
Cependant, des signaux faibles perçus par les actrices et acteurs locaux ces derniers mois tendent à révéler un changement dans ces dynamiques ancrées depuis plusieurs décennies, avec un flux ressenti de populations de classes d'âge et de catégories socio-professionnelles différentes des populations "classiquement" accueillies sur le territoire (population jeune et active d'origine urbaine).

- **Des conditions d'épanouissement hétérogènes**

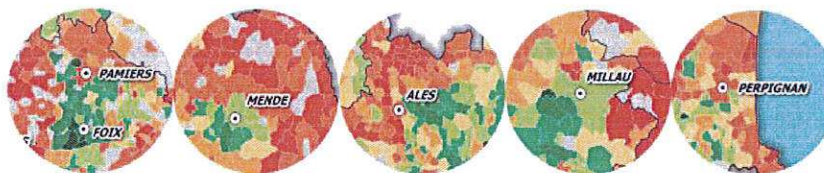
Le Pays présente une typologie de territoire à "Indice de Développement Humain contrasté" selon les travaux réalisés en 2017 par les agences d'urbanisme régionales sur le développement humain (éducation, niveau de vie, santé) en Occitanie.

**Le niveau de développement humain dans les communes d'Occitanie**

Sources : IGN, Insee, ORS, traitement aua/T



**IDH contrasté**



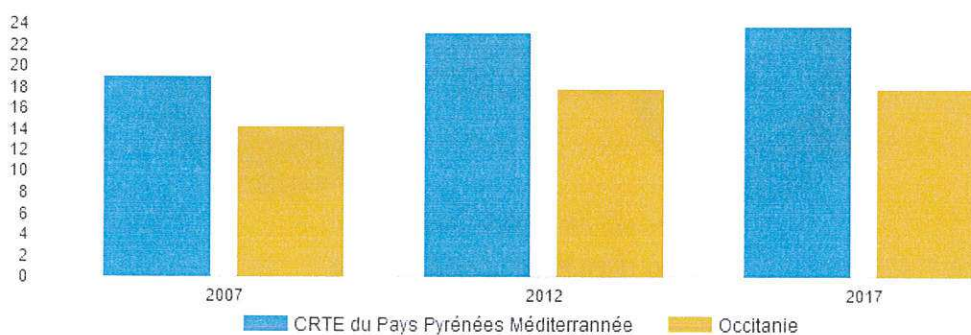
(Source : Dynamiques d'Occitanie - regards croisés des agences d'urbanisme, AUAT, 2017)

- **De fortes problématiques d'insertion**

Le territoire est marqué par un taux de chômage important, de 18,9% en 2017 contre 15% pour la Région Occitanie. La part de jeunes en difficulté d'insertion est particulièrement préoccupante, avec 23,7% pour le Pays contre 17,8% pour la Région.

**Les jeunes en difficulté d'insertion**

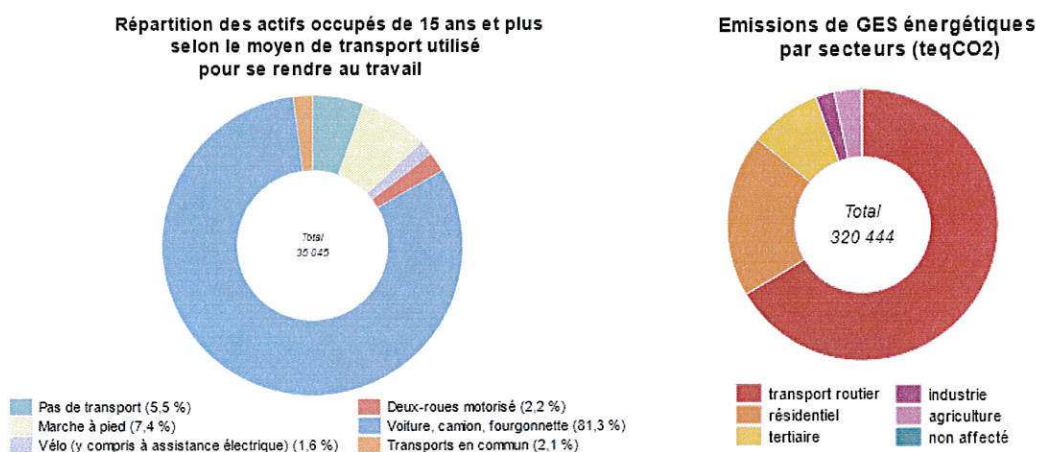
Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



(Source : INSEE RP 2017, Dataviz ANCT Observatoire des Territoires)

▪ Un territoire très **impacté par les déplacements**

Les déplacements en Pays Pyrénées Méditerranée, comme dans la majorité des territoires ruraux en France, se caractérisent par un **secteur du transport qui est le 1<sup>er</sup> émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES)** avec 66,5% des émissions énergétiques totales. Et pour cause, lorsque l'on observe les moyens de transports utilisés pour se rendre au travail, on constate que les véhicules à moteur individuels représentent plus de 80% contre seulement 7% pour la marche à pied, 4% pour les deux roues et 2% pour les transports en commun.



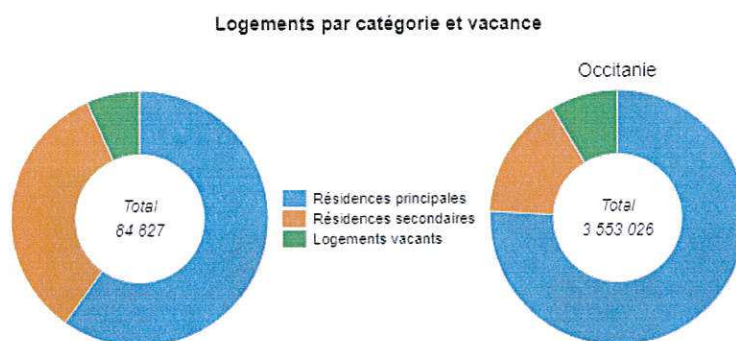
(Source : OREO 2017, Dataviz Pictostats / INSEE RP2017, Dataviz INSEE Statistiques locales)

Les autres particularités du territoire en matière de mobilités quotidiennes sont **les déplacements pendulaires domicile-travail**, dont on distingue deux sortes :

- Du territoire vers l'agglomération perpignanaise pour 17% de la population active,
- Au niveau de micro-bassins de mobilité vers les bourgs-centres du territoire, selon trois axes principaux : l'axe du Vallespir d'Arles-sur-Tech au Boulou, autour de Thuir et l'axe Albères/Argelès-sur-Mer/Elne. Ce type de déplacements représente 60% de la population active du territoire.

▪ Un **secteur de l'habitat actif** qui peine à répondre aux besoins de tout le monde

On constate une **forte évolution du nombre total de logements** entre 2007 et 2017, qui passe de 78 604 à 84 827, soit +7,9% en 10 ans, à mettre en perspective avec la forte augmentation de la population de +8,7% sur cette même période. Cette évolution a renforcé **l'artificialisation des sols, au détriment notamment des terres agricoles.**



Source : Insee - RP (exploitation principale) - 2017

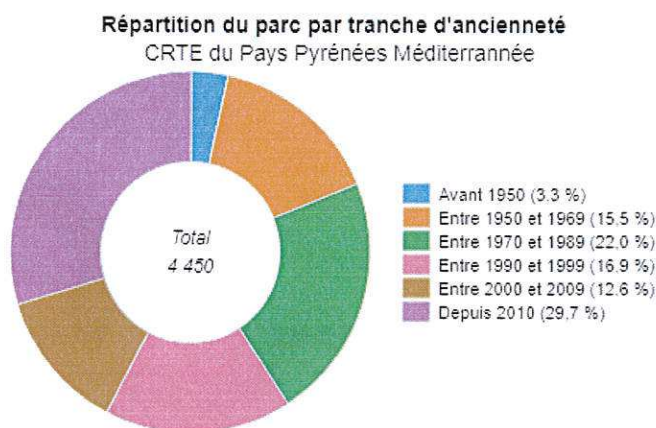
(Source : INSEE RP 2017, Dataviz Pictostats)

Le parc de logements du territoire se caractérise par une **part importante de résidences secondaires** qui représentent 33,4% des logements contre 15,7% pour la Région Occitanie.



En parallèle, le nombre de logements sociaux a augmenté chaque année pour atteindre 4450 logements en 2020. La densité de logements sociaux pour 100 résidences principales est de 9% en Pays Pyrénées Méditerranée contre 11% à l'échelle régionale.

On note un **effort important** des bailleurs sociaux **pour augmenter le parc de logements sociaux durant ces 10 dernières années**, avec près d'un tiers du parc construit durant cette période.



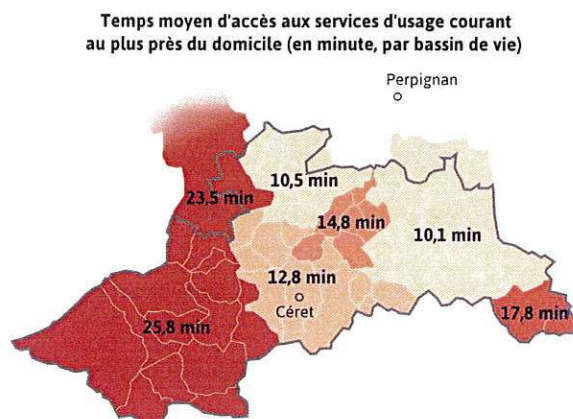
Source : RPLS - 2020

(Source : RPLS 2020, Dataviz Pictostats)

Cela n'est cependant **pas suffisant** pour répondre à la très forte demande : en 2020, on dénombre 468 attributions pour 2349 demandes de logements sociaux.

- Des **facilités d'accès aux services** nuancées

Les micro-territoires du Pays ont des **problématiques d'accès aux services d'usage courant diversifiées** d'un bassin de vie à l'autre. A noter l'existence de 4 Maisons France Service sur le territoire, ainsi que plusieurs projets de création de ce type de structure.

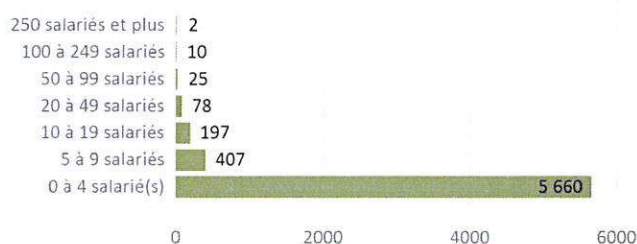


(Sources : ANCT 2021, BPE 2014, Bassins de vie 2012, cartographie Pays PM)

### ▪ Une économie dynamique mais inégalement répartie

Le tissu économique du territoire est caractérisé par **une multitude de TPE-PME**, majoritairement tournées vers des activités du secteur tertiaire et quelques productions emblématiques (artisanat, papier à usage médical, bouchons). Une **forte dynamique entrepreneuriale** se traduit par un solde de création/destruction d'entreprises toujours largement positif depuis des années.

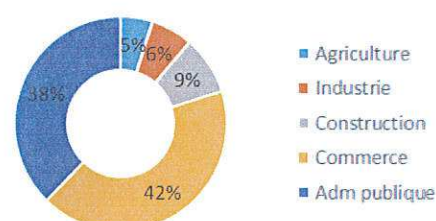
NOMBRE D'ENTREPRISES PAR TRANCHES



Source : Fichiers des CCI d'Occitanie - URSSAF

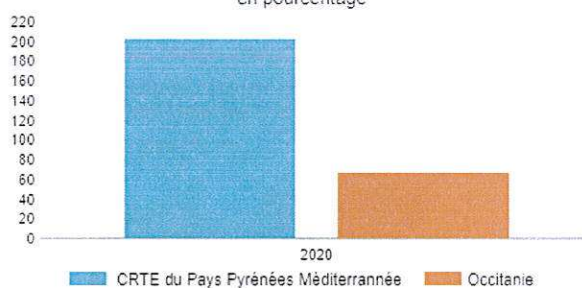
(Source illustrations : CCI d'Occitanie - URSSAF, Cartographie profil territoire CCI 2021)

Emplois selon le secteur d'activités



Des activités touristiques (balnéaires, thermales, Activités de Pleine Nature) et agricoles (viticulture, arboriculture, élevage) présentant **une saisonnalité forte ainsi qu'une répartition géographique hétérogène** (ex: la ville d'Argelès-sur-Mer passe de 10 000 à 150 000 habitant-es pendant l'été).

Indicateur d'intensité touristique 2020  
en pourcentage



Source : INSEE

(Source illustration : INSEE, Dataviz Pictostats)

Le **revenu moyen** des habitant-es du territoire (1902 €) est inférieur aux moyennes régionale (2070 €) et nationale (2343 €).

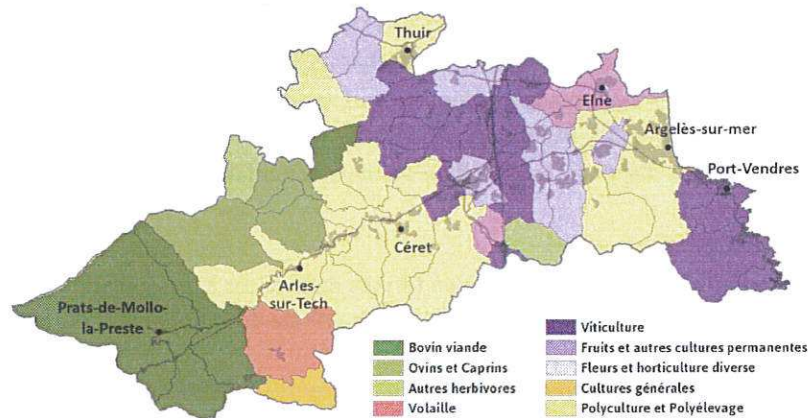
### ▪ Un territoire agricole multiple

Le secteur agricole est important pour le territoire tant en termes économiques et sociaux qu'en termes d'aménagement (paysage, risques naturels, etc.). Au dernier recensement agricole (Agreste 2010), la surface agricole représentait un cinquième du territoire, et en 2017, le secteur était la source de 4,6% des emplois du territoire (contre 3,7% en Occitanie).

L'agriculture locale peut se prévaloir de **nombreux produits de qualité** (vins AOP, bières reconnues mondialement, fruits, fromages, etc.) et d'un taux de 20% de la Surface Agricole Utile conduite en **Agriculture Biologique**. Fragile, parce que dépendante de la ressource en eau et des contraintes climatiques méditerranéennes, l'agriculture locale est également soumise à une **pression foncière importante** avec une perte de surface agricole annuelle de 243 ha (pour une croissance de 223 ha de surfaces urbanisées) au niveau départemental.

La **diversité et la qualité des ressources agricoles et halieutiques** du Pays Pyrénées Méditerranée sont des atouts indéniables qui lui permettent de tendre vers l'autonomie alimentaire, à travers notamment le Projet Alimentaire Territorial émergent en 2021 et porté par le Pays.

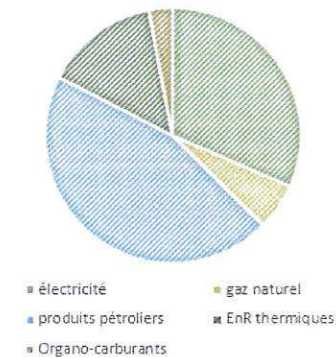
La diversité des cultures en Pays Pyrénées Méditerranée



(Source illustration : Agreste 2010, cartographie Pays PM)

▪ **Des potentiels d'économie et de production d'énergie**

CONSOMMATIONS PAR TYPE D'ÉNERGIE



(Source : OREO 2017, graphique Pays PM)

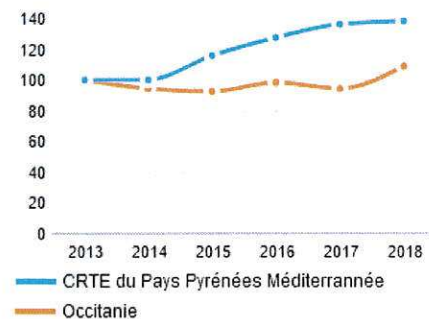
La consommation d'énergie finale du Pays est de l'ordre de 2000 GWh en 2017, soit 19,9 MWh/hab. (contre 21,9 MWh/hab. à l'échelle régionale). Les secteurs du transport routier (39,2%) et du résidentiel (34,5%) sont prépondérants, ce qui ouvre des **perspectives d'économies substantielles en travaillant sur les mobilités et la rénovation énergétique des bâtiments.**

On constate par ailleurs une **forte dépendance aux produits pétroliers** (45,1% de l'énergie utilisée) et une **part importante de l'électricité dans les consommations** (31,5% contre 28% à l'échelle régionale)

**Le territoire couvre 19% de ses besoins par sa production.**

On constate une **croissance régulière de la puissance installée** ces dernières années, principalement dûe au secteur photovoltaïque. Le territoire présente également des **potentiels de production liés au Bois-énergie** qui est déjà bien représenté avec 29,8 MW de puissance installée (67,3% de la production du Pays) et dont l'approvisionnement local devrait être facilité par une étude sur la ressource en cours à l'échelle territoriale.

Evolution de la production d'énergie renouvelable (en MWh)



(Source : OREO, Dataviz Pictostat)

Enfin, le Pays présente un potentiel de **séquestration** dans la mesure où il est recouvert à 60% par la forêt.

## La communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris

La communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) est née du rapprochement de plusieurs territoires.

Créées en 2002, la Communauté de communes des Albères et la Communauté de communes de la Côte Vermeille se sont d'abord unies en 2007 à 12 communes. Suite au rapprochement avec le secteur de l'Illibéris en 2014, le territoire communautaire s'est encore agrandi pour compter aujourd'hui 15 communes et près de 56 000 habitantes.

Tout en s'inscrivant dans la continuité des actions menées sur les mandats précédents, la CCACVI a approuvé en 2016 un projet de territoire permettant d'exposer sa stratégie de développement à l'horizon des 5 dernières années et de préciser son plan d'action.

Plusieurs objectifs centraux avaient vocation à :

- Maintenir et compléter le maillage territorial en termes de services à la population ;
- Dynamiser le développement économique, dans un objectif de développement durable afin de concourir à l'attractivité du territoire ;
- Améliorer l'habitat et le cadre de vie, et notamment les cœurs urbains, en complémentarité d'un développement économique maîtrisé.

En complément, la CCACVI, compétente en matière de protection et mise en valeur de l'environnement, s'est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui fixe les orientations du territoire en matière de développement durable.

## La communauté de communes des Aspres

La communauté de communes des Aspres composée de 19 communes rurales pour près de 22 000 habitant-es, a été créée en 1998 et succède ou complète une longue culture syndicale dans les Aspres initiée dès les années 50 avec la création du premier syndicat intercommunal scolaire. Les Aspres sont une petite région naturelle des Pyrénées-Orientales. Elles constituent les contreforts orientaux du massif du Canigou et sont situées entre la plaine du Roussillon, le Vallespir et le Conflent. L'altitude varie entre 100 et 1200 mètres. Il s'agit donc d'une région escarpée, surtout à l'ouest, très boisée, couverte de garrigue et de chênes-lièges.

Le nom Aspres vient de l'adjectif catalan qui signifie "aride". Le climat est de type méditerranéen. Les hivers sont doux, les étés chauds et secs. Thuir, (7 925 habitant-es au 01/01/2021), capitale des Aspres, est à 15 kilomètres de la gare et de l'aéroport de Perpignan, à moins de 10 minutes de l'autoroute A9 et à 30 kilomètres de l'Espagne. Passé Thuir, en descendant vers le sud-est, on traverse une succession de terrasses faites de galets roulés sur plusieurs niveaux résultant de l'immense glaciaire calcaire qui recouvrait le sud du département à la fin de la dernière ère glaciaire. C'est le terroir des Aspres, où les basses terrasses à galets arrondis de quartzite, à sols lessivés, alternent avec des terrasses moyennes à dominante de galets schisteux.

Ce territoire compte un très grand nombre de caves coopératives et particulières et plus globalement une agriculture de pointe (maraîchage, horticulture, arboriculture et élevage) offrant une gamme de produits variés, de grande qualité et un paysage préservé, enrichi par la présence de la forêt méditerranéenne.

Avec 81% de la surface agricole dédiée à la vigne, les Aspres représentent un vignoble de qualité et de renom, aux cépages variés. Les vigneron-nés des Aspres produisent des Vins d'Appellation d'Origine Protégée : Muscat de Rivesaltes, Rivesaltes, Côtes du Roussillon et des IGP Vins de Pays des Côtes Catalanes. Depuis 2003, ce petit vignoble a été reconnu par l'INAO avec l'appellation Côtes du Roussillon les Aspres (vin rouge).

Ce territoire affiche un compromis idéal entre Nature et développement économique. Le tourisme est aujourd'hui l'activité complémentaire de la viticulture. Il se caractérise par une richesse incontestable d'un point de vue de la qualité des productions, des prestations et de son patrimoine. Si ce patrimoine a été très largement préservé il n'en demeure pas moins que sa valorisation économique n'a été que partielle.

Sur le plan économique, les Aspres sont dotées d'une industrie agro-alimentaire performante avec notamment, la présence à Thuir de Pernod-Ricard, d'un Hôpital qui représente le premier employeur de la vallée avec plus de 900 salarié-es, de sociétés nationales implantées sur son périmètre de compétences mais également de l'une des plus importantes carrières du département à Sainte-Colombe-de-la-Commanderie.

Sur le plan patrimonial, véritable levier développement économique, la communauté des communes des Aspres détient sur son territoire un village classé "Plus beau village de France" - Castelnou, un site historique "Le Monastir del Camp" à Passa ainsi qu'une histoire riche avec notamment Thuir et ses 11 siècles d'existence. Elle est également propriétaire du circuit de visites des caves Byrrh, qui ont fait l'objet d'une inscription sur l'inventaire des monuments historiques en 2020. Enfin, la ville de Thuir a intégré dans son patrimoine le site Palauda, constitué d'un parc classé, d'une villa (Château Violet) et de dépendances également inscrit.

A noter que le commerce de proximité, notamment dans le centre-ville de Thuir a mieux résisté à l'érosion vécue dans la majorité des centres-bourgs de villes moyennes, grâce à une politique offensive en termes d'aménagement urbain et de dynamique culturelle et d'animations.

La communauté de communes des Aspres, de par son périmètre mais également sa richesse patrimoniale et économique constitue un pôle d'équilibre au regard des politiques d'aménagement supra territoriales, un élément majeur du développement des Pyrénées-Orientales.

## La communauté de communes du Vallespir

La communauté de communes du Vallespir compte près de 21 000 habitant-es répartis sur 10 communes. C'est un territoire rural d'entrée de vallée et limitrophe à l'Espagne dont une majorité des communes sont concernées par une classification loi Montagne (7 communes sur 10).

L'économie et le lien social de ce territoire se sont, de fait, développés historiquement en rapport direct avec les ressources naturelles et leurs exploitations (arboriculture, élevage, maraîchage, liège), les sources d'eaux chaudes (station thermale de Le Boulou), la qualité des paysages et du climat, et quelques industries.

L'urbanisation s'est développée le long du fleuve le Tech et de la RD 115. Le territoire s'articule autour d'un pôle urbain dominant (Céret Sous-Préfecture d'arrondissement, 8 053 habitant-es au 01/01/2021) et un pôle urbain secondaire Le Boulou (5 452 habitant-es au 01/01/2021), qui marque à partir de l'échangeur autoroutier l'entrée de la vallée du Vallespir.

La part des résidences secondaires sur le territoire est de 13% contre 10% au niveau national.

La commune de Céret est structurante pour le Vallespir et le Haut Vallespir : 154 commerces sont recensés avec un bon niveau de qualité de services où toutes les activités commerciales sont recensées de l'alimentaire à l'équipement de la personne. De plus, le centre-ville de Céret constitue le premier point d'intérêt du Vallespir grâce à la présence du Musée d'Art Moderne notamment. Cet équipement a été créé en 1950 pour être le fruit et la vitrine des artistes ayant séjourné sur la commune, de Picasso à Soutine. Il a une attractivité internationale (80 000 visites par an) et un projet d'extension d'envergure de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, destiné à asseoir son positionnement de deuxième musée de France des communes de moins de 20 000 habitant-es.

Pour le développement économique, la communauté de communes concentre deux zones d'activités d'envergure qui compte près de 800 emplois respectivement. La zone d'en Cavailles sur le Boulou est située à 20 minutes de la frontière espagnole. Elle se situe à la sortie de l'échangeur autoroutier de l'autoroute A9 et accueille en son sein l'autoroute ferroviaire ralliant le Luxembourg. Avec 90 entreprises artisanales, commerciales et industrielles, ce sont près de 800 emplois qui s'y concentrent.

Le parc d'activités Tech Oulrich sur la commune de Céret rassemble également 800 emplois et concentre de nombreuses activités comme l'usine DIAM Bouchage spécialisée dans la fabrication de bouchons de liège d'envergure internationale et comptant 150 salarié-es.

L'enjeu est désormais de renforcer l'attractivité en positionnant le Vallespir comme un lieu de destination touristique, économique et de lieu de vie qualitatif, en complémentarité avec les territoires alentour. Une attention particulière sera donnée en matière de cohésion sociale et de santé.

Territoire le plus au sud de France, la communauté de communes du Haut Vallespir a été créée en 2005. Elle est composée de 14 communes "hyper rurales" éparpillées sur une vaste superficie de 465 km<sup>2</sup>, pour une population totale de 9 677 habitant-es. Haute vallée du fleuve côtier le Tech, elle est adossée au versant sud des Pyrénées et à son mythique massif du Canigou et s'étale ensuite sur l'ensemble du piémont jusqu'à la frontière avec l'Espagne (Catalogne Sud) avec en point d'horizon la Méditerranée et la Costa Brava. Deux points frontaliers assurent la liaison avec ce territoire voisin : le col d'Ares par Prats-de-Mollo-la-Preste et le "Riu Major" par la commune de Coustouges.

Très attaché à son passé, à ses racines et à ses traditions, le territoire accueille le siège du Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier Les Vallées catalanes du Tech et du Ter qui lui permet de développer ses projets. La demande de classement à l'UNESCO des Fêtes de l'Ours ou la mise en place de lieux de commémoration et d'exposition sur l'exil républicain espagnol et l'accueil des réfugié-es en 1939 sont les exemples les plus marquants de cette volonté permanente de devoir de mémoire.

Région très boisée, en majorité de châtaigniers, la grande crue centennale de 1940 - "l'Aïguat" - a sonné le déclin du Haut Vallespir avec la perte d'une partie de son tissu économique et de son activité agricole. Jusque dans les années 1970-80, l'industrie textile et de l'espadrille ainsi que l'exploitation forestière représentaient toutefois des bassins d'emplois très conséquents.

Au niveau patrimonial, les atouts du Haut Vallespir sont nombreux :

- Un patrimoine architectural riche avec notamment : l'abbaye d'Arles-sur-Tech, le Fort Lagarde à Prats-de-Mollo-la-Preste, l'église romane de Coustouges, le Conjurador de Serralongue ;
- Un patrimoine industriel basé sur l'exploitation passée du minerai de fer extrait du massif du Canigou et la mise en valeur de l'ancien site minier de Batera en coordination avec le syndicat mixte Canigó Grand Site. C'est aussi la reconstitution d'une usine d'espadrille, ancienne coopérative à Saint-Laurent-de-Cerdans ;
- Un patrimoine naturel exceptionnel avec le site des gorges de la Fou (à réhabiliter) et la multitude de chemins de randonnée qui permettent d'aller au plus près de notre patrimoine, de découvrir les richesses de nos villages et d'aller à la rencontre de nos productrices et producteurs locaux.

Les principaux leviers économiques actuels restent :

- Le thermalisme avec les deux stations thermales : Amélie-les-Bains-Palalda et Prats-de-Mollo-la-Preste ;
- Le tourisme basé sur la nature et l'authenticité.

La communauté de communes entend donner un nouvel élan à son centre sportif Sud Canigó en mettant l'accent sur les activités basket en préparation des Jeux Olympiques 2024 mais plus globalement sur les activités sportives et de pleine nature.

Le maintien et le développement du tissu économique restent la préoccupation essentielle tout comme le soutien à apporter au secteur agricole, garant de la protection de notre environnement. En ce qui concerne la transition énergétique, des projets ambitieux et innovants sur la gestion de l'eau et les rejets dans le milieu naturel sont en train de voir le jour, tout comme la production d'électricité photovoltaïque et une réflexion sur la création d'une usine de méthanisation.

D'un point de vue sociétal il convient d'apporter à notre territoire tous les services de proximité auxquels il peut prétendre tant sur le plan social et médical que sur le plan de la mobilité. La réalisation d'une maison de santé à Arles-sur-Tech avec deux antennes à Prats-de-Mollo-la-Preste et Saint-Laurent-de-Cerdans est le reflet de cette volonté, tout comme les actions menées pour le renforcement des services petite enfance et jeunesse et la réorganisation des cantines scolaires. La Maison France Service (service de la communauté de communes) tient des permanences dans chaque village afin d'apporter le meilleur accompagnement possible aux personnes en difficulté. Un Contrat Local de Santé est également en préparation avec la communauté de communes du Vallespir.

Enfin, grâce à l'implantation de tiers-lieux, les communes et leurs habitant-es seront associé-es pleinement à l'ensemble de cette dynamique afin de créer les liens sociaux qui font l'unité et la vitalité d'un territoire.

## La structure Pays

Association loi 1901 créée en 2001, le Pays est **un outil de développement local et de coopération**, s'appuyant sur les initiatives du territoire comme moteur du développement économique, social et environnemental. Il se base sur la **définition et la mise en œuvre d'une stratégie partagée localement**.

Au service de tout le monde, il permet de coordonner et de fédérer les initiatives, de donner davantage de cohérence et d'impact aux financements publics.

## Des missions, des ambitions

Pour jouer son rôle de **facilitateur** dans le développement du territoire, le Pays assure les missions suivantes :

- Animation territoriale,
- Emergence et gestion de projets,
- Ingénierie financière,
- Accompagnement des porteuses et porteurs de projets,
- Gestion de programmes européens,
- Production de connaissances et d'outils d'aide à la décision (études, stratégies),
- Suivi et évaluation,

en poursuivant les ambitions d'**innover**, d'**expérimenter** et de **favoriser un développement local durable et équilibré** sur les territoires.

## La gouvernance

A l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée, la gouvernance consiste en la **mise en réseau des différents actrices et acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux dans la perspective d'un projet de développement pérenne**.

La mise en réseau des protagonistes du développement local s'appréhende comme un partage des connaissances et des expertises de chaque partenaire qui leur laisse cependant une part importante d'autonomie dans leurs choix stratégiques et dans le champ de leur intervention.

Les instances qui assurent cette gouvernance sont les suivantes :

- Instances de décision :
  - L'**Assemblée Générale**, l'instance représentative des forces vives du territoire et de ses partenaires. Elle se réunit au moins une fois par an.
  - Le **Bureau**, émanation de l'Assemblée Générale, composé de 13 membres qui se réunissent mensuellement, et dont les 4 vice-présidents sont **les présidents des communautés de communes du territoire**.
- Pilotage, programmation, etc. :
  - Les **Comités stratégiques ou de pilotage**, constitués des collectivités et d'un réseau de partenaires techniques, financiers et d'autres actrices et acteurs locaux ciblés, pour chaque opération portée par le Pays : Charte Forestière de Territoire (CFT), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Schéma de développement culturel, etc.
  - Le **Comité de programmation LEADER** en charge du suivi et de la gestion du programme et de l'attribution des financements
  - Le **Comité de sélection FEAMP** en charge du suivi et de la gestion du programme et de la sélection des projets locaux pour l'attribution des financements
  - Le **Comité technique et de pilotage ATI-FEDER** en charge de la présélection des dossiers et du suivi du programme
  - Le **Comité d'élaboration et de suivi du Contrat de Ruralité**
  - Le **Comité de pilotage du Contrat Territorial Occitanie**.

## 1.2 Présentation des dispositifs en cours

Le Pays Pyrénées Méditerranée a su depuis 20 ans, mobiliser **différents dispositifs et outils financiers afin d'accompagner la mise en œuvre des stratégies territoriales élaborées.**

Le Pays a été :

- En 2007 signataire d'un **contrat de Pays** avec l'Etat, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales et le Conseil Régional Languedoc-Roussillon,
- En 2009 cosignataire et co-animateur d'un **contrat de Pôle Touristique Pyrénéen** sur le massif du Canigó (État au titre de la Convention Interrégionale de massif des Pyrénées, Région, Département),
- De 2009 à 2014 animateur d'un **EDEC de territoire** (Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences, dispositif de la DIRECCTE),
- En 2016 signataire d'un **Contrat de Ruralité** avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département des Pyrénées-Orientales et les 4 communautés de communes du territoire,
- En 2019 signataire du **Contrat Territorial Occitanie Pyrénées-Méditerranée** avec la Région Occitanie et le Département des Pyrénées-Orientales.

Il pilote, en outre, depuis 2004 l'élaboration et l'animation de **Chartes Forestières de Territoire** visant la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Labellisé **Agenda 21** en 2008, le Pays s'est doté d'un **Plan Climat Air Énergie Territorial** dès 2010. Fort de cette dynamique, il est labellisé **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** par le Ministère de l'Environnement en 2015, puis se verra confier par les élu·es des communautés de communes le pilotage et la coordination de l'élaboration mutualisée des **Plans Climat Air Énergie Territoriaux 2019-2025** suite aux changements introduits par la loi de transition énergétique en 2016.

Par ailleurs, successivement, en 2000-2006, 2007-2013 et 2014-2022, il a été gestionnaire du programme LEADER. Cette attribution a été confortée sur la période 2010-2013 avec la gestion du programme de l'axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP), puis sur la période actuelle 2014-2020 (FEAMP), faisant du Pays Pyrénées Méditerranée, l'un des deux seuls territoires multi-fonds de la grande région Occitanie : **LEADER, FEAMP et ATI FEDER.**

La structure a également participé à huit projets transfrontaliers **INTERREG** depuis 2000 (dont 6 en tant que chef de file), ainsi que de nombreux projets de coopération transnationale dans le cadre de LEADER mais aussi dans le programme **MED** (Eurocork [valorisation des territoires producteurs de liège] et Medfest [valorisation du tourisme gastronomique par l'approche du plat emblématique local "mar i munt"]).

Au niveau de la coopération en Méditerranée, le Pays a une forte implication, non seulement sur la façade européenne, mais aussi avec la rive sud à travers un partenariat depuis 2015 avec l'Institut Agronomique Montpellier Méditerranée (CIHEAM-IAMM) dans le cadre du programme PAP ENPARD Méditerranée. C'est ainsi qu'a été développé le projet DEVLOK, dont l'objectif final est l'implantation d'un GAL à travers la démarche DLAL dans les îles Kerkennah (Tunisie). Cette dynamique a également vu se monter le projet de coopération Leader "Terri'coop" (2019), pour lequel le Pays, chef de file, a emmené en Tunisie les actrices et acteurs des territoires GAL/GALPA d'Occitanie, le Parc Marin et le CRPMEN afin d'échanger sur des thématiques d'intérêt commun aux deux rives : l'invasion des côtes par le crabe bleu, la lutte contre la pollution plastique en mer, la labellisation des produits de la mer et l'agroécologie.



## Programmes et contrats en cours au niveau du Pays

### LEADER 2014-2022

Le GAL Pyrénées Méditerranée met en œuvre sur cette période son troisième programme Leader qui, sur cette génération, vise **la dynamisation de l'économie locale** basée sur les ressources, les productions, les savoir-faire et les patrimoines locaux, dans le but de créer de l'emploi privé. Ce thème fédérateur se décline en trois axes stratégiques :

- Le soutien direct au développement de l'entrepreneuriat local
- La mise en place des conditions favorables à la dynamisation de l'économie locale
- La valorisation économique des ressources locales.

### FEAMP 2014-2020

Sur un territoire élargi comprenant toute la frange littorale du département des Pyrénées-Orientales, le GALPA vise **la dynamisation de l'économie de la filière pêche locale** à travers les trois axes stratégiques suivants :

- La valorisation économique des productions issues de la pêche
- L'amélioration des revenus et la compétitivité des entreprises par des activités complémentaires
- Le renforcement de l'intégration de la filière dans le territoire.

### ATI FEDER 2014-2020

La stratégie du Pays Pyrénées Méditerranée retenue dans le cadre de l'ATI est issue de la stratégie générale de territoire 2014-2020. Ainsi, elle vise **le développement d'une économie durable** en choisissant de concentrer les investissements sur cinq grands domaines :

- L'accès au Très Haut Débit pour les entreprises des Zones d'Activité Économique du territoire
- Les réseaux collectifs de chaleur à bois énergie et les plateformes de stockage
- La performance énergétique dans l'espace public par la modernisation de l'éclairage public
- La valorisation économique des productions et savoir-faire locaux par la création d'un pôle multi-site s'appuyant sur le patrimoine culturel et œnotouristique local
- Le développement des outils numériques de valorisation de l'offre culturelle et patrimoniale.

### Contrat Territorial Région Occitanie 2018-2021

La stratégie partagée avec la Région Occitanie et le Département des Pyrénées-Orientales s'articule autour de quatre enjeux :

- Améliorer le cadre de vie et la vitalité du territoire
- Engager le territoire dans une démarche ambitieuse de transition écologique et énergétique
- Accompagner un développement économique durable, diversifié et équilibré sur le territoire
- Construire et renforcer les équilibres intra et extra territoriaux du Pays équilibrés et durables.

### Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

Le Pays anime depuis 2004 une stratégie volontaire locale visant **la gestion durable et multifonctionnelle des forêts** à travers le dispositif CFT.

La Charte Forestière de Territoire 2016-2021 s'articule autour des quatre enjeux suivants :

- Mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée
- Préservation et gestion adaptée du patrimoine forestier intégrant les risques naturels et les changements climatiques
- Valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales
- Valorisation des espaces forestiers comme support d'activités conciliant les divers usages et enjeux de la forêt.

### Plan Climat Air Énergie Territorial 2019-2025

Dès la fin de l'année 2009, le Pays Pyrénées Méditerranée s'est engagé à bâtir **sa stratégie territoriale en faveur de la réduction des consommations d'énergies et d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)**. En 2011, le Plan Climat Energie Territorial était validé et de nombreux projets en faveur des économies d'énergies et des énergies renouvelables ont

été engagés et soutenus, notamment dans le cadre du dispositif national **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte**.

Puis, pour répondre aux changements introduits en 2016 par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, et afin de poursuivre la démarche engagée, les élu-es du Pays Pyrénées Méditerranée et des 4 communautés de communes membres ont décidé de **mutualiser la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019-2025**. Cette collaboration coordonnée par le Pays a permis la construction :

- **D'un PCAET fédérateur à l'échelle du Pays**, traitant des thématiques communes aux 4 communautés de communes. Il se structure autour des thématiques suivantes : l'animation, l'information et la communication, l'énergie, la mobilité, la filière forêt-bois, l'agriculture durable et l'économie circulaire.
- **D'un PCAET spécifique à chaque communauté de communes** traitant leurs singularités et les engageant sur leur propre plan d'action. Dans ce cadre, chaque intercommunalité a défini son profil Climat-Air-Énergie ainsi que l'état initial de l'environnement. Les plans d'actions élaborés pour 6 ans visent à agir pour un territoire résilient sur : les consommations et la production d'énergie, la mobilité, l'urbanisme et l'habitat durable, la ressource en eau, la biodiversité, l'agriculture et les espaces naturels, les déchets.

### Projet Alimentaire Territorial (PAT) 2021-2023

Le Pays est lauréat de l'appel à projet Programme national pour l'alimentation 2021 et a obtenu la labellisation PAT de niveau 1, c'est-à-dire "émergent", pour une durée de 3 ans. L'enjeu principal de ce projet est la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation, pour reconstituer un écosystème alimentaire valorisant les ressources du territoire. Ainsi il va permettre à toutes et tous ceux vivant du ou sur le territoire de "bien produire" et "bien manger" - une alimentation qui doit être accessible à toutes et tous.

Le projet s'articule autour des axes suivants :

- Construire collectivement et faire vivre le Projet Alimentaire Territorial
- Préparer la résilience alimentaire et la transition agroécologique du Pays
- Intégrer l'humain et faire de l'alimentation un vecteur de progrès social.

### Schéma de développement culturel

Le schéma de développement culturel du Pays se structure autour de quatre axes :

- La valorisation des ressources du territoire - "Se réappropriier la culture, l'identité du territoire, les faire vivre-revivre, et ainsi mieux rencontrer celles des autres"
- Le secteur culturel, un levier de développement économique pour le territoire - "Pour un territoire culturel attractif et générateur de retombées économiques"
- Rapprocher la culture des publics, les publics de la culture - "La culture au service de la cohésion sociale"
- Renforcer les réseaux et les partenariats entre les actrices et acteurs culturels et territoriaux pour une meilleure structuration et professionnalisation de l'activité culturelle.

### Projet INTERREG - ALBERAPASTUR 2018-2021

Le Pays coordonne en tant que chef de file ce projet POCTEFA qui fédère 13 partenaires de part et d'autres de la frontière autour du maintien et de la valorisation des ressources bovines et sylvopastorales du massif transfrontalier en tant qu'outil d'attractivité et de développement économique du territoire transfrontalier, mais également en vue de la protection du massif contre les incendies.

### Programmes et contrats en cours à l'échelle communautaire

#### Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris

La CCACVI porte divers dispositifs locaux, régionaux ou nationaux dans le cadre de ses successifs projets de territoire (Projet de Territoire ACVI 2021-2026 en cours de définition) :

- Contrats Bourg-centre CC ACVI : Argelès-sur-Mer, Port-Vendres, Saint-André, Sorède, Banyuls-sur-Mer (signés), Cerbère, Elne, Collioure (en cours)
- Contrat Territorial Régional d'Occitanie
- Contrat Grands Sites d'Occitanie Collioure en Côte Vermeille
- Schéma de Développement des ZAE

- OPAH Intercommunale
- Contrat de ville Cœur d'Helenaë
- Convention de programme : Petites villes de demain en cours (Elne, Port-Vendres, Banyuls-sur-mer),
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Convention Territoriale Globale (CTG) en cours de renouvellement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés approuvé
- Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable approuvé
- Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux usées approuvé
- Convention de partenariat au Cycle 3 de l'Obs'Cat
- Convention pour la préfiguration de la stratégie d'adaptation de la gestion intégrée de la côte sableuse catalane face au changement climatique (Cerema).

### Communauté de communes des Aspres

La communauté de communes des Aspres est porteuse, signataire ou bénéficiaire de divers dispositifs locaux, régionaux ou nationaux au bénéfice de la mise en œuvre de son projet de territoire :

- Contrat Bourg-centre des Aspres - Thuir
- Opération de revitalisation du territoire (ORT)
- OPAH (Stade d'étude pré opérationnelle)
- Dispositif Petites villes de demain
- Plan Climat Air Energie de Territoire
- Convention territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales
- Agrément et Convention Maison France Services
- Partenaire du Schéma départemental d'accessibilité aux services publics
- Plan local de Prévention des déchets approuvé
- Mise en œuvre du contrôle de gestion du service par l'ADEME
- Schéma Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable
- Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux usées (en cours d'actualisation)
- Participation au PGRE des nappes et des rivières (sur 3 bassins versants)
- Participation aux divers dispositifs "gémapiens" portés par les syndicats de bassins versants Têt, Tech et Réart.

### Communauté de communes du Haut Vallespir

La communauté de communes du Haut Vallespir est porteuse et engagée dans divers dispositifs nationaux, régionaux, départementaux et locaux pour lui permettre de mettre en œuvre son projet de territoire :

- Contrat Bourg-centre : Amélie-les-Bains-Palalda et Arles-sur-Tech
- Dispositif Petites villes de demain : Amélie-les-Bains-Palalda et Arles-sur-Tech
- OPAH avec l'ADIL (au stade d'étude opérationnelle)
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales
- Maison France Services
- Convention avec l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Service urbanisme regroupé avec la CC du Vallespir
- Service SIG regroupé avec la CC du Vallespir
- Convention avec l'Agence de l'Eau et le Département des Pyrénées-Orientales pour la gestion des services eau et assainissement
- Adhésion au syndicat mixte Canigó Grand Site.

## Communauté de communes du Vallespir

La communauté de communes du Vallespir s'est inscrite dans de nombreux dispositifs locaux, régionaux ou nationaux en lien avec son projet de territoire en cours de rédaction et s'appuyant sur une logique d'aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement :

- Contrat Bourg-centre : Le Boulou (en cours de validation) et Céret
- Opération de Revitalisation du Territoire novatrice (ORT) sur 6 communes : Céret, Le Boulou, Reynès, Maureillas-las-Illas, Saint-Jean-Pla-de-Corts, le Perthus
- Deuxième OPAH sur 6 communes depuis septembre 2019 sur 3 ans : Céret, Le Boulou, Reynès, Maureillas-las-Illas, Saint-Jean-Pla-de-Corts, le Perthus
- Dispositif Petites villes de demain sur 2 communes : Le Boulou et Céret
- Dispositif FOCCAL sur la commune de Céret : ville pilote au titre de la Région pour le département des Pyrénées-Orientales
- Dispositif Réhabilitation Friches Industrielles : requalification d'une ancienne usine de bouchons pour l'accueil d'une activité brassicole de renommée internationale
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Convention territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales
- Agrément et Convention Maison France Services sur Céret
- Plan local de Prévention des déchets approuvé
- Participation au PGRE des nappes et des rivières (sur 3 bassins versants)
- Participation aux divers dispositifs "gémapiens" portés par les syndicats de bassins versants Têt, Tech et Réart.

## Programmes et contrats en cours à l'échelle communale

### Contrats Bourg-Centre

Ces contrats, intégrés au Contrat Territorial Occitanie du Pays comme un sous-ensemble, ont pour objectif d'**agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité des communes vis-à-vis de leur bassin de vie**, dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité,
- Le développement de l'économie et de l'emploi,
- La qualification du cadre de vie et la qualification des espaces publics et de l'habitat,
- La valorisation des spécificités locales (patrimoine naturel /architectural /culturel, etc.),

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.



Ainsi depuis 2019, 11 communes du territoire ont contractualisé avec la Région Occitanie pour mettre en œuvre leur projet de développement et de valorisation du bourg-centre, par la réalisation de projets soutenus financièrement par la Région et en partenariat avec le Département des Pyrénées-Orientales, le Pays Pyrénées Méditerranée et les communautés de communes signataires du contrat.

## Dispositif Petites villes de demain

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élu·es des communes de moins de 20 000 habitant·es et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de **concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.**

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et d'en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.



En 2021, huit communes de notre territoire ont été labellisées "Petites villes de demain". Elles pourront ainsi bénéficier des différents dispositifs de l'Etat pour définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, avoir un accès simplifié aux aides de toute nature, et bénéficier d'échanges d'expérience et du partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme.

Les communes de notre territoire ayant signé une convention d'adhésion au programme " Petites villes de demain " pendant l'été 2021, disposent de 18 mois pour formaliser une convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

## Contrat de Ville Elne

L'ensemble des difficultés économiques et sociales qui se concentrent dans le centre historique de la ville d'Elne, a amené la commune à entrer dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville avec la signature d'un contrat de ville "Cœur d'Helenae" le 2 novembre 2015 avec la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés, avec l'appui de l'ensemble des partenaires et au terme d'un important travail de diagnostic partagé. L'objectif était de **réduire les écarts de développement et d'améliorer les conditions de vie des habitant·es de ce quartier défavorisé.**

Un plan d'action constitué de 27 fiches actions a donc été élaboré autour de trois piliers principaux à savoir **le développement économique, la cohésion sociale et le cadre de vie/renouvellement urbain.**

Les objectifs poursuivis étaient :

- Co-élaborer un projet de territoire,
- Qualifier les enjeux et pointer les priorités sur le périmètre du quartier prioritaire,
- Mobiliser les organisations institutionnelles partenaires sur le diagnostic, le projet, les objectifs et les moyens,
- Associer les habitant·es, les associations et les forces vives et économiques,
- Partager un diagnostic, des constats et des enjeux,
- Engager les institutions partenaires sur les crédits de droit commun et spécifiques à mobiliser.

Prolongé jusqu'en 2022, le contrat de ville a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours amené à évoluer afin d'améliorer les pratiques en matière de gouvernance, de suivi, d'évaluation des actions menées et de participation des habitant·es. Il a abouti à la signature d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés le 15 décembre 2020 (date de validation du conseil communautaire) avec pour ambition de décliner localement les mesures prises par l'État dans le

cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitant-es des quartiers, qui tiennent compte du contexte spécifique des Pyrénées-Orientales.

### Schéma Directeur de l'Immobilier et de l'Energie

Suite à l'appel à projets lancé par l'ADEME, les villes de Thuir, Tresserre et Argelès-sur-Mer ont été retenues pour l'élaboration de leur SDIE, préalable indispensable à la mise en œuvre d'une **politique volontariste en faveur de la sobriété et la performance énergétique** de leur patrimoine.

### Conseil en Energie Partagé

L'animation territoriale mobilisée sur le Pays dans le cadre de ses stratégies territoriales Energie-Climat a permis d'accompagner des actions innovantes et collectives à l'image de l'opération mutualisée de Conseil en Orientation Energétique (COE) sur le patrimoine public (bâtiments et éclairage publics), conduite de 2009 à 2012. Cela a permis d'insuffler une dynamique et une culture commune en la matière.

Par ailleurs, dès 2010, le SYDEEL 66 a développé ses activités dans le domaine de la transition énergétique, notamment par le déploiement du Conseil en Energie Partagé (CEP). Le CEP est un conseil personnalisé aux communes afin de leur permettre de faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine. Cet accompagnement est réalisé pendant cinq ans.

Aujourd'hui, dans le cadre d'une **démarche partenariale entre le Pays Pyrénées Méditerranée et le SYDEEL 66**, les communes de **Thuir, Amélie-les-Bains-Palalda, Cerbère et Banyuls-dels-Aspres** bénéficient d'un **poste partagé de CEP** bénéficiant du soutien financier de l'ADEME sur les 3 premières années de mise en œuvre.

### Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD)

Le 4 juin 2020, réunis en séance, les élu-es d'**Argelès-sur-Mer** s'engageaient à l'unanimité dans l'**expérimentation TZCLD**. Le 21 juillet suivant, l'Association TZCLD reconnaissait la commune comme "Territoire Émergent". Le dernier trimestre 2020 a ensuite été marqué par la construction d'une équipe-projet accompagnée au quotidien de l'Association TZCLD et COORACE Occitanie.

Le 1<sup>er</sup> Comité Local pour l'Emploi (CLE) s'est tenu le 11 février 2021, permettant ainsi le démarrage de la phase de "consensus". Depuis, le CLE s'est réuni à plusieurs reprises afin notamment d'**identifier les personnes privées durablement d'emploi** pour les "embarquer" dans l'expérimentation, et de **repérer les besoins non couverts du territoire** en s'assurant de leur non-concurrence pour ne pas fragiliser les acteurs économiques installés.

A ce jour, sont dénombrés près de 1 000 demandeuses et demandeurs d'emploi longue durée (+ de 12 mois) sur la commune, et plus du double toutes catégories confondues (source Pôle Emploi 2021). Le taux de chômage, au sens de l'INSEE, touche 22% de la population argelésienne (source INSEE 2021). Ces constats alarmants sont à l'image de la forte mobilisation des actrices et acteurs locaux autour de l'expérimentation TZCLD. Le service public de l'emploi (Pôle Emploi, DEETS, Cap Emploi, etc.) ; les institutions (intercommunalité, Département, Région) ; les actrices et acteurs économiques, celles et ceux de l'insertion, de la formation, les personnes privées durablement d'emploi et les associations sont tous réunis dans un seul et même objectif : la création d'emplois.

Dans le cadre du "recensement des travaux utiles", une étude de micro-filières démarre : démantèlement de mobil-home et bateaux de plaisance pour valorisation des déchets ; valorisation des biodéchets ; garage solidaire (vélos/voitures), etc. pour ne citer que ces pistes-là.

L'expérimentation TZCLD nécessite beaucoup d'investissement pour animer la dynamique de territoire. Très prochainement, un-e Volontaire Territorial en Administration devrait venir renforcer durant 12 mois l'ingénierie dédiée à l'équipe-projet, véritable moteur de l'expérimentation. L'objectif : être reconnu "Territoire expérimental" en 2022 et créer une Entreprise à But d'Emploi hébergeant un maximum d'emplois vertueux.

Les retours d'expériences pourront être partagés avec les autres communes du territoire intéressées.

### Démarches en lien avec la biodiversité

La reconnaissance "**Territoires Engagés pour la Nature**" permet de bénéficier d'un accompagnement privilégié par l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie (ARB Occitanie) pour l'information et le montage de projet, d'une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires de la Région, et des retours d'expérience des autres

TEN de France. TEN est également un critère déterminant pour l'accès à des appels à manifestation d'intérêt, des appels à projets ou à des aides financières.

Sur le Pays, 3 communes sont actuellement reconnues TEN suite à leur candidature en 2020, s'engageant à réaliser 3 actions en faveur de la biodiversité dans un délai de 3 ans :

- **Elne**

Pour ce faire, la commune s'est engagée dans un projet global en matière de biodiversité ainsi qu'à l'intégration de cet enjeu de manière transversale au travers des 3 actions suivantes :

- La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale pour lequel la commune a déjà déposé sa candidature auprès de l'Office français de la biodiversité.
- La création d'un PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains) avec plusieurs communes voisines appartenant à plusieurs intercommunalités du territoire départemental.
- La plantation massive de végétaux, en milieu rural et urbain.

- **Tresserre**

L'engagement de la commune s'articule autour de différents axes :

- Maintenir et restaurer des espaces naturels et les continuités écologiques
- Connaître et mobiliser autour de la biodiversité
- Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- S'organiser pour établir des partenariats.

Trois actions sont au centre du projet TEN :

- Réduire l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité "Éclairage juste"
- Aménager et végétaliser le centre du Village
- Créer un écoquartier.

A noter également qu'en parallèle, la commune installe en juillet 2021 un atelier de territoire sur la mobilisation des friches agricoles.

- **Argelès-sur-mer**

Les actions portées par la commune d'Argelès-sur-mer dans le cadre de son engagement TEN sont les suivantes :

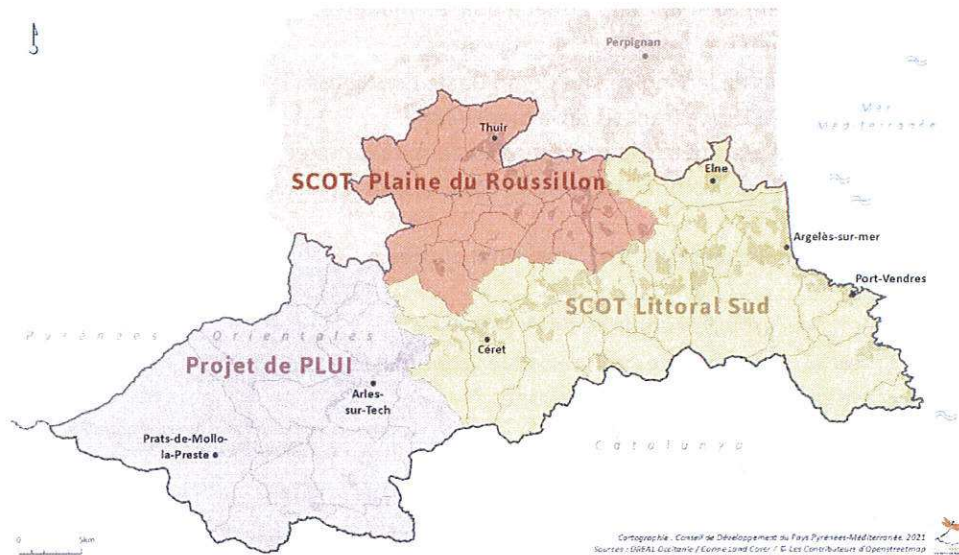
- Construction et mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces verts et naturels
- Construire un Atlas de la Biodiversité Communale
- Inventaire des sites à désimperméabiliser et renaturer.

Notons également les démarches "Label Terre Saine" et "Atlas de Biodiversité Communale" qui peuvent être mises en oeuvre en parallèle (ou indépendamment) de la démarche TEN :

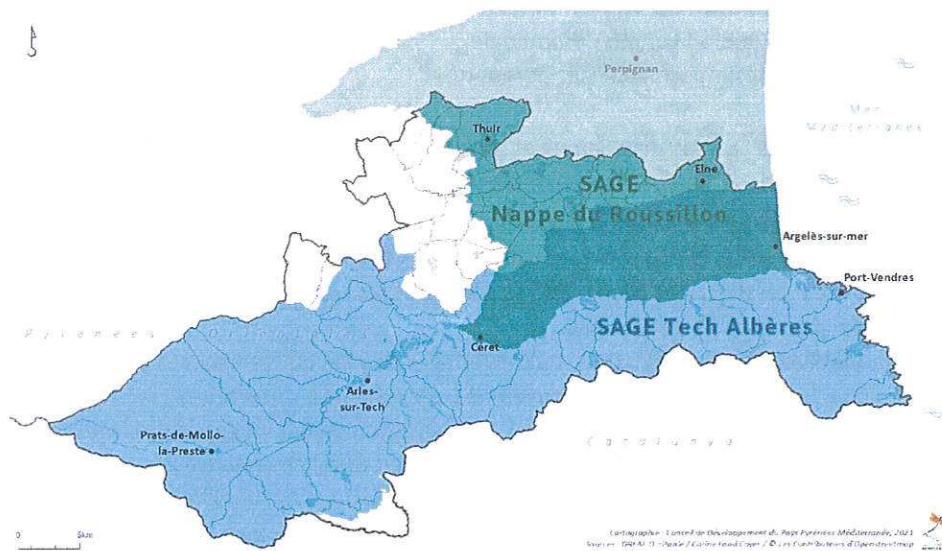
- Le **label Terre saine** valorise les communes exemplaires en matière d'emploi de produits phytosanitaires. A l'heure actuelle, 11 communes du Pays sont titulaires de ce label. Pour obtenir le label Terre saine, la collectivité doit avoir cessé l'usage de pesticides dans tous les espaces publics qui relèvent de la responsabilité de la collectivité territoriale.
- Un **Atlas de la Biodiversité Communale** est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des élu-es, citoyen-nes, associations, entreprises (etc.) d'une commune en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire. Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion. Quelques projets d'ABC sont actuellement portés par des communes du Pays.

## Programmes et contrats en cours à d'autres échelles / autres porteurs

- Le **SCOT Littoral Sud**, porté par le Syndicat mixte ad hoc
- Le **SCOT Plaine du Roussillon**, porté par le Syndicat mixte ad hoc

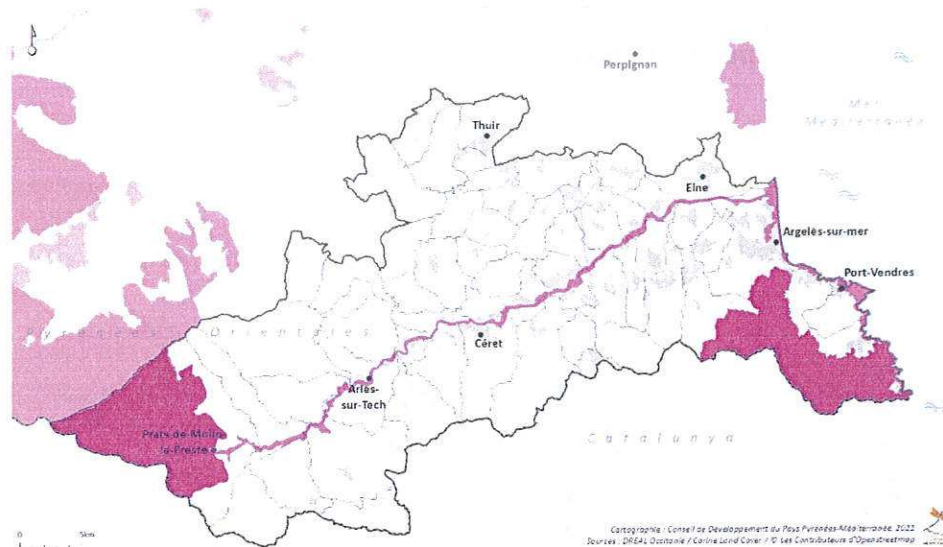


- Le **Contrat de rivière Tech** porté par le SMIGATA
- Le **SAGE Tech-Albères** porté par le SMIGATA
- Le **SAGE des Nappes du Roussillon** porté par le Syndicat mixte ad hoc

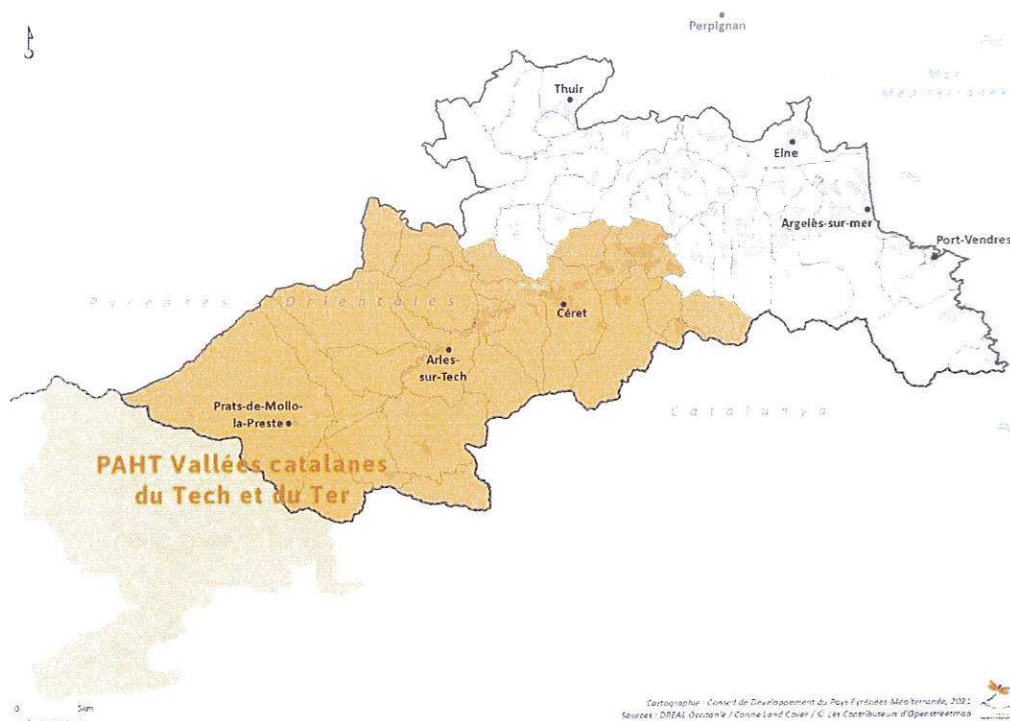




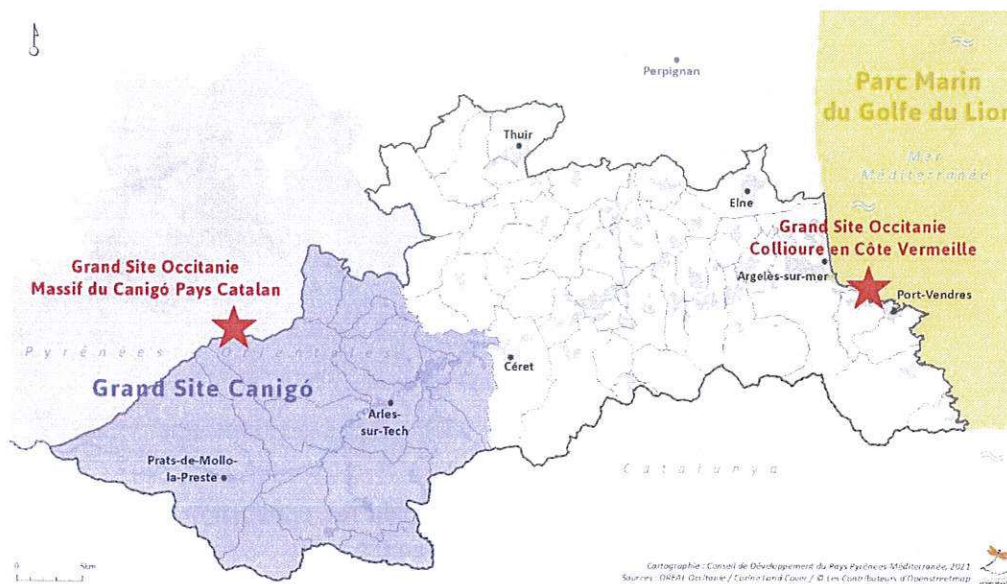
- 8 Sites Natura 2000 dont certains sont orphelins en termes de gestion et d'animation (Massif des Albères et Rives du Tech)



- Le Pays d'Art et d'Histoire Les Vallées Catalanes du Tech et du Ter, porté par un GECT regroupant les CC du Vallespir et Haut Vallespir ainsi que la Vall de Camprodon en Espagne



- Le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion porté par l'Office Français de la Biodiversité
- Le Grand Site de France Canigó
- Le Grand Site Occitanie Collioure en Côte Vermeille
- Le Grand Site Occitanie Destination Canigó



## Autres dispositifs d'Etat

### Plan de Relance

En septembre 2020, le gouvernement a annoncé le déploiement d'un plan de relance de 100 milliards d'euros pour faire face à la crise économique, née de la crise sanitaire. Ce plan "France Relance" est une **feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays**. Il repose en effet sur les trois axes suivants :

- L'écologie (30 Md€), pour accompagner la transition vers une économie plus verte et durable,
- La compétitivité (34 Md€), pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salarié·es,
- La cohésion sociale et territoriale (36 Md€), pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et au sein de l'ensemble de la population française.

Le Contrat de relance et de transition écologique retrace les enveloppes du Plan de relance dont il incarne la déclinaison territoriale. Plusieurs mesures, déployées par des appels à projets nationaux, régionaux ou départementaux, sont particulièrement importantes pour le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée, compte tenu du diagnostic qui précède. On peut notamment citer :

- **Soutien à l'investissement local** : deux enveloppes supplémentaires de DSIL ont été ouvertes dans le cadre du plan de relance, chacune à hauteur de 1 Md€ au niveau national, pour soutenir des projets d'investissement local, en particulier pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales.
- **Biodiversité** : plusieurs enveloppes, mises en œuvre par l'Office français de la biodiversité (OFB) ou la DREAL, visent à renforcer la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire.
- **Fonds pour le recyclage des friches** : un appel à projets spécifique à la réhabilitation de bâtiments en friche a été ouvert dans le cadre du plan de relance.
- **Soutien à l'investissement industriel** : des appels à projets spécifiques, au niveau national et régional, permettent de subventionner des projets d'investissement d'entreprises industrielles.
- **Plan Vélo et mobilités actives** : des appels à projets réguliers du ministère des transports ont pour objet de soutenir financièrement la construction de nouvelles pistes cyclables, en particulier pour créer des continuités cyclables et favoriser l'usage du vélo au quotidien.

### Plan Avenir Montagnes

En parallèle du plan France Relance, le Plan Avenir Montagnes répond à l'ambition d'**un tourisme durable et résilient** à travers trois axes :

- Favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles ;
- Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne ;
- Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de "lits froids".

Au total, le Plan Avenir Montagnes représente une mobilisation de plus de **650 M€ de crédits publics pour la montagne, répartis sur 14 mesures**.

Ce plan comprend notamment un volet de **soutien à l'investissement** visant l'émergence de projets touristiques en lien avec les trois axes du plan et un volet d'**accompagnement en ingénierie**, pouvant prendre la forme de missions de conseil prises en charge à l'échelle de certaines stations, ou de financement de postes de chef-fe de projet. Le plan comprend également des mesures destinées à accélérer la transition écologique des activités touristiques en montagne, avec l'**aménagement de 1 000 km de sentiers de montagne** et la mise en place d'un accompagnement en ingénierie pour améliorer la mobilité des premiers et derniers kilomètres.

## Article 2 – Ambition du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée

### Des thèmes à enjeu identifiés en amont de la construction du projet

Quels sont les défis que le Pays Pyrénées Méditerranée doit relever en termes d'environnement, de transition économique, de changement climatique, de solidarités ? Quels sont les freins aux projets ? Et les leviers pour de nouvelles solutions ? Voici les premières questions à se poser avant d'aller plus loin.

Dans le cadre d'une **démarche ascendante**, c'est-à-dire qui prend en compte les propositions au plus proche du terrain : des habitant-es, des élu-es, des professionnel·les, etc., il est important de **partager une même vision des constats** pour élaborer le projet de territoire.

Un travail de **diagnostic de flux** réalisé en partenariat avec l'Université de Toulouse Jean Jaurès, restitué en février 2020, a permis de dégager 8 thèmes à enjeux pour le futur projet de territoire :

- **Les personnes arrivées récemment** : connaissance de leurs profils et de leurs diversités, de leurs trajectoires, de leurs besoins
- **Les services à la personne et le logement** : une dimension à la croisée des dynamiques résidentielles et touristiques
- **Les mobilités des personnes** : l'évolution des réseaux de transports et des besoins selon des trajectoires et des profils divers
- **La mutation des systèmes économiques** (logistique, tourisme, commerces) : une intégration encore peu effective, malgré l'ampleur des défis (environnementaux, compétences et emplois, évolution des organisations urbaines)
- **La gestion et la valorisation des ressources** naturelles, paysagères, culturelles et de savoir-faire : une perspective à inscrire dans le contexte de réchauffement climatique accéléré
- **La sauvegarde du cadre de vie et la définition collective de ce qui fait commun** dans un système territorial complexe pour répondre aux différentes vulnérabilités du territoire
- **La gestion de l'interterritorialité et des temporalités diverses** : un défi pour la fonctionnalité des lieux à toutes les échelles, du bâtiment au grand territoire
- **La définition de cadres de coopération** en phase avec les enjeux stratégiques de développement du territoire et l'articulation des différents projets de coopération territoriale et leur capitalisation.

Le séminaire du 25 mars 2021, qui a réuni les élu-es communautaires du Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée, a permis de réfléchir collectivement à ces enjeux pour définir la direction de la stratégie du territoire et poser les grands défis à relever.

### La nécessité d'un nouveau modèle de développement

Il y a une **réelle prise de conscience collective de la nécessité de revoir les logiques qui ont conduit à la crise climatique et écologique, de construire un modèle juste et durable**. Cette prise de conscience impulse une transition progressive qui devra s'inscrire dans le temps, pour évoluer vers un nouveau modèle au regard des spécificités du territoire et des réalités vécues par les actrices et acteurs locaux. **Cette transition est et sera soutenue par les politiques supra-territoriales qui affirment fortement cette nécessité, à l'image de l'Europe, de l'Etat et de la Région Occitanie**, via leurs pactes verts respectifs, et elle pourra s'appuyer sur des stratégies ou projets infra-territoriaux déjà engagés.

### Les notions centrales d'habitabilité et d'équilibre territorial

Le Pays Pyrénées Méditerranée est un territoire fonctionnel avec de nombreuses diversités - sources parfois d'inégalités - où l'ambition est de **poursuivre le rééquilibrage territorial et l'amélioration de la qualité de vie par une solidarité et une coopération intra et extra territoriale, une démarche d'expérimentation et d'innovation, et le respect des ressources locales**. Cette vision est à mettre en parallèle avec le phénomène d'exode urbain, exacerbé par la crise sanitaire actuelle. Notre territoire doit s'emparer de ce phénomène pour **créer des opportunités tout en conciliant la gestion durable de ses ressources** et se placer dans la logique régionale du rééquilibrage territorial.

Enfin, le territoire possède des atouts de production, de tourisme, de culture, de patrimoine et des compétences à partager, lui permettant également d'être attractif.

## Un projet de territoire construit selon le prisme de la transition

Partant de ces éléments forts, le projet de territoire a été construit en s'inspirant de la méthodologie de mise en œuvre du standard international ISO37101 mobilisé par le Ministère de la Transition Écologique, selon un référentiel à deux échelles : les principes d'action qui posent la logique de transition, et les objectifs stratégiques qui définissent les finalités du projet de territoire par domaine d'action.

### Les principes d'action

Ce référentiel est **garant de l'engagement du territoire vers la transition et la résilience, l'habitabilité et l'équilibre territorial**. Il rassemble 5 principes fondamentaux à l'aune desquels sera systématiquement interrogée chaque action :

- **Principe 1 : Un territoire plus sobre**  
Sobriété énergétique - Sobriété foncière - Sobriété numérique - Réemploi réparation et mutualisation des biens  
- Consommation responsable des ressources - Lutte contre le gaspillage
- **Principe 2 : Un territoire inclusif et à l'écoute de l'humain**  
Cohésion et réduction des inégalités - Soutien de la diversité - Patrimoine et construction de l'identité -  
Intégration et partage d'expériences - Renforcement du capital humain et du bien-être [environnement sain,  
sécurité, éducation et formation]
- **Principe 3 : Un territoire plus respectueux du vivant**  
Protection et régénération des habitats, des espèces, des équilibres écosystémiques et de la diversité  
biologique - Respect des besoins des espèces [migration, continuité] - Réduction des pollutions et nuisances
- **Principe 4 : Un territoire résilient**  
Réduction des risques [climat, risques naturels] - Analyses, anticipation, simulation et adaptation en vue des  
changements et crises [climat, économie, démographie] - Développement des compétences et du capital social
- **Principe 5 : Un territoire qui coopère**  
Mutualisation et coopération intra-territoriales - Coopérations transfrontalière, internationale, inter-territoriale  
- Réciprocités urbain-rural

*NB : les éléments descriptifs indiqués sous chaque principe ne sont pas exhaustifs.*

### Les objectifs stratégiques

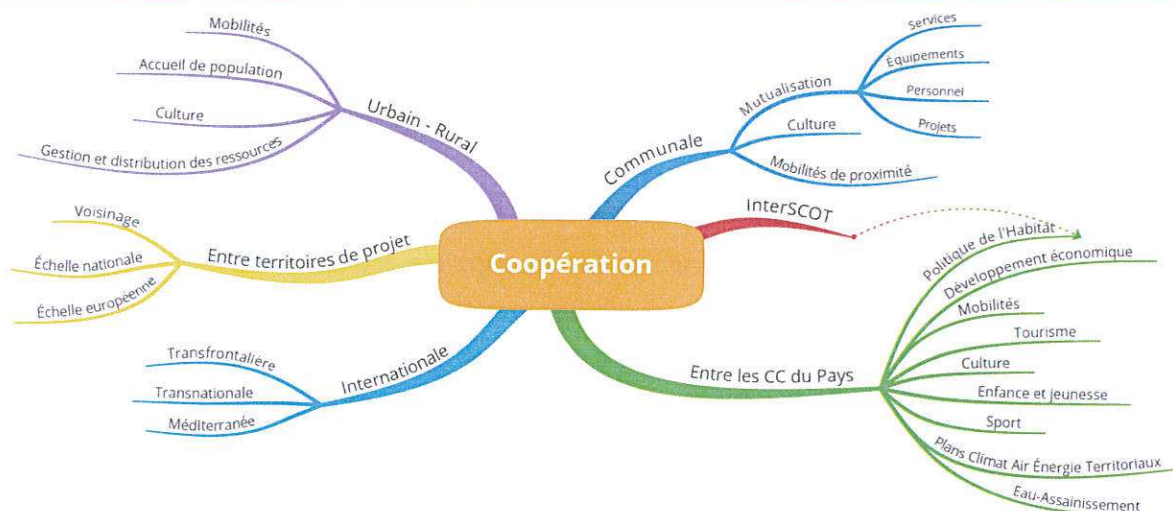
Ce référentiel est constitué de **12 défis thématiques** (bâti sur un axe préalable transversal) qui se déclinent en chantiers sectoriels complétés par des schémas récents (Plan Climat Air Énergie Territorial, Charte Forestière de Territoire, Schéma de développement culturel)

- Préalable : Un **territoire organisé** qui s'épanouit autour d'une stratégie partagée
- Défi 1 : Un territoire à **énergie positive**
- Défi 2 : Une ressource en **eau** à rationaliser et préserver
- Défi 3 : Une **mobilité** des biens et des personnes durable, organisée, accessible
- Défi 4 : Une **biodiversité** révélée, intégrée et préservée
- Défi 5 : Une transition **alimentaire** permettant à tout le monde de "bien produire" et "bien manger"
- Défi 6 : Une offre de **services** et de **santé** réinventée, répondant aux besoins et créatrice de valeur ajoutée
- Défi 7 : Des **espaces de vie** accessibles et de qualité
- Défi 8 : Une **culture** singulière, partout, par et pour tout le monde
- Défi 9 : Une **économie** dynamique et vertueuse
- Défi 10 : Une gestion partagée, durable et multifonctionnelle de la **forêt**
- Défi 11 : Un **numérique** accessible, sûr, responsable et porteur d'emploi
- Défi 12 : Une production de **déchets** maîtrisée, une gestion des déchets optimisée

## Un projet co-construit et partagé, vivant et évolutif



## La coopération, une force du Pays



Le Pays est un lieu d'étude, de discussion et de mise en réseau pour engager des coopérations entre structures publiques, ainsi qu'entre structures publiques et privées, sur la base des projets locaux mis en perspective au niveau du territoire et plus largement (pôles métropolitains, transfrontalier...).

## L'ingénierie territoriale : organisation en Pôle Rural d'Ingénierie Territoriale

L'année 2021 marque les 20 ans d'existence du Pays Pyrénées Méditerranée. Au fil des années, il a pu enrichir et consolider ses partenariats et développer son offre d'ingénierie dans le cadre d'une gouvernance public/privé structurée autour d'une forte présence des communautés de communes (membres principaux du Pays), l'implication des communes (création de l'Assemblée des maires en 2021), et de nombreuses institutions partenaires et autres organismes privés (Etat, Région, Département, Chambres consulaires, Agences Régionales Culturelles, Université et autres instituts de formation...).

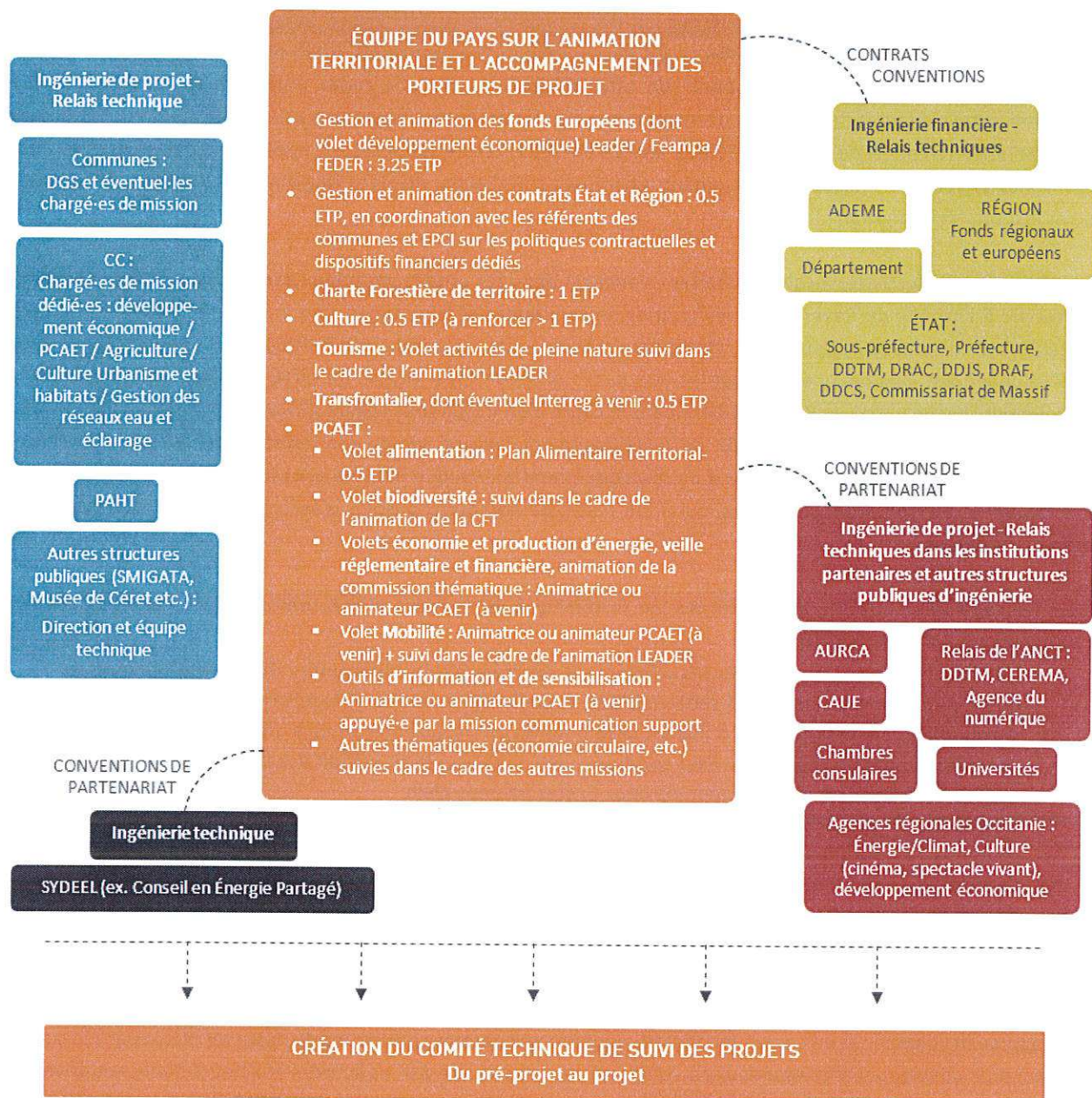
Aujourd'hui, les collectivités locales souhaitent s'engager dans des projets ambitieux dans le cadre d'une coopération territoriale à l'échelle du Pays. Les communautés de communes et communes sont inégalement dotées de moyens d'ingénierie et de nouveaux défis sont à relever pour mettre en œuvre la transition écologique et énergétique et assurer un développement économique basé sur les ressources et savoir-faire locaux. En effet, en mars 2020, les 4 EPCI du territoire ont chacun validé un PCAET élaboré dans le cadre d'un travail sous l'égide du Pays. Par ailleurs, depuis plus de deux ans, le Pays définit une stratégie de développement culturel visant des objectifs de cohésion sociale, de développement économique (en lien avec un développement touristique durable et basé sur les ressources et savoir-faire locaux) et de transition écologique, qui a fait naître de nombreux besoins d'accompagnement des dynamiques émergentes depuis.

Aussi, les capacités d'ingénierie structurées sur le territoire demandent d'être renforcées de façon conséquente principalement sur les points suivants :

- **L'articulation avec les compétences d'ingénierie exercées par les différentes structures publiques** et notamment entre les différents services d'Etat et de la Région, à travers la mise en place de conventions partenariales et/ou la création d'instances communes de travail et de pilotage des différents projets.
- Le renforcement de l'équipe du Pays sur deux sujets majeurs : **la transition écologique et énergétique et la culture** par le soutien de la création de deux postes à temps plein.
- **La création de postes de chef-fes de projet** (Petites villes de demain, VTA, conseillers numériques...) soutenus financièrement par l'Etat.
- **La montée en compétences du personnel des collectivités territoriales** par le biais d'un accompagnement et de l'organisation d'un système renforcé de formation-information.

La structuration d'un Pôle Rural d'Ingénierie Territorial en Pays Pyrénées Méditerranée repose sur les spécificités de notre territoire et les compétences d'ingénierie présentes sur le territoire et dans les services des structures partenaires, qu'il s'agit de développer et de conjuguer afin de répondre aux besoins spécifiques de notre territoire dans la conduite d'un projet de développement ambitieux co-construit et mis en œuvre par les actrices et acteurs publics et privés. L'ingénierie mise à disposition des communes et communautés de communes repose sur une articulation des compétences utiles de l'émergence à la mise en œuvre des projets et sur un seuil minimum de compétences propres que doivent détenir les communes elles-mêmes ou dans le cadre d'une organisation à l'échelle intercommunale (par exemple dans le cadre des schémas de mutualisation des services) pour suivre ensuite directement les projets et les dossiers. Cette ingénierie pourra être renforcée dans le cadre d'embauches soutenues financièrement par l'Etat, de chef-fes de projet CRTE, de chef-fes de projet "Petites villes de demain", de Volontaires Territoriaux en Administration, de Conseillères ou Conseillers numériques...

Le défi est donc de construire une réponse locale adaptée aux besoins du territoire actuel et à venir, lisible, économiquement viable et atteignant un bon niveau de qualité afin de répondre au besoin d'ingénierie des communes pour porter des dossiers structurants dans le cadre d'un projet de territoire ambitieux.



Dans un environnement technico-administratif complexe, cette ingénierie se doit d'être solide, c'est-à-dire coopérative, associant une diversité de personnes représentant les élu-es, les citoyen-nes et le monde économique, ainsi que les services techniques des institutions partenaires. Sont également concernées les différentes structures publiques dédiées pour faire émerger les actions qui répondront aux orientations de développement définies et adaptées aux potentiels et identités locales, en articulation avec les territoires voisins.



## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire défini localement.

Le projet de territoire s'articule autour de 12 orientations stratégiques (précédé d'un axe préalable transversal) qui sont les défis que les actrices et acteurs locaux se sont fixés. Ces défis sont eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels identifiés comme les chantiers à entreprendre par les forces vives du territoire afin de réussir sa transition.

Ces orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1.

Ces fiches comprennent pour chaque orientation :

- Les objectifs opérationnels écologiques, économiques, culturels ou sociaux (les chantiers) poursuivis
- Le plan d'action comprenant les actions engagées et financées
- Le plan d'action prévisionnel (projets qui restent à préciser ou en attente d'instruction)
- Les indicateurs permettant d'évaluer les avancées

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### Préalable : Un territoire organisé qui s'épanouit autour d'une stratégie partagée

#### Défi 1 : Un territoire à énergie positive

Dès 2011, le Pays Pyrénées Méditerranée validait sa **stratégie territoriale en faveur de la réduction des consommations d'énergies et d'émissions de Gaz à Effet de Serre**. Les actions inscrites dans ce premier Plan Climat ont notamment été financées dans le cadre de la labellisation **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** obtenue en 2015. Cette dynamique a été poursuivie par l'**élaboration mutualisée du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019-2025**, qui a permis la construction :

- D'un **PCAET fédérateur à l'échelle du Pays**, traitant des thématiques communes aux 4 communautés de communes,
- D'un **PCAET spécifique à chaque communauté de communes** traitant leurs singularités et les engageant sur leur propre plan d'actions.

Ce travail, coordonné par le Pays, a bénéficié du soutien financier de l'ADEME.

Dans ce cadre, et pour les années à venir, il s'agira de poursuivre cette dynamique en prenant soin en premier lieu de limiter les consommations d'énergie, en priorisant les besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs (**sobriété**) puis en réduisant la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin (**efficacité**). Ensuite, il sera question de développer une **production locale d'énergies renouvelables** en mobilisant des sources et types de protagonistes diversifiés.

#### Défi 2 : Une ressource en eau à rationaliser et préserver

Le bassin versant du Tech est classé en **déséquilibre quantitatif** par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE - actuellement en révision pour 2022-2027) car les importants prélèvements estivaux ne garantissent ni la totale satisfaction des usages, ni un débit suffisant dans le Tech pour répondre aux besoins des milieux aquatiques. Le Tech et les nappes associées alimentent le territoire avec une **eau superficielle d'excellente qualité**. 61 millions de mètres cubes sont prélevés par an dont 76% pour l'irrigation, 21% pour l'eau potable et 3% pour l'industrie.

Afin de concilier la protection durable de l'eau et des milieux aquatiques avec la satisfaction des usages des êtres humains, un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** a été élaboré en concertation par la Commission Locale de l'Eau. L'enjeu de la gestion quantitative est décliné de manière opérationnelle par le **Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PRGE)** piloté par le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères (SMIGATA). Pour atteindre l'équilibre du Tech à usages constants, le PRGE décline des mesures de gestion et un plan d'actions qui vise des travaux de modernisation et d'optimisation des réseaux et des systèmes de prélèvement mais aussi des études complémentaires, des actions de communication ainsi que des opérations visant l'adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, le Pays Pyrénées Méditerranée a coordonné l'élaboration mutualisée du **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) pour la période 2019-2025, dont les plans d'actions visent à agir pour un territoire résilient à l'échelle de chaque intercommunalité, notamment sur la gestion et la préservation de la ressource en eau.

A l'échelle du territoire, **les actions dans le domaine de l'eau s'inscrivent ainsi à la fois dans les objectifs du PCAET de chaque communauté de communes et dans ceux des SAGE Tech Albères** (porté par le SMIGATA) **et Nappes du Roussillon** (porté par un Syndicat Mixte ad hoc), avec des contextes très divers d'une CC à l'autre :

- La **CCACVI** est expérimentée en matière de compétences eau et assainissement, les équipes et outils sont structurés autour d'une régie de l'eau qui affiche de bons taux de rendement et de conformité des installations
- La **Communauté de communes des Aspres**, qui a également pris ces compétences depuis plusieurs années, a finalisé son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et lance son Schéma Directeur d'Assainissement et travaille prioritairement à renforcer ses installations de production et de stockage, renouveler son réseau de distribution et améliorer la fiabilité de ses systèmes d'assainissement
- La **Communauté de communes du Haut Vallespir** a pris récemment les compétences eau et assainissement, et travaille actuellement à la mise en place du service, avec une priorité : mettre en place les schémas directeurs ad hoc, et plusieurs objectifs opérationnels : sécuriser la ressource au niveau des captages, renouveler les réseaux de distribution qui affichent actuellement des rendements médiocres, la réfection voire la création de stations d'épuration
- A l'échelle de la **Communauté de communes du Vallespir**, la compétence eau et assainissement n'a pour l'instant pas fait l'objet d'un transfert à l'intercommunalité. Pour autant, des réflexions sont en cours sur la nécessité de maillage entre les communes en matière d'eau potable afin de sécuriser la ressource. Il n'existe aucun schéma directeur que ce soit en assainissement ou en eau potable. Le taux de rendement des réseaux en matière d'eau potable est majoritairement égal ou supérieur à 80% sur les communes. Pour la partie assainissement, la priorité est de gérer les eaux claires parasites au niveau des réseaux.

Dans ce contexte, il conviendra dans le cadre de ce défi de poursuivre les actions engagées pour la **gestion qualitative et quantitative de la ressource** en eau et la **prévention du risque inondation**, ainsi que la **structuration** des actions et des actrices et acteurs autour de ces objectifs.

### Défi 3 : Une mobilité des biens et des personnes durable, organisée, accessible

La mobilité sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée se caractérise par une forte dépendance aux véhicules thermiques (84% des déplacements pour se rendre au travail), ce qui explique notamment que le transport est le principal secteur émetteur de GES (le transport représente 54% des émissions de GES). Cette prégnance de l'usage du véhicule individuel à moteur n'est pas sans générer d'autres problématiques en matière de saturation des réseaux routiers, de pollutions, de nuisances sonores, d'accidentologie, de stationnement... **La transition vers une mobilité décarbonée, partagée et soutenable est un enjeu pour le territoire**. Il a déjà été pris en compte dès 2009 dans le premier PCET et fait l'objet d'actions concrètes, notamment dans le cadre du schéma de mobilités durables adopté par la communauté de communes du Vallespir en 2013, faisant alors figure de collectivité pionnière sur le sujet.

Par ailleurs, de la possibilité de se déplacer dépendent toujours les accès à l'emploi, à l'éducation, aux services de santé, à la consommation et aux loisirs. **L'accès à la mobilité dans des conditions de sécurité optimum est aussi un enjeu de cohésion territoriale et sociale, que notre territoire doit mieux prendre en compte**.

Il s'agira donc de mettre en œuvre dans le cadre de cette nouvelle stratégie de transition, tous les moyens nécessaires à la **réduction de l'usage des transports fonctionnant aux énergies fossiles**, dans la mobilité quotidienne et touristique mais également dans le secteur de la logistique, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, les actions menées dans le cadre de ce défi devront permettre d'**assurer la sécurité et une mobilité accessible à tout le monde** sur l'ensemble du territoire.

### Défi 4 : Une biodiversité révélée, intégrée et préservée

Le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée présente une richesse importante et variée en termes d'espèces faunistiques et floristiques et d'habitats naturels grâce à la variabilité du relief, des conditions météorologiques, de la nature des sols, etc. Couvert pour **75 %** de sa superficie par des Zonages Naturels d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (**ZNIEFF**), le territoire possède plusieurs **espaces naturels protégés et gérés** (4 réserves naturelles, 1 réserve

biologique domaniale, 2 APPB, 10 sites Natura 2000) dont certains sont actuellement "orphelins" en termes d'animation et de gestion.

Pour autant, la biodiversité locale fait face à diverses menaces (artificialisation des sols, agriculture intensive, changement climatique, etc.) et présente des états de conservation variables. Si certaines collectivités locales mettent en place des actions directes ou indirectes en faveur de la biodiversité (végétalisation des zones urbaines, gestion d'espaces naturels, sensibilisation, etc.), il ressort une nécessité d'aller plus loin. Une étude menée sur 2020/2021 en partenariat avec l'Université Perpignan Via Domitia (UPVD) a mis en évidence des besoins et des pistes d'actions.

Ainsi, au regard de son effondrement actuel et de son importance pour la (sur)vie et l'épanouissement de l'humanité, il convient d'agir concrètement et collectivement en faveur de la biodiversité. **Sensibiliser, former et accompagner** les actrices et acteurs du territoire dans cet objectif tout en développant une **meilleure connaissance** des enjeux locaux et en mettant en œuvre des **actions de gestion, préservation et restauration** ainsi que d'**intégration dans l'aménagement**.

### **Défi 5 : Une transition alimentaire permettant à tout le monde de "bien produire" et "bien manger"**

Le Pays Pyrénées Méditerranée présente **une grande diversité de ressources alimentaires** de par sa géographie s'étageant de la mer à la montagne, le long de la vallée fluviale du Tech. C'est un territoire fonctionnel qui pourrait tendre vers l'autonomie alimentaire. Il présente aussi une grande diversité de paysages agraires inhérents à son histoire, sa culture gastronomique et ses savoir-faire qui sont autant d'éléments contribuant à son attractivité. **Tous les secteurs d'activités de l'alimentation y sont présents**, du primaire au tertiaire, productions agricoles, élevage, pêche, transformation agroalimentaire, production artisanale, restauration et distribution. La majorité des productions sont de qualité, en agriculture raisonnée ou Bio et bénéficient de labels.

Des **démarches avancées, communales et intercommunales**, pour la reconquête des terres agricoles ou de leur restauration collective confirment l'évolution des priorités des élu-es du territoire. Des **initiatives collectives et solidaires pour l'alimentation** portées par des collectifs citoyens et des associations de l'ESS viennent compléter le cadre. Cette grande diversité de protagonistes à tous les niveaux de la chaîne de valeur alimentaire, permet d'activer de multiples leviers et construire des actions innovantes associant transversalité, mutualisation, coopération.

Cependant, la crise sanitaire a montré les limites et la fragilité de nos modèles de production et de consommation, même les plus vertueux. Elle a révélé **l'urgence de renforcer les circuits de proximité, d'accélérer le processus de transition écologique, de relocalisation de l'agriculture et de proposer une alimentation plus saine, plus sûre et accessible à tout le monde**. Des chantiers qu'il est nécessaire d'investir, ensemble, pour tendre vers l'autonomie et la résilience alimentaire du territoire.

A travers ce défi, il s'agit donc de **construire et faire vivre un Projet Alimentaire Territorial** visant à renforcer les circuits de proximité et accélérer le processus de transition écologique, en travaillant sur la structuration d'un écosystème alimentaire local autour de projets de restauration collective qualitative et locale, mais également en travaillant sur l'inclusion sociale, la sauvegarde des terres agricoles, la santé, et le respect de l'environnement (agroécologie, protéines végétales).

### **Défi 6 : Une offre de services et de santé réinventée, répondant aux besoins et créatrice d'activités**

Le Pays Pyrénées Méditerranée compte **10 bassins de vie, sources de services** notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la petite enfance, de l'assistance aux personnes âgées et handicapées, etc. **L'accessibilité et la qualité des services de base sont assez inégales** selon les bassins de vie.

Concernant l'offre sportive, par la qualité de son patrimoine naturel, le territoire du Pays est propice à la pratique des activités sportives de pleine nature, dont le développement et la promotion nécessiteraient de poursuivre les efforts entrepris en matière d'équipement et de gestion des espaces, des sites et des itinéraires. En ce qui concerne les autres pratiques sportives, on constate surtout un manque de connaissance globale de l'offre et des besoins du territoire.

En matière de santé, on constate une répartition inégale de l'offre de soin, un vieillissement de la population médicale (renouvellement des médecins généralistes et des spécialistes), un manque d'attractivité du territoire pour les jeunes médecins, et l'absence de contrats locaux de santé et de stratégie territoriale santé sur le territoire.

Aussi, dans le cadre de ce défi, l'enjeu en termes de santé est de **proposer de nouveaux services à la population et de santé (et d'attirer des professionnel·les)** pour renforcer l'offre. Il est important de structurer et coordonner cette offre, pour réduire les inégalités, en s'appuyant sur le Schéma départemental d'Accessibilité des Services aux publics, en développant les Contrats Locaux de Santé... Il s'agit aussi d'un secteur porteur d'emplois qui peut être l'objet de projets

permettant de **créer du lien social** et de **réduire le chômage** de longue durée. Il conviendra également de **développer l'offre de services à la population** notamment en termes de services publics de proximité, services à la jeunesse, aux seniors, aux familles et à la parentalité, et d'**encourager la pratique sportive**, vecteur de cohésion et de prévention santé.

### Défi 7 : Des espaces de vie accessibles et de qualité

La thématique de l'habitat (et plus largement de l'aménagement, recoupant les notions d'espaces de vie, d'espaces publics, de paysage) est **traitée sur le Pays à différentes échelles**, via les **SCOT Littoral Sud et Plaine du Roussillon**, bientôt complété par le **PLUI du Haut Vallespir** (en projet). La thématique a par ailleurs donné lieu, en parallèle de l'émergence des SCOTs, à une réflexion spécifique à l'échelle du Pays, le **Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages**, dont les axes stratégiques demeurent aujourd'hui d'actualité et sont à ce titre repris dans ce défi.

En matière d'**habitat**, il s'agit de tendre vers :

- Le **développement de l'offre de logements** (taille, forme, statut d'occupation en location ou accession...) en adéquation avec les besoins repérés ou à venir, et les ressources (eau, énergie...),
- La création d'un **parc de logements accessible** à tout le monde, quel que soit le niveau de ressources des habitant-es ou encore leur situation au regard du handicap,
- Un **habitat de qualité**, en particulier sur le volet énergétique.

En matière de **paysage et d'espaces publics**, l'objectif est de :

- **Gérer les dynamiques** en cours sur les espaces ruraux et périurbains, **prendre en compte les paysages** (notamment dans les opérations d'aménagement), **les préserver et les valoriser**,
- **Qualifier et faire vivre les espaces publics** des villes et des villages.

### Défi 8 : Une culture singulière, partout, par et pour tout le monde

Lieu de passage, de conflits, d'établissements humains et de villégiature, le Pays Pyrénées Méditerranée a construit **une identité forte nourrie d'influences multiples**. Elle s'exprime avec force et diversité dans toutes les formes culturelles, tangibles et intangibles, dans son patrimoine bâti et paysager. Une langue, le Catalan, que nous partageons avec nos voisin-es de Catalogne sud, affirme l'originalité de ce territoire. Cette richesse culturelle et patrimoniale est un formidable creuset de développement.

Suite à la réalisation d'un **diagnostic culturel** en 2018, un **schéma culturel territorial** co-construit avec les actrices et acteurs privés et publics a permis de définir les axes prioritaires sur le territoire sur la base des 5 grands enjeux identifiés, à savoir :

- **Les ressources du territoire comme ferment** pour innover et trouver des fils rouges liant les initiatives culturelles, et à l'inverse : la culture et l'art, facteurs d'identité pour le territoire
- **La culture, support d'un aménagement équilibré** sur le territoire et avec d'autres territoires (Perpignan, coopération transfrontalière)
- **La culture, tremplin pour mieux et bien vivre sur le territoire** : diversification des publics, engagement des citoyen-nes, lien social et convivialité... des marqueurs pour positionner et marquer une spécificité territoriale
- **La culture, un champ d'action de l'économie locale** qui gagne à une meilleure professionnalisation et qui engendre des retombées économiques

Sur la base de ce **document d'orientation thématique récent et de la réinstallation d'une commission culture**, il s'agira dans les années à venir, pour répondre à ce défi, de **poursuivre la dynamique engagée** à travers le développement d'actions déjà en cours (création d'un forum biennal à destination des actrices et acteurs publics et privés, mise en place de temps de formation spécifiques pour les élu-es à la culture et les maires, accueil des tournages de cinéma pour le développement de la filière audiovisuelle), mais aussi la création de nouvelles actions, autour de la **valorisation des ressources du territoire**, du **renforcement des réseaux** et partenariats entre les actrices et acteurs culturels, de la culture mise au **service de la cohésion sociale** et enfin de la culture comme **levier de développement économique**.

Certaines actions déjà en place pourront être démultipliées, amplifiées, optimisées, dans le cadre d'un travail de **conventionnement pour l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)**. Ce volet spécifique autour de l'EAC, visera les mutualisations et partenariats entre les programmations des communes, des intercommunalités et celle de l'Éducation Nationale afin de proposer des actions culturelles (diffusion et pratique) au plus grand nombre, et s'appuiera sur la

dynamique grandissante autour de l'itinérance en intégrant, au-delà de la programmation, le développement des résidences d'artistes.

### Défi 9 : Une économie dynamique et vertueuse

La prise en compte des enjeux économiques a toujours été au centre des stratégies élaborées par le Pays Pyrénées Méditerranée. Mais c'est durant la période actuelle, 2014-2021, que des dispositifs spécifiques ont été créés, mobilisés et mis en œuvre dans un objectif de développement économique.

Tout d'abord le programme européen LEADER, avec pour thématique "la dynamisation de l'économie locale" a permis, d'une part, d'aider à la **création et au développement de dizaines de TPE-PME**, mais également de participer au financement des **services et infrastructures d'accompagnement des entreprises** (pépinières, tiers-lieux, chargés de développement économique, etc.). Sont venus s'ajouter d'autres programmes européens plus spécifiques comme le GALPA FEAMP pour le secteur de la pêche, l'ATI FEDER pour le Très Haut Débit, le POCTEFA pour la filière Vache de l'Albère...

Aujourd'hui, au regard des transformations rapides et des crises qui s'enchaînent, **notre économie se doit d'évoluer et de s'adapter en se basant sur nos forces** (agriculture, tourisme, TPE-PME...), mais également **en saisissant les opportunités** des nouvelles filières motrices de la transition écologique. La coopération public/privé et l'accompagnement des entreprises seront alors essentiels pour les aider dans cette mutation. Le projet de relocalisation de l'autoroute ferroviaire au Nord de la commune du Boulou avec le hub logistique VIIA Connect, l'illustre avec la mobilisation de la SNCF, de l'Etat, la Région et la Communauté de communes du Vallespir ; l'infrastructure de distriport, jonction entre le transport routier et ferroviaire, étant un véritable levier pour le développement du territoire, dans une logique de complémentarité avec la plateforme Saint Charles International à Perpignan.

Ce défi majeur va devoir combiner, d'un côté le **dynamisme économique**, avec la création et le développement d'entreprises, et de l'autre, la **sobriété énergétique, matérielle et spatiale**, le tout en renforçant son **caractère inclusif**, en s'attachant notamment à travailler à la problématique des jeunes en difficultés d'insertion, **et résilient**.

Une équation complexe au regard des enjeux et des contraintes à venir.

C'est également pour répondre à ce défi que seront encouragées les démarches innovantes en faveur du développement du tourisme rural et patrimonial, du secteur culturel, ou encore des activités de bien-être et de santé.

### Défi 10 : Une gestion partagée, durable et multifonctionnelle de la forêt

Le territoire étant couvert à 60 % par des milieux forestiers, le Pays Pyrénées Méditerranée s'est engagé volontairement - dès la création de l'outil Charte Forestière de Territoire par la Loi d'Orientation Forestière de 2001 - pour la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Cette stratégie forestière locale élaborée et mise en œuvre en concertation avec les actrices et acteurs du territoire a évolué au fur et à mesure des nouveaux enjeux et des évaluations. En 20 ans, ce sont près de 170 actions qui ont été mises en place par de nombreux porteurs et porteuses de projets publics et privés pour plus de 5 millions d'euros investis.

Ainsi, au travers du défi porté via la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée qui sera renouvelée courant 2022, il s'agit de poursuivre la dynamique en place et de **co-construire et mettre en œuvre collectivement une stratégie locale** visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, au travers de projets de **préservation** du patrimoine forestier, de **valorisation des ressources** forestières dans une logique favorisée de **circuit court**, d'**accueil du public** en forêt et de **conciliation de différents usages**.

### Défi 11 : Un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emploi

Lors de l'élaboration de son schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le Département notait en 2017 des **disparités territoriales importantes d'accès** à la téléphonie mobile et à Internet, accès qui était par ailleurs identifié comme **essentiel notamment pour l'attractivité et le développement économique locaux**.

La problématique semblait alors particulièrement aiguë en matière de déploiement de la fibre, et limitait de fait l'impact d'actions en matière de développement de services et d'activités autour du numérique. Cependant, les collectivités faisaient état d'actions portées en la matière (dématérialisation de procédures, services interactifs en ligne, projets open data, etc.).

Depuis, la situation a considérablement évolué, notamment via l'**engagement du Département dans la construction de son réseau public Très haut débit**, baptisé Numérique66, qui doit permettre à la totalité des communes d'avoir accès à la fibre dès 2022.

Forts de ces nouvelles infrastructures, mais également des enseignements et du recul que nous avons à présent sur les impacts du numérique en matière sociale, environnementale, et de sécurité, il s'agira à travers ce défi d'assurer un **accès aux services numériques à tout le monde**, en travaillant à la fois sur les infrastructures, les équipements et la médiation, tout en restant vigilant à garder un "mix informationnel" (en conservant des canaux d'information autres que numériques). Il est également question de **faire converger transition numérique et écologique** en misant sur la sobriété (LowTech), sur l'efficacité des usages, et en mettant le numérique au service de la lutte contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Il sera également nécessaire de prendre des mesures face aux **enjeux de sécurité** qui s'imposent à nous compte tenu de la montée en puissance de la cybermalveillance.

## Défi 12 : Une production de déchets maîtrisée, une gestion des déchets optimisée

La **loi de transition énergétique pour la croissance verte** de 2015 marque une avancée significative dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets et, plus globalement, de l'économie circulaire, en fixant des **objectifs ambitieux** :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers (2020)
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025)
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)
- Recycler 70 % des déchets du BTP (2020)

La réalisation de ces objectifs suppose de profondes évolutions quant aux flux mobilisés et l'organisation de leur traitement.

Parallèlement, la **loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République** donne une nouvelle dimension territoriale à la compétence déchets en **confiant aux régions l'élaboration et le suivi du plan de prévention et gestion de tous les déchets**. Ce document fixe les objectifs et moyens, et coordonne les intervenant-es pour la réduction, le recyclage et le traitement des déchets ; il est par ailleurs assorti d'un plan d'action pour développer l'économie circulaire. En Occitanie, le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** prévoit dès 2020 de :

- Réduire de 10% (en 2025 et 15% en 2031) les déchets ménagers et assimilés (DMA) soit - 63 kg par habitant-e et par an.
- Réduire de 30% les quantités de déchets mis en décharge
- Réduire de 20% (en 2025 et 25% en 2031) les déchets verts apportés en déchèterie
- Réduire les quantités de déchets d'activités économiques
- Réduire de 50% (en 2025 et 61% en 2031) les biodéchets (déchets de repas et déchets verts) présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Stabiliser les quantités de déchets dangereux collectés
- Améliorer les collectes sélectives en vue de leur valorisation (objectifs/habitant-e/an : Verre + 16%, Emballages et papier + 14%, Textile + 7%, DEEE + 12%)
- Recycler 55% des déchets non dangereux des ménages et des entreprises
- Valoriser 70% des déchets du BTP
- Atteindre 22% de la population couverte par une fiscalité par foyer au volume ou au poids (tarification incitative)
- Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation pour les déchets encombrants

Dans ce contexte, il s'agira dans un premier lieu d'agir en vue de **la prévention de la production de déchets**, car "le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas", mais également de **moderniser la collecte sélective et intégrer de nouveaux flux de déchets**. Ces nécessaires mutations passeront par des investissements et réorganisations, ainsi qu'un accompagnement au changement (sensibilisation, communication, etc.).

## Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des actrices et acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Le contrat a vocation à intégrer et/ou s’articuler avec les contractualisations et programmes de l’Etat existants. L’intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est par ailleurs recherchée, dans toute la mesure du possible. L’article 1.2 du contrat [cf. pages 16 à 27] présente l’ensemble des dispositifs en cours recensés lors du diagnostic de territoire.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu’ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Le CRTE sera par ailleurs articulé avec le Contrat Territorial Occitanie 2<sup>ème</sup> génération qui sera un contrat intégrateur des dispositifs territoriaux FEADER, FEDER et FEAMPA.

### 4.2. Validation des actions

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l’état des milieux des naturels, afin de s’inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d’une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

- Les opérations envisagées sont d’abord l’objet de “fiches-projets” qui deviennent des “fiches-actions” lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu’elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.
- Les actions sont “à valider” quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.
- L’inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.
- Le préfet peut saisir autant que de besoin la “Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique” (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.
- Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans le contrat. Les projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés à l’intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d’exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d’entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l’article 7. En cas d’évolution de leur contenu en cours de contrat, les “fiches actions” ou les “fiches actions en maturation” seront validées au fil de l’eau par le comité de pilotage, sans nécessité d’avenant.

#### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires voisins.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Le territoire signataire présente un historique et une expérience sur ce plan (ex. du GECT Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier) qui donne à la coopération une place particulière – à ce titre, les actions de coopération se retrouvent constamment en filigrane de son action, et ce de façon transversale.

Son caractère transfrontalier et son positionnement vis-à-vis de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, alimenteront la réflexion sur ce volet tout le long de l'élaboration du contrat.

#### Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs ; l'ANCT, le Cerema, l'ADEME..., la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.



## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

L'inscription d'un projet en annexe de ce contrat ne garantit pas l'attribution d'une subvention, qui reste conditionnée à un dépôt de demande de subvention auprès de chaque partenaire sollicité, selon ses dispositifs propres de soutien financier.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat, le Pays Pyrénées Méditerranée assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Il s'engage à assurer à travers les moyens humains disponibles la coordination et l'animation nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, ainsi que son suivi et son évaluation.

Le cas échéant un co-financement pourra être assuré par l'Etat pour compléter les capacités d'ingénierie dédiée au contrat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par le territoire signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage par ailleurs à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE et dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs seront le cas échéant portées en annexe 4.

#### **6.4. Engagements du Département**

Dans le respect et la concordance des politiques publiques qu'il initie et met en œuvre, le Département des Pyrénées –Orientales s'engage dans les démarches de contractualisation en faveur de la relance et de la transition écologique (CRTE).

Son expertise technique et ses financements de droit commun pourront être mobilisés dans le cadre défini ci-dessus.

#### **6.5. Engagements des opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics pourront s'engager dès 2022 à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention. Ce faisant ils s'engageront, par voie d'avenant, à désigner dans leurs services un des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Cet engagement pourra alors faire l'objet de précisions dans l'annexe 4 prévue à cet effet.

#### **6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.7. Maquette financière

La maquette financière (annexe 3) récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE. Cette gouvernance, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Elle sera par ailleurs mutualisée avec celle dédiée au pilotage à l'animation et au suivi du Contrat Territorial Occitanie 2<sup>ème</sup> génération, à travers :

- Des comités technique et de pilotage communs pour réunir Etat, Région et Département autour du territoire signataire ;
- Un territoire signataire envisagé comme échelle locale de référence pour le FEADER, FEDER, FEAMPA ;
- Une instance de concertation de démocratie participative associée pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des contrats qui pourra s'appuyer sur le Conseil de Développement du Pays ;
- Une conférence des maires réunie au moins une fois par an pour faire le lien avec les communes.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité France Relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est conduit par la présidente du Pays Pyrénées Méditerranée, en lien étroit avec le-la représentant·e de l'Etat ainsi que les principaux partenaires financiers du contrat.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Pays Pyrénées Méditerranée et communautés de communes membres, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et des représentant·es des collectivités départementales et régionales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat, du Pays Pyrénées Méditerranée et communautés de communes membres. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, pourront être établis, en fonction des besoins. A ce titre, le territoire signataire est partie prenante, en tant que laboratoire vivant, d'un projet rassemblant 16 instituts de recherche et universités autour de la construction d'outils de suivi et d'alerte permettant une adaptation en temps réel des politiques rurales (appel à projet Horizon Europe pour des Communautés rurales, littorales et urbaines, résilientes, inclusives, saines et vertes).

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le Cerema pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

### Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Comme précisé plus haut, les résultats du CRTE seront suivis et évalués, notamment à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Ceux-ci seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre des actions (au niveau de l'action) et des objectifs opérationnels locaux (au niveau de l'orientation).

Au niveau du contrat les résultats seront appréciés au regard des objectifs nationaux - Stratégie National Bas-Carbone notamment - en mettant à jour l'état des lieux écologique du territoire porté en annexe 5 du contrat.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.  
La durée de ce contrat est de six ans.  
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

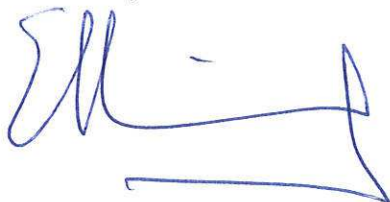
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

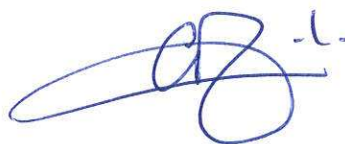
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Perpignan.

*Fait à Céret, le mardi 2 novembre 2021  
en 3 exemplaires originaux*

**M. Étienne STOSKOPF**  
Préfet des Pyrénées-Orientales



**Mme Nathalie REGOND PLANAS**  
Présidente du Pays Pyrénées Méditerranée



**Mme Hermeline MALHERBE**  
Présidente du Département des Pyrénées-Orientales





# Annexes

<b>Annexe 1 - Orientations stratégiques</b> .....	<b>2</b>
<i>Préalable : Un territoire organisé qui s'épanouit autour d'une stratégie partagée</i> .....	2
<i>Défi 1 : Un territoire à énergie positive</i> .....	3
<i>Défi 2 : Une ressource en eau à rationaliser et préserver</i> .....	7
<i>Défi 3 : Une mobilité des biens et des personnes durable, organisée, accessible</i> .....	11
<i>Défi 4 : Une biodiversité révélée, intégrée et préservée</i> .....	15
<i>Défi 5 : Une transition alimentaire permettant à tout le monde de "bien produire" et "bien manger"</i> .....	19
<i>Défi 6 : Une offre de services et de santé réinventée, répondant aux besoins et créatrice d'activités</i> .....	26
<i>Défi 7 : Des espaces de vie accessibles et de qualité</i> .....	29
<i>Défi 8 : Une culture singulière partout, par et pour tout le monde</i> .....	31
<i>Défi 9 : Une économie dynamique et vertueuse</i> .....	35
<i>Défi 10 : Une gestion partagée, durable et multifonctionnelle de la forêt</i> .....	39
<i>Défi 11 : Un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emploi</i> .....	42
<i>Défi 12 : Une production de déchets maîtrisée, une gestion des déchets optimisée</i> .....	45
<b>Annexe 2 - Fiches actions</b> .....	<b>48</b>
<b>Annexe 3 - Tableaux de synthèse du CRTE</b> .....	<b>49</b>
<i>Stratégie</i> .....	49
<i>Maquette financière</i> .....	53
<i>Indicateurs</i> .....	57
<b>Annexe 4 - Contribution des établissements publics et opérateurs</b> .....	<b>59</b>
<b>Annexe 5 - Etat des lieux écologique du territoire</b> .....	<b>60</b>
<i>Mobilité</i> .....	60
<i>Énergie et climat</i> .....	61
<i>Traitement des déchets / Economie circulaire</i> .....	63
<i>Agriculture et alimentation locale</i> .....	64
<i>Actions en matière de biodiversité</i> .....	64
<i>Lutte contre l'artificialisation des sols</i> .....	65
<i>Eau et assainissement</i> .....	66

# Annexe 1 - Orientations stratégiques

**Préalable : Un territoire organisé qui s'épanouit autour d'une stratégie partagée**

## Objectifs opérationnels

### A - Organiser et animer la gouvernance

- **Chantier A.1 : Organiser la gouvernance**  
Structuration et animation des groupes d'actrices et d'acteurs locaux
- **Chantier A.2 : Renforcer la mise en réseau et la mutualisation, favoriser les complémentarités et la coopération**  
Animation - Partenariats - Réseaux - Coopération

### B - Faire vivre le projet de territoire

- **Chantier B.1 : Faire émerger et vivre le projet de territoire**  
Animation territoriale - Élaboration de stratégies - Gestion de programmes
- **Chantier B.2 : Accompagner et outiller les actions**  
Ingénierie financière - Production de connaissances
- **Chantier B.3 : Déconstruire & réinventer, innover, tester**  
Veille & benchmark - Voyages d'étude et formations - Développement de l'intelligence collective - Conduite d'actions pilote
- **Chantier B.4: Prévoir, suivre et alerter**  
Études & outils de diagnostic et prospective - Outils & conduite du suivi des réalisations et de leurs résultat - Communication

## Plan d'action prévisionnel

Chantier	Exemple d'actions prévisionnelles				
	Porteur de projet	Nature du projet	Partenaires	Dates	Budget
<b>A - Organiser et animer la gouvernance</b>	PPM	Formation collective : Accompagnement au changement dans la prise de décision pour accélérer la transition	OPCO ADEME ? CCs ?	2022	8850 €
<b>B - Faire vivre le projet de territoire</b>	PPM	Living Lab GRANULAR : bâtir des outils de suivi et d'alerte sur mesure, qui permettent une adaptation rapide des politiques rurales, et ce notamment au regard du changement climatique	12 Etats - 16 Instituts de recherche et Universités - 6 Territoires créateurs « Living Lab » et 10 territoires de réplication / Chef de file IAAM Déposé AAP Horizon Europe	2022-2026	200 k€ pour le PPM
	PPM	TAACT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) : renforcer le volet adaptation au changement climatique des politiques Énergie-Climat locales via une montée en puissance des solutions d'adaptation & la création de retours d'expérience sur TACCT	AMO ADEME 5 territoires pilotes en Occitanie & 5 en Région Auvergne Rhône-Alpes	2021-2023	AMO Prise en charge à 100% par l'ADEME

## Indicateurs

- Nombre et type de personnes mobilisées
- Nombre de projets accompagnés



## Défi 1 : Un territoire à énergie positive

### Contexte et dynamiques en cours

Dès 2011, le Pays Pyrénées Méditerranée validait sa **stratégie territoriale en faveur de la réduction des consommations d'énergies et d'émissions de Gaz à Effet de Serre**. Les actions inscrites dans ce premier Plan Climat ont notamment été financées dans le cadre de la labellisation **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** obtenue en 2015. Cette dynamique a été poursuivie par l'**élaboration mutualisée du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019-2025**, qui a permis la construction :

- ✕ d'un **PCAET fédérateur à l'échelle du Pays**, traitant des thématiques communes aux 4 communautés de communes,
- ✕ d'un **PCAET spécifique à chaque communauté de communes** traitant leurs singularités et les engageant sur leur propre plan d'actions.

Ce travail, coordonné par le Pays, a bénéficié du soutien financier de l'ADEME.

Dans ce cadre, et pour les années à venir, il s'agira de poursuivre cette dynamique en prenant soin en premier lieu de limiter les consommations d'énergie, en priorisant les besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs (**sobriété**) puis en réduisant la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin (**efficacité**). Ensuite, il sera question de développer une **production locale d'énergies renouvelables** en mobilisant des sources et types de protagonistes diversifiés.

### AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un Plan Climat depuis 2011 renouvelé en 2020 dans chacun des EPCI et à l'échelle du PPM fixant des objectifs communs en termes de réduction des consommations et de production d'ENR</p> <p>Des outils de communication et de sensibilisation territoriaux en faveur des économies d'énergie et de la production d'ENR (Localisez.fr et outils des PCAET)</p> <p>Un partenariat avec CatENR pour la mise en place de projets ENR participatifs</p> <p>Une culture du chauffage au bois dans le cadre de la CFT</p> <p>Des dynamiques locales en faveur de la production d'énergie renouvelable (régies communales, coopérative citoyenne CATENR,..)</p> <p>Une grande proportion d'espaces agricoles, forestiers et naturels qui séquestrent le carbone</p> <p>La mise en place des premiers accompagnements CEP avec le SYDEEL 66</p> <p>Une culture développée depuis 2009 sur le potentiel d'économie d'énergie et de nombreux projets déjà accompagnés et soutenus financièrement</p> <p>Mise en place d'un SPIRE pour les territoires ruraux porté par le CD66</p> <p>Quelques bâtiments communaux exemplaires (ex. Ecole à Passa)</p>	<p>Un parc de logements ancien</p> <p>Manque de dispositifs financiers en faveur de la modernisation de l'éclairage Public</p> <p>Une marge de progrès dans la mise en oeuvre des services du SPIRE en lien avec les dispositifs d'accueil du public type Maisons France Service</p> <p>Un manque de proposition ambitieuse d'un point de vue environnemental de la part des architectes, au-delà de la norme environnementale sur la rénovation énergétique et la construction</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Un haut potentiel sur le développement photovoltaïque en toiture</p> <p>Une filière bois-énergie structurée grâce à la CFT / Etude sur la ressource bois en cours</p> <p>Des outils d'aide à la décision pour le déploiement de l'énergie solaire en toiture chez les particuliers (cadastre solaire CCV)</p> <p>Un politique nationale et régionale ambitieuse en la matière / Présence d'une Agence Régionale Energie Climat</p> <p>Présence de Bois Energie 66 et d'un contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques</p>	<p>Une utilisation substantielle du fioul qui pèse dans les émissions de GES</p> <p>Des équipements bois anciens qui impactent la qualité de l'air</p> <p>Une artificialisation des sols non maîtrisée qui réduit le potentiel de séquestration carbone</p>

## Objectifs opérationnels

### A - Mobilisation des outils et acteurs

- **Chantier A.1 : Animer, mettre en oeuvre et évaluer les PCAET**
- **Chantier A.2 : Sensibiliser, former et informer tous les publics aux enjeux Energie-Climat**  
Sensibilisation grand public - Formation des élus - Montée en compétence des artisans du bâtiment et promotion de l'écoconstruction
- **Chantier A.3 : Communiquer sur les actions mises en œuvre dans le cadre des PCAET**

### B - Économies d'énergie dans le parc public

- **Chantier A.1 : Optimiser l'information et l'accompagnement des collectivités**  
Mobilisation des services publics ou conventionnés (AREC, BE66...)
- **Chantier B.2 : Enrichir la connaissance du patrimoine public**  
Diagnostic des bâtiments - Diagnostic éclairage
- **Chantier B.3 : Développer et organiser la rénovation et la gestion des bâtiments publics**  
Plans de gestion et de rénovation pluriannuels du patrimoine public - Programmes de travaux du le bâti éneergivore
- **Chantier B.4 : Moderniser l'éclairage public**  
Renouvellement des luminaires - Gradation de l'éclairage - Trame noire

### C - Économies d'énergie dans le parc privé

- **Chantier C.1 : Améliorer l'information des privés sur la sobriété énergétique et la rénovation thermique**  
Amélioration du maillage territorial des services d'information et d'accompagnement des particuliers
- **Chantier C.2 : Déployer les outils d'analyse des potentiels d'économie et diffuser les connaissances**  
Cadastre solaire - Thermographie aérienne
- **Chantier C.3 : Stimuler et accompagner la rénovation du bâti et les actions de maîtrise de l'énergie**  
Résidences secondaires - Parc des Offices HLM - Entreprises (notamment tourisme)
- **Chantier C.4 : Réduire la précarité énergétique**  
Aide aux ménages en situation de précarité

### D - Production d'énergies renouvelables

- **Chantier D.1 : Diversifier les sources de productions d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics**  
Photovoltaïque en toiture - Réseaux de chaleur et chaufferies bois
- **Chantier D.2 : Analyser les gisements de production d'ENR potentiels et accompagner les projets**  
Photovoltaïque en toiture - Réseaux de chaleur et chaufferies bois - Méthanisation et utilisation/distribution d'hydrogène
- **Chantier D.3 : Encourager les démarches en faveur des énergies renouvelables des entreprises**
- **Chantier D.4 : Promouvoir les ENR en autoconsommation, le partage de l'énergie, les projets participatifs**

*Consommations d'énergie liées aux transports >> Défi 3 (mobilité)*

*Consommations d'énergie des secteurs économiques >> Défi 9 (économie)*

*Renforcement du stockage carbone >> Défi 4 (biodiversité)*

## Plan d'action (actions engagées et financées)

Dispositifs	Bénéficiaire	Opération	Année	Subvention	Chantier
ADEME	MCB	Tourisme Durable : Achat bâche piscine Mas Trilles	2021	5 000 €	C
DSIL rénovation énergétique	Banyuls-dels-Aspres	Groupe scolaire Albert Saisset	2021	4 240 €	B
	Villemolaque	Rénovation énergétique de l'école primaire	2021	74 784 €	B
	Sorède	Rénovation thermique du club amitié et loisir	2021	3 250 €	B
	Cerbère	Réduction des dépenses énergétiques et économies d'énergies à l'école primaire de Cerbère Jean Jaurès	2021	13 712 €	B
	Saint-Jean-Lasseille	Remplacement des boiseries dans 2 salles de classe	2021	2 775 €	B
	Céret	Rénovation énergétique de la Mairie	2021	240 400 €	B

	CC Haut Vallespir	Rénovation énergétique du centre de pleine nature sud Canigou	2021	174 276 €	B
	Banyuls-dels-Aspres	Isolation des logements communaux de l'école	2021	1 953 €	B
	Villemolaque	rénovation énergétique de l'école maternelle	2021	37 325 €	B
	Montbolo	Changement d'une chaudière à fioul de première génération par une PAC air/eau bâtiment de Montbolo	2021	7 936 €	B
	Serralongue	rénovation énergétique de l'école	2021	5 699 €	B
	Banyuls-dels-Aspres	Isolation logements communaux	2021	762€	B
	Trouillas	Rénovation thermique et transition énergétique de la mairie	2021	20 068 €	B
	Taillet	Rénovation isolation toiture et façades de la mairie	2021	64 000 €	B
	Sorède	Rénovation thermique du local social	2021	8 174 €	B
	Trouillas	Rénovation thermique et transition énergétique du centre médical	2021	16 724 €	B
	CC Vallespir	Rénovation énergétique de l'établissement d'accueil jeunes enfants Boulou	2021	113 534 €	B
	Département des Pyrénées-Orientales	Isolation et étanchéité des bâtiments du collège Jean Moulin à Arles-sur-Tech	2021	524 800 €	B
	Serralongue	Rénovation énergétique du foyer des jeunes	2021	5 943 €	B
	Serralongue	Rénovation énergétique de la Mairie	2021	2 442 €	B
	Trouillas	Rénovation thermique et transition énergétique du groupe scolaire	2021	44 597 €	B
	Saint-Jean Lasseille	Remplacement des boiseries dans la mairie	2021	35 207 €	B
	Arles-sur-Tech	Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie	2021	12 240 €	B
	Elne	Rénovation énergétique école maternelle Paul REIG	2021	106 161 €	B
	Département des Pyrénées-Orientales	Isolation thermique extérieure et remplacement des menuiseries du collège Jean Amade à Céret	2021	113 600 €	B
	Lamanère	Rénovation énergétique des gîtes ruraux de la commune	2021	6 801 €	B
	Le Boulou	Rénovation thermique école maternelle Jacques Prévert	2021	420 000 €	B
	Brouilla	Autoconsommation d'électricité photovoltaïque	2021	28 870 €	D
	Reynès	Installation de panneaux photovoltaïques sur la mairie	2021	18 716 €	D
	Reynès	installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'école	2021	17 813 €	D
	Reynès	Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente	2021	17 204 €	D
<b>Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat</b>	Gendarmerie nationale	Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment 001	2020	56 000 €	B
	Sous-préfecture de Céret	Remplacement de la chaudière de la sous-préfecture de Céret	2020	295 000 €	B
	Sorbonne Université	Conformité énergétique, menuiseries , isolation, toiture	2020	2 199 576 €	B
	Sorbonne Université	Remplacement des menuiseries extérieures , optimisation pompes à chaleur sur Eau de Mer, luminaires Led	2020	325 440 €	B
<b>Rénovation énergétique des équipements sportifs</b>	CC Haut Vallespir	Rénovation énergétique du Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature	2021	500 000 €	B

### Plan d'action prévisionnel (à titre indicatif)

Chantier	Exemple d'actions		
	Porteur de projet	Nature du projet	Détails
<b>A - Mobilisation des outils et acteurs</b>		<i>Réflexion globale en vue de l'élaboration d'un plan de développement territorial des énergies renouvelables</i>	<i>Proposition des Services de l'Etat pour une mise en oeuvre opérationnelle des PCAET par la réalisation d'installations de production d'ENR sous pilotage public</i>
	SYDEEL-PPM	Mise en place d'un CEP	

<b>B - Économies d'énergie dans le parc public</b>	CCACVI	Modernisation de l'éclairage public		
	CCV	Modernisation de l'éclairage public		
	Communes membres CCV	Modernisation de l'éclairage public		
	CCA	Modernisation de l'éclairage public		
	CCV	Groupement de commande pour un plan pluriannuel de rénovation thermique des bâtiments publics		
	Thuir	Programme Pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments publics		
	Maureillas-las- Illas	Rénovation thermique des bâtiments publics		
	L'Albère	Rénovation thermique des bâtiments publics		
	Tordères	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (salle polyvalente, mairie, école)		
	Llauro	Rénovation énergétique de bâtiments communaux (ancienne mairie, 14 rue des cerisiers...)		
	Trouillas	Rénovation de l'éclairage public : depuis plusieurs années, la commune procède avec l'aide du SYDEEL à la mise en discret des réseaux secs, et remplace simultanément l'éclairage public (équipements plus performants). Prévu pour 2021/2022 : Rue des jardins, Rue des Caves + un autre secteur avec la Rue des Genêts (convention financière avec le SYDEEL et attribution d'un AIT par le CD66)		
Communes	Bilan énergétique communal			
<b>C - Économies d'énergie dans le parc privé</b>	CCV	Thermographie aérienne		
	CCV	Thermographie de façade		
	CCV	Cadastre solaire		
	CCV	Communication et orientation concernant les aides existantes pour l'amélioration du bâti		
<b>D - Production d'énergies renouvelables</b>	CCV	Schéma directeur des réseaux de chaleur		
	CCV	Groupement de commande pour l'étude et la réalisation de toitures photovoltaïques en autoconsommation dans le patrimoine bâti public		
	Sorède	Autoconsommation collective		
	SEM Prats	Production d'ENR avec un partenariat citoyen		
	Régie électrique de Saint-Laurent-de-Cerdans		Centrale photovoltaïque au sol 3 hectares	
			Chaufferie bois	
			Usine de méthanisation	
	Maureillas-las- Illas	Pérennisation de la chaudière bois et développement du réseau de chaleur		
	Llauro	Projet Photovoltaïque (toiture hôtel de ville)		
Tresserre	Réalisation d'un bâtiment pour le service technique avec toiture photovoltaïque	Partenaires : Etat, Région, Département, CC des Aspres, Pays 2022, 350 k€ HT		

## Indicateurs

- Energie économisée, GES évités
- ENR produite

[Suivi exhaustif via le suivi annuel des PCAET]

## Défi 2 : Une ressource en eau à rationaliser et préserver

### Contexte et dynamiques en cours

Le bassin versant du Tech est classé en **déséquilibre quantitatif** par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE - actuellement en révision pour 2022-2027) car les importants prélèvements estivaux ne garantissent ni la totale satisfaction des usages, ni un débit suffisant dans le Tech pour répondre aux besoins des milieux aquatiques. Le Tech et les nappes associées alimentent le territoire avec une **eau superficielle d'excellente qualité**. 61 millions de mètres cubes sont prélevés par an dont 76% pour l'irrigation, 21% pour l'eau potable et 3% pour l'industrie.

Afin de concilier la protection durable de l'eau et des milieux aquatiques avec la satisfaction des usages des êtres humains, un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** a été élaboré en concertation par la Commission Locale de l'Eau. L'enjeu de la gestion quantitative est décliné de manière opérationnelle par le **Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PRGE)** piloté par le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères (SMIGATA). Pour atteindre l'équilibre du Tech à usages constants, le PRGE décline des mesures de gestion et un plan d'actions qui vise des travaux de modernisation et d'optimisation des réseaux et des systèmes de prélèvement mais aussi des études complémentaires, des actions de communication ainsi que des opérations visant l'adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, le Pays Pyrénées Méditerranée a coordonné l'élaboration mutualisée du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** pour la période 2019-2025, dont les plans d'actions visent à agir pour un territoire résilient à l'échelle de chaque intercommunalité, notamment sur la gestion et la préservation de la ressource en eau.

A l'échelle du territoire, **les actions dans le domaine de l'eau s'inscrivent ainsi à la fois dans les objectifs du PCAET de chaque CC et dans ceux des SAGE Tech Albères** (porté par le SMIGATA) **et Nappes du Roussillon** (porté par un Syndicat Mixte ad hoc), avec des contextes très divers d'une CC à l'autre :

- La **CCACVI** est expérimentée en matière de compétences eau et assainissement, les équipes et outils sont structurés autour d'une régie de l'eau qui affiche de bons taux de rendement et de conformité des installations
- La **CCA**, qui a également pris ces compétences depuis plusieurs années, a finalisé son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et lance son Schéma Directeur d'Assainissement et travaille prioritairement à renforcer ses installations de production et de stockage, renouveler son réseau de distribution et améliorer la fiabilité de ses systèmes d'assainissement
- La **CCHV** a pris récemment les compétences eau et assainissement, et travaille actuellement à la mise en place du service, avec une priorité : mettre en place les schémas directeurs ad hoc, et plusieurs objectifs opérationnels : sécuriser la ressource au niveau des captages, renouveler les réseaux de distribution qui affichent actuellement des rendements médiocres, la réfection voire la création de stations d'épuration
- A l'échelle de la **CCV**, la compétence eau et assainissement n'a pour l'instant pas fait l'objet d'un transfert à l'intercommunalité. Pour autant, des réflexions sont en cours sur la nécessité de maillage entre les communes en matière d'eau potable afin de sécuriser la ressource. Il n'existe aucun schéma directeur que ce soit en assainissement ou en eau potable. Le taux de rendement des réseaux en matière d'eau potable est majoritairement égal ou supérieur à 80% sur les communes. Pour la partie assainissement, la priorité est de gérer les eaux claires parasites au niveau des réseaux.

Dans ce contexte, il conviendra dans le cadre de ce défi de poursuivre les actions engagées pour la **gestion qualitative et quantitative de la ressource** en eau et la **prévention du risque inondation**, ainsi que la **structuration** des actions et des actrices et acteurs autour de ces objectifs.

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Cours d'eau globalement en bon état</p> <p>Biodiversité du bassin particulièrement riche</p> <p>Qualité de l'eau globalement bonne, protection des captages d'eau potable assurée</p> <p>SMIGATA présent sur le territoire depuis de nombreuses années et qui porte des programmes sur les enjeux liés à l'eau (SAGE, PGRE, PAPI, Programmations de travaux)</p> <p>Schémas Directeurs d'Approvisionnement en Eau Potable</p> <p><b>CCACVI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Schéma Directeur Economies d'eau réalisé en 2019- Actions prioritaires en cours</li> <li>•Diversité des ressources mobilisées : Pliocène, quaternaire, eau de surface</li> <li>•Schéma Directeur d'Assainissement en cours d'élaboration ; rendu final en 2021</li> <li>•Parc de stations d'épuration en bon état structurel et fonctionnel, à l'exception de BAGES en cours de mise à niveau</li> </ul> <p><b>CCA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•SDAEP mis à jour en 2021</li> <li>•SDAEU lancé en 2021 : il permettra de déterminer les priorités d'intervention sur les systèmes d'assainissement</li> <li>•Transfert d'eau entre unité de gestion pour sécuriser le Pliocène (quaternaire, pliocène Têt)</li> </ul> <p>Un volet ressource en eau dans chacun des 4 PCAET du territoire adoptés début 2020</p>	<p>Bassins classés en déséquilibre quantitatif par l'importance des prélèvements estivaux</p> <p>Perturbations liées aux altérations hydromorphologiques et à l'urbanisation, ... (rupture de la continuité écologique, déséquilibre sédimentaire...)</p> <p>Dégradations ponctuelles de la qualité de l'eau liées à l'assainissement et aux pesticides</p> <p>Raréfaction de la ressource</p> <p><b>CCACVI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Impact du changement climatique sur la disponibilité des eaux de surface</li> <li>•Besoins de pointe en saison estivale avec étiage</li> <li>•Connaissance insuffisante du potentiel mobilisable sur le Paléochenal en rive gauche du Tech</li> <li>•Mise en service de l'extension de la station d'épuration de BAGES en 2022</li> <li>•Vulnérabilité des collecteurs d'eaux usées aux intrusions d'eaux parasites : météoriques et nappes</li> </ul> <p><b>CCA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Contraintes croisées entre différentes ressources (quaternaire lié aux eaux de surface, canaux...)</li> </ul> <p>Faiblesse structurelle de la maîtrise d'ouvrage par rapport aux enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Vulnérabilité forte des collecteurs d'eaux usées aux intrusions d'eaux parasites : météoriques et nappes</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Rapprochement des projets d'aménagement avec le SMIGATA et le SAGE pour une meilleure intégration des enjeux liés à l'eau (démographie, zones humides,...)</p> <p>Développer les collaborations avec d'autres bassins et d'autres structures pour élargir le champ et l'impact des actions menées</p> <p>Mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées (Aspres)</p> <p>Etude de réutilisation des eaux usées traitées (Aspres sur 5 stations)</p>	<p>Bon état des masses d'eau superficielles compromises par le déséquilibre quantitatif</p> <p>Des communes concernées par des risques d'inondation divers avec, dans certains cas, une partie importante de la population résidant dans des zones inondables</p> <p>Biodiversité menacée par les déséquilibres quantitatifs, les pollutions, l'urbanisme, la surfréquentation...</p> <p>Les canaux représentent plus de 80 % des prélèvements bruts annuel. L'optimisation des prélèvements et de la gestion des canaux permettra de dégager des économies d'eau significatives.</p>

## Objectifs opérationnels

### A - Atteindre l'équilibre quantitatif durable garantissant la pérennité des usages et les besoins des milieux aquatiques

- Chantier A.1 : Partager la ressource, économiser l'eau et ne pas aggraver le déficit
- Chantier A.2 : Sécuriser et moderniser l'alimentation en eau potable, optimiser l'irrigation
- Chantier A.3 : Orienter les choix d'aménagement et rechercher des ressources alternatives

### B - Restaurer ou préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides en intégrant les usages

- Chantier B.1 : Restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau
- Chantier B.2 : Poursuivre l'entretien des cours d'eau
- Chantier B.3 : Protéger les zones humides et l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau

### C - Préserver voire restaurer la qualité de l'eau pour protéger la santé et la biodiversité aquatique

- Chantier C.1 : Poursuivre l'amélioration de l'assainissement
- Chantier C.2 : Réduire l'usage et le transfert des produits phytosanitaires
- Chantier C.3 : Limiter toutes les pollutions et leur transfert en mer

### D - Développer une stratégie de gestion intégrée du risque d'inondation pour répondre aux impératifs de sécurité en veillant au bon fonctionnement des milieux

- Chantier D.1 : Mise en œuvre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations
- Chantier D.2 : Concilier prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques

### E - Adapter la gouvernance pour permettre aux acteurs locaux de répondre aux enjeux du bassin

- Chantier E.1 : Réunir les conditions nécessaires pour assurer et faciliter la mise en œuvre du SAGE  
Renforcer le rôle de la CLE, pérenniser la structure porteuse du SAGE et consolider ses moyens
- Chantier E.2 : Organiser la communication autour du SAGE

## Plan d'action prévisionnel (à titre indicatif)

Chantier	Exemple d'actions				
	Porteur de projet	Nature du projet	Partenaires	Dates	Budget
<b>A - Atteindre l'équilibre quantitatif durable garantissant la pérennité des usages et les besoins des milieux aquatiques</b>	SMIGATA	Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)	Gestionnaires canaux et eau potable, Agence de l'Eau, Europe, Etat	2018 2021	2,9 M€
	CC Aspres	Programme d'irrigation de la vigne dans les Aspres	Région, CD66	2021 2024	5 M€ HT
	CC Aspres	Mise en œuvre du SDAEP	Agence de l'Eau, CD66	2021 2030	22 M€
	CC Aspres	Divers renouvellement de réseaux et branchements (AEP EU)	Agence de l'Eau, CD66	Perma- nent	2M€ par an
	CCHV	Sécurisation production et réseaux	Communes, Agence de l'Eau, CD66, Etat	2022 2026	1 M€
	CCV	SDAEP	Communes, Agence de l'Eau, CD66, Etat	2022 2024	
	CCV	Réseaux	Communes, Agence de l'Eau, CD66, Etat	2022 2026	
	CCACVI	Renouvellement réseaux de distribution d'eau potable	Contrat triennal avec Ag. de l'Eau et CD66	2020 2022	3,8 M€
<b>B - Restaurer ou préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides en intégrant les usages</b>	SMIGATA	Programmations de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau	Communes, EPCI, Agence de l'Eau, Etat	2021 2024	2,4 M€
	CC Vallespir	Opération de dépollution des berges du Tech à Céret	SMIGATA, CD66, Région, Etat	2022 2023	1,37 M€
<b>C - Préserver voire restaurer la qualité de l'eau pour protéger</b>	CC Aspres	Réalisation et mise en œuvre du SDAEU	Agence de l'Eau, CD66	2022 2023	300 k€

<b>la santé et la biodiversité aquatique</b>	CC Aspres	Etude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées		2020 2021	35 k€
	CC Aspres	Divers renouvellement de réseaux et branchements (AEP EU)	Agence de l'Eau, CD66	Perma- nent	2M€ par an
	CCHV	Schéma directeur d'assainissement	Communes, EPCI, Ag. de l'Eau, CD66, Etat	2022 2024	1 M€
	CCHV	STEP et Réseaux	Communes, EPCI, Ag. de l'Eau, CD66, Etat	2022 2026	4 M€
	CCV	Schéma directeur d'assainissement	Communes, Agence de l'Eau, CD66, Etat	2022 2024	
	CCV	Réseaux	Communes, Agence de l'Eau, CD66, Etat	2022 2026	
	CCACVI	Extension et mise à niveau STEP BAGES	Agence Eau et CD66	2021 2022	3.6 M€
	CCACVI	Etude Réutilisation Eaux Usées Traitées – STEP ARGELES	Agence Eau et CD66	2021 2022	50 k€
<b>D - Développer une stratégie de gestion intégrée du risque d'inondation pour répondre aux impératifs de sécurité en veillant au bon fonctionnement des milieux</b>	SMIGATA	Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI)	Etat, Région, Europe, Communes, EPCI	2021 2024	2,1 M€
<b>E - Adapter la gouvernance pour permettre aux acteurs locaux de répondre aux enjeux du bassin</b>	SMIGATA	Animation du SAGE			
<b>TRANSVERSAL</b>	CCs	Programme d'actions sur le volet eau des PCAET communautaires et du PAT PPM			

## Indicateurs

- Linéaire de réseaux renouvelé
- Schémas élaborés et/ou mis en œuvre

[Suivi exhaustif via le suivi annuel des SAGE]



### Défi 3 : Une mobilité des biens et des personnes durable, organisée, accessible

#### Contexte et dynamiques en cours

La mobilité sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée se caractérise par une forte dépendance aux véhicules thermiques (84% des déplacements pour se rendre au travail), ce qui explique notamment que le transport est le principal secteur émetteur de GES (Le transport représente 54% des émissions de GES). Cette prégnance de l'usage du véhicule individuel à moteur n'est pas sans générer d'autres problématiques en matière de saturation des réseaux routiers, de pollutions, de nuisances sonores, d'accidentologie, de stationnement... **La transition vers une mobilité décarbonée, partagée et soutenable est un enjeu pour le territoire.** Il a déjà été pris en compte dès 2009 dans le premier PCET et fait l'objet d'actions concrètes, notamment dans le cadre du schéma de mobilités durables adopté par la communauté de communes du Vallespir en 2013, faisant alors figure de collectivité pionnière sur le sujet.

Par ailleurs, de la possibilité de se déplacer dépendent toujours les accès à l'emploi, à l'éducation, aux services de santé, à la consommation et aux loisirs. **L'accès à la mobilité dans des conditions de sécurité optimum est aussi un enjeu de cohésion territoriale et sociale, que notre territoire doit mieux prendre en compte.**

Il s'agira donc de mettre en œuvre dans le cadre de cette nouvelle stratégie de transition, tous les moyens nécessaires à la **réduction de l'usage des transports fonctionnant aux énergies fossiles**, dans la mobilité quotidienne et touristique mais également dans le secteur de la logistique, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, les actions menées dans le cadre de ce défi devront permettre d'**assurer la sécurité et une mobilité accessible à tout le monde** sur l'ensemble du territoire.

#### AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un accès autoroutier de l'A9 desservant le territoire</p> <p>Une part importante d'actifs (40%) travaillant sur leur lieu de résidence, en plus forte proportion dans les territoires les plus enclavés (Haut Vallespir, Côte Vermeille)</p> <p>Des aménagements cyclables qui maillent une partie du territoire</p> <p>De grands itinéraires touristiques à vélo qui traversent le territoire (La Méditerranée à vélo, Pirinexus)</p> <p>Une offre de train TER qui dessert les communes de la Côte Vermeille</p> <p>Une offre de transport en commun par bus conséquente et accessible sur le territoire (Tarif de 1 €)</p> <p>Existence de plusieurs plateformes multimodales</p> <p>La plateforme ferroviaire du Boulou</p> <p>Le port de commerce de Port-Vendres</p>	<p>Un territoire rural générant des besoins en déplacement / Une partie du territoire enclavée</p> <p>84% des habitants utilisent leur véhicule à moteur pour se rendre au travail</p> <p>Seulement 5% vont quotidiennement au travail à pied, 3 % en vélo et 2% en transports en commun</p> <p>Un maillage d'itinéraire cyclable encore insuffisant et des points noirs en matière de sécurité qui persistent</p> <p>Des flux importants de déplacement Domicile - Travail sur de courtes distances sur les bassins de vie (Arles-sur-Tech - Le Boulou, Elne - Argelès, Thuir)</p> <p>Une offre de transport en commun par bus dont les horaires proposés correspondent difficilement au rythme des actifs en semaine</p> <p>Pas de développement de ligne de transports en commun et des lignes ferroviaires</p> <p>Absence de systèmes favorisant le covoiturage ou l'autopartage</p> <p>11% des demandeurs d'emplois n'ont pas le permis de conduire</p>

OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Des lignes de transport en commun existantes à valoriser et à faire connaître</p> <p>Des flux importants de déplacement Domicile - Travail en véhicule à moteur sur de courte distance pouvant être remplacé par de la mobilité active ou du transport en commun</p> <p>Création de nouveaux pôles d'Échanges Multimodaux au niveau des gares de la Côte Vermeille</p> <p>Des expérimentations en cours en matière de "marche à pied" pour les trajets domicile - école à la CCV</p> <p>20 bornes de recharge électrique</p> <p>Une offre vélotouristique en structuration (Grands itinéraires, services)</p> <p>Le développement de la plateforme logistique de l'autoroute ferroviaire du Boulou (projet En-Cavaillès)</p> <p>Le développement du transport de marchandise à la voile (Miguel Caldentey)</p>	<p>Le secteur du transport routier est responsable de 54% des émissions de GES</p> <p>Des problèmes de sécurité en matière d'itinéraires cyclables qui dissuadent les habitants d'utiliser le vélo comme déplacement quotidien</p> <p>Un coût "mobilité" en augmentation qui pèse sur le budget des ménages les plus fragiles</p> <p>Une échelle d'intervention de la Région dans le cadre de sa compétence mobilité éloignée des problématiques locales de mobilité</p> <p>Les lignes ferroviaires qui ne desservent pas de grandes agglomérations sont menacées de fermeture</p>

## Objectifs opérationnels

### A - Mener les réflexions nécessaires à l'élaboration de stratégies de mobilité durable et accessible

- Chantier A.1 : Améliorer la connaissance sur les modes de déplacement
- Chantier A.2 : Élaborer des stratégies de mobilité durable et accessible
- Chantier A.3 : Mener les études opérationnelles nécessaires à la mise en oeuvre de solution de mobilité durable et accessible

### B - Favoriser la mobilité douce et partagée

- Chantier B.1 : Sensibiliser les habitants aux mobilités actives
- Chantier B.2 : Réaliser les investissements nécessaires aux mobilités actives
- Chantier B.3 : Améliorer la qualité de l'offre des transports en commun
- Chantier B.4 : Développer de nouveaux usages partagés de la voiture
- Chantier B.5 : Développer les infrastructures de multimodalité

### C - Mettre en oeuvre les investissements nécessaires à la sécurité des déplacements

- Chantier C.1 : Améliorer la sécurité des usagers sur les itinéraires cyclables
- Chantier C.2 : Réaliser les travaux de sécurisation des infrastructures routières

### D - Tendre vers la sobriété carbone pour les secteurs de la logistique et du tourisme

- Chantier D.1 : Soutenir le développement de système de transport décarboné
- Chantier D.2 : Favoriser la mobilité douce des touristes (vélotourisme, navettes...)

## Plan d'action (actions engagées et financées)

Dispositifs	Bénéficiaire	Opération	Année	Subvention	Chantier
ADEME	Bratherton Christopher	Tourisme Durable : Equipements économes vélos cargos et abris	2021	5 712 €	D
Plan vélo et mobilités actives	Sorède	Création d'une piste cyclable route de Palau Del Vidre, entre le giratoire des Micocouliers et le carrefour du complexe sportif, de l'aire multimodale et de l'eurovélo8.	2021	100 023 €	B
	Argelès-sur-Mer	Continuité cyclable entre Saint-Pierre et l'avenue de Montgat	2020	103 173 €	B
	Argelès-sur-Mer	Création de piste cyclable Route de la Mer/Avenue du Général de Gaulle	2021	349 892 €	B

Plan d'action prévisionnel (à titre indicatif)

Chantier	Exemple d'actions				
	Porteur de projet	Nature du projet	Partenaires	Dates	Budget
<b>A - Mener les réflexions nécessaires à l'élaboration de stratégies de mobilité durable et accessible</b>	Le Boulou	Elaboration d'un nouveau schéma de circulation et d'un plan vélo	Etat, Région, CD66, Pays, CCV	2021 2022	30 k€
	Argelès-sur-Mer	Réalisation d'un plan de déplacement urbain	Etat, Région, CD66, Pays, SNCF	2021 2022	50 k€
	CC Aspres	Elaborer un schéma des mobilités			
	CCACVI	Projet de schéma directeur cyclable intercommunal	Etat, Région, CD66, Pays	2021 2023	A définir
<b>B - Favoriser la mobilité douce et partagée</b>	Céret	Assurer et conforter les liaisons douces sur l'ensemble de la ville	Etat, Région, CD66, Pays, CCV	2021 2022	300 k€
	CC Vallespir	Promouvoir les mobilités douces (événementiel, dispositifs en faveur du changement de comportement...)		2015 2025	120 k€
	CC Vallespir	Aménager la véloroute voie verte	CD66	2021 2022	100 k€
	CC Vallespir	Développer les services aux cyclistes (stationnement, boxes vélos, information, bornes de recharge...)	CD66, communes membres		180 k€
	CC Vallespir	Développer la véloroute voie verte	CD66	2026	
	CC Vallespir	Développer les trajets partagés		2021 2022	50 k€
	Argelès-sur-Mer	Réalisation d'un plan de déplacement urbain	Etat, Région, CD66, Pays, SNCF	2021 2022	50 k€
	Argelès-sur-Mer	Renforcer le maillage de liaison douce	Etat, Région, CD66, Pays	2021 2022	1 M€
	Banyuls-sur-Mer	Création d'un pôle multimodal à la gare	Etat, Région, CD66, RFF, SNCF	2021 2022	3,5 M€
	Banyuls-sur-Mer	Création d'itinéraires secondaires à travers la ville pour diffuser les flux et délester le centre-ville	Etat, Région, CD66,	2021 2022	6 M€
	Sorède	Création d'une aire multimodale	Etat, Région, CD66, Pays	2021	350 k€
	Sorède	Création de 3 pistes cyclables	Etat, Région, CD66, Pays	2021 2022	750 k€
	Sorède	Installation de RAC à vélo et mobilier	Etat, Région, CD66, Pays	2021 2023	20 k€
	Sorède	Etude pour la réalisation d'une passerelle piétonne	Etat, Région, CD66, Pays	2022 2023	A définir
	Port-Vendres	Création d'une voie verte du centre-ville vers la plage de Paulilles	Etat, Région, CD66, Pays, CCACVI		A définir
	Villemolaque	création de cheminements piétons			
	Thuir	Assurer le maillage des pistes cyclables et piétonniers de la commune			
	CCACVI	Réalisation de liaisons cyclables	Etat, Région, CD66		
	Villemolaque	Création de nouveaux cheminements piéton et mise en sécurité de chemins piétons			
	<b>C - Mettre en oeuvre les investissements nécessaires à la sécurité des déplacements</b>	Amélie-les-Bains	Refonte de la signalétique routière et piétonne	Etat, Région, CD66, CCHV	
Amélie-les-Bains		Aménagement des ronds-points de la RD 115	Etat, Région, CD66,		315 k€
Argelès-sur-Mer		Agrandissement et réaménagement du Port (Volet mobilité / Ouvrir le port sur tous les quartiers de la ville, les équipements et les espaces naturels)	Etat, Région, CD66, Pays, CCACVI	2021 2027	

	Trouillas	Sécurisation de la voie communale dite Traverse de Thuir (de la RD 612 à l'entrée d'agglomération) avec élargissement de la voie et création d'une voie piétonne et cyclable			
	Tordères	Aménagement et sécurisation de voiries en entrée et cœur de ville			
<b>D - Tendre vers la sobriété carbone pour les secteurs de la logistique et du tourisme</b>	CC Vallespir	Etude de positionnement économique sur le site du Boulou pour renforcer le transport de marchandises par voie ferrée : distriport et autoroute ferroviaire (projet En-Cavaillès)	ARAC Occitanie, EPF Occitanie, Etat		

### Indicateurs

- Nombre de stratégies élaborées et/ou mises en œuvre
- Linéaire de pistes cyclables, nombre d'aménagements cyclables créés
- Nombre d'initiatives de mobilité douce

## Défi 4 : Une biodiversité révélée, intégrée et préservée

### Contexte et dynamiques en cours

Le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée présente une richesse importante et variée en termes d'espèces faunistiques et floristiques et d'habitats naturels grâce à la variabilité du relief, des conditions météorologiques, de la nature des sols, etc. Couvert pour 75 % de sa superficie par des Zonages Naturels d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), le territoire possède plusieurs espaces naturels protégés et gérés (4 réserves naturelles, 1 réserve biologique domaniale, 2 APPB, 10 sites Natura 2000) dont certains sont actuellement "orphelins" en termes d'animation et de gestion.

Pour autant, la biodiversité locale fait face à diverses menaces (artificialisation des sols, agriculture intensive, changement climatique, etc.) et présente des états de conservation variables. Si certaines collectivités locales mettent en place des actions directes ou indirectes en faveur de la biodiversité (végétalisation des zones urbaines, gestion d'espaces naturels, sensibilisation, etc.), il ressort une nécessité d'aller plus loin. Une étude menée sur 2020/2021 en partenariat avec l'Université Perpignan Via Domitia (UPVD) a mis en évidence des besoins et des pistes d'actions.

Ainsi, au regard de son effondrement actuel et de son importance pour la (sur)vie et l'épanouissement de l'humanité, il convient d'agir concrètement et collectivement en faveur de la biodiversité. **Sensibiliser, former et accompagner** les actrices et acteurs du territoire dans cet objectif tout en développant une **meilleure connaissance** des enjeux locaux et en mettant en œuvre des **actions de gestion, préservation et restauration** ainsi que d'**intégration dans l'aménagement**.

### AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une biodiversité exceptionnelle : nombreuses espèces faunistiques et floristiques et d'habitats naturels variés grâce à la variabilité du relief, des conditions météorologiques, de la nature des sols, etc.</p> <p>De nombreux espaces naturels protégés et gérés (4 réserves naturelles, 1 réserve biologique domaniale, 2 APPB, 10 sites Natura 2000)</p>	<p>Des sites Natura 2000 orphelins en termes de gestion et d'animation (Massif des Albères, Rives du Tech)</p> <p>Des écosystèmes à l'état de conservation variable, mais majoritairement dégradés</p> <p>Des élus locaux démunis faute de formation, de connaissance, d'accompagnement et de moyens</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Des orientations locales déjà affichées en lien avec la protection des espaces naturels, notamment dans les PCAET des 4 communautés de communes</p> <p>Des dispositifs d'incitation et d'accompagnement technique et financier en déploiement par l'Etat, la Région et le Département en faveur du patrimoine naturel</p>	<p>Une artificialisation des sols et une fragmentation des habitats importantes liée à la pression foncière et l'étalement urbain</p> <p>Une surexploitation et/ou une dégradation des ressources et des milieux (biodiversité, eau, sol, etc.) par les activités humaines (intrant agricole, consommation d'eau,...)</p> <p>Le développement d'espèces invasives exogènes impactant la biodiversité locale</p> <p>La rupture des équilibres dynamiques des écosystèmes liée aux changements climatiques en cours et à venir</p>

## Objectifs opérationnels

### A - Sensibiliser, former et accompagner les différents publics sur la biodiversité

- Chantier A.1 : Faire comprendre les enjeux de biodiversité à tous
- Chantier A.2 : Former les collectivités et acteurs à intégrer la biodiversité dans leurs activités
- Chantier A.3 : Accompagner les démarches et projets en lien avec la biodiversité

### B - Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité locale

- Chantier B.1 : Déployer les outils de connaissance et de suivi de la biodiversité
- Chantier B.2 : Développer une expertise locale d'appui (mutualisation, capitalisation)

### C - Préserver la biodiversité écosystémique, taxonomique et génétique

- Chantier C.1 : Aménager en intégrant les enjeux de biodiversité au 1<sup>er</sup> plan  
Objectif Zéro artificialisation - TVB / PLU - Nature en ville - Maîtrise foncière
- Chantier C.2 : Préserver et régénérer les milieux, espèces et continuités écologiques  
Gestion des sites naturels - Travaux de restauration/conservation
- Chantier C.3 : Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances

## Plan d'action (actions engagées et financées)

Dispositifs	Bénéficiaire	Opération	Année	Subvention	Chantier
Biodiversité	Argelès-sur-Mer	Valorisation volet environnemental dans le cadre de la réalisation de la Maison du Parc marin du Golfe du Lion	2021	400 000 €	A
	Argelès-sur-Mer	Acquisitions de connaissance sur le requin peau bleue : caractérisation de l'habitat du Parc marin du golfe du Lion pour son cycle de vie	2021	140 000 €	B
	Elne	Convention de subvention relative à l'atlas de la biodiversité communale d'Elne	2021	34 496 €	B
	Argelès-sur-Mer	Convention de subvention relative à l'atlas de la biodiversité communale d'Argelès-sur-mer	2021	6 148 €	B
	Banyuls-sur-Mer	Investissements en appui aux certifications Afnor « ports propres » et « ports propres actifs en biodiversité » : barrage anti-pollution, équipement en bacs du point propre, signalétique, station de pompage eaux grise et noires, mise aux normes des sanitaires	2021	30 000 €	C
	Cerbère-Banyuls	Installation de 3 mouillages écologiques dans la RNN marine de Cerbère-Banyuls et réfection de la peinture antifouling du bateau de la RNN	2021	14 140 €	C
	RNN du Mas Larrieu	Restauration du potentiel écologique de prairies humides littorales et d'habitats favorable à l'accueil de population de chauve-souris (MOE et travaux)	2021	510 000 €	C
	Argelès-sur-Mer	Complément des dispositifs d'amarrage de la ZMEL du Parc marin du Golfe du Lion	2021	180 000 €	C
	Argelès-sur-Mer	Financement de travaux nécessaires à l'obtention de la certification AFNOR Port Propre	2021	150 000 €	C

## Plan d'action prévisionnel (à titre indicatif)

Chantier	Exemple d'actions				
	Porteur de projet	Nature du projet	Partenaires	Dates	AAP
A - Sensibiliser, former et accompagner les différents publics sur la biodiversité	Argelès-sur-Mer	Faire en sorte que les opérations d'aménagement exemplaires de type écoquartier® deviennent la norme			
	Argelès-sur-Mer	Mieux (connaître et) faire connaître la richesse de la biodiversité terrestre et marine			
	Maureillas-las-Illas	Réalisation d'un parc écologique			
	Céret	Aménagement d'un sentier d'interprétation en milieu forestier			
	Cerbère	Requalification du secteur de Peyrefite : projet écologique à vocation touristique	ANCT, Région, Conservatoire du		

			littoral, CD66, CCACVI		
	Ortaffa	Création d'un parcours pédagogique sur la thématique de la biodiversité			
<b>B - Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité locale</b>	Argelès-sur-Mer	Mieux connaître (et faire connaître) la richesse de la biodiversité terrestre et marine			
	Thuir	Atlas de biodiversité communale		2022-2023	AAP OFB Plan de relance
<b>C - Préserver la biodiversité écosystémique, taxonomique et génétique</b>	Banyuls-dels-Aspres	Végétalisation d'un bassin de rétention en cœur de lotissement		2021	AAP CD66
	Trouillas	Aménagement d'un belvédère dans un lotissement		2021	AAP CD66
	Trouillas	Requalification et mise en valeur des ravins boisés du Monastir situés en agglomération, en cœur de lotissement. (il s'agit d'un espace naturel remarquable, le CAUE a déjà réalisé une pré-étude)			
	Trouillas	Végétalisation du terrain nu qui se situe dans l'enceinte du groupe scolaire (plantations d'arbres, opération de type la forêt en ville)			
	Tresserre	Création de placettes nature au cœur du village (débitumage)		2021	AAP CD66
	Port-Vendres	Végétalisation de la cour d'école maternelle et création d'un jardin pédagogique		2021	AAP CD66
	Argelès-sur-Mer	Végétalisation de l'entrée de l'école Curie-Pasteur		2021	AAP CD66
	Céret	Création d'un PAEN	Etat, CD66, Chambre d'Agri.		
	Céret	Végétalisation de l'espace grand agora (2000 m2 sur 4000)		2021	AAP CD66
	Elne	Végétalisation des espaces urbains (place du marché de gros, rue et zone de stationnement)		2021	AAP CD66
	Cerbère	Végétalisation de la rambla en bord de mer (jardin d'enfant, espace de jeux)		2021	AAP CD66
	Palau-del-Vidre	Naturalisation d'un chemin et mise en place d'un hôtel à insecte		2021	AAP CD66
	Saint-Laurent-de-Cerdans	Réaménagement de la place Péri et plantation d'arbres rue de la sort		2021	AAP CD66
	Amélie-les-Bains	Projets au sein du parc de l'ancien hôpital militaire		2021	AAP CD66
	Brouilla	Création et embellissement d'espaces ombragés dans les zones bétonnées		2021	AAP CD66
	Collioure	Requalification des espaces végétalisés de la commune			
	Thuir	Aménagement et protection incendie forêt classée du site Palauda			
	Tresserre	Aménagement végétal et paysager d'un écoquartier			
	Thuir	Aménagement végétal et paysager d'un écoquartier			
	Saint-Génis-des-Fontaines	Création d'un écoquartier			
	Argelès-sur-Mer	Intégrer plus de nature en ville, notamment pour atténuer l'effet des îlots de chaleur urbains			
	Argelès-sur-Mer	Préserver les terres agricoles et naturelles en poursuivant la rénovation du parc ancien et les efforts de densification			
	Argelès-sur-Mer	Poursuivre la protection et l'aménagement des Espaces Naturels Sensibles de la commune, de la coulée verte			
Sorède	Démarche de maîtrise foncière (type PAEN)				
Argelès-sur-Mer	Gestion/revalorisation des friches agricoles				

Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	Gestion des friches et réouverture des milieux			
Banyuls-dels-Aspres	Revégétalisation de sols artificiels			
Corsavy	Gestion des friches			
Elne	Reconquête des friches pour des installations en agroécologie			
CCACVI / Argelès-sur-Mer	Gestion d'espaces naturels (type Natura 2000)			
Villemolaque	Végétalisation de zones bétonnées			
Tresserre	Atelier flash autour de la revalorisation des friches			

## Indicateurs

- Nombre de personnes sensibilisées, informées, formées
- Surface d'espace bénéficiant d'un nouveau dispositif (protection, gestion, etc.)
- Surface d'espace désartificialisé dans le cadre des projets
- Nombre de nouvelle labellisation TEN, ABC, Terre Saine



## Défi 5 : Une transition alimentaire permettant à tout le monde de “bien produire” et “bien manger”

### Contexte et dynamiques en cours

Le Pays Pyrénées Méditerranée présente **une grande diversité de ressources alimentaires** de par sa géographie s'étageant de la mer à la montagne, le long de la vallée fluviale du Tech. C'est un territoire fonctionnel qui pourrait tendre vers l'autonomie alimentaire. Il présente aussi une grande diversité de paysages agraires inhérents à son histoire, sa culture gastronomique et ses savoir-faire qui sont autant d'éléments contribuant à son attractivité. **Tous les secteurs d'activités de l'alimentation y sont présents**, du primaire au tertiaire, productions agricoles, élevage, pêche, transformation agroalimentaire, production artisanale, restauration et distribution. La majorité des productions sont de qualité, en agriculture raisonnée ou Bio et bénéficient de labels.

Des **démarches avancées, communales et intercommunales**, pour la reconquête des terres agricoles ou de leur restauration collective confirment l'évolution des priorités des élu-es du territoire. Des **initiatives collectives et solidaires pour l'alimentation** portées par des collectifs citoyens et des associations de l'ESS viennent compléter le cadre. Cette grande diversité de protagonistes à tous les niveaux de la chaîne de valeur alimentaire, permet d'activer de multiples leviers et construire des actions innovantes associant transversalité, mutualisation, coopération.

Cependant, la crise sanitaire a montré les limites et la fragilité de nos modèles de production et de consommation, même les plus vertueux. Elle a révélé **l'urgence de renforcer les circuits de proximité, d'accélérer le processus de transition écologique, de relocalisation de l'agriculture et de proposer une alimentation plus saine, plus sûre et accessible à tout le monde**. Des chantiers qu'il est nécessaire d'investir, ensemble, pour tendre vers l'autonomie et la résilience alimentaire du territoire.

A travers ce défi, il s'agit donc de **construire et faire vivre un Projet Alimentaire Territorial** visant à renforcer les circuits de proximité et accélérer le processus de transition écologique, en travaillant sur la structuration d'un écosystème alimentaire local autour de projets de restauration collective qualitative et locale, mais également en travaillant sur l'inclusion sociale, la sauvegarde des terres agricoles, la santé, et le respect de l'environnement (agroécologie, protéines végétales).

### AFOM [issus de la candidature PAT]

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Diversité des productions / Répartition de la production sur tout le territoire avec des spécificités en fonction du terroir et du merroir</p> <p>Diversité du potentiel de production : variété du potentiel pédologique (littoral, plaines, piémont, vallée fluviale) et climatique (méditerranéen, montagne)</p> <p>L'agriculture représente une part non négligeable de l'économie du territoire (7,8 %) / Existence d'un secteur pêche côtière artisanale</p> <p>Qualité des productions / Nombreuses appellations / Agricultures biologique et raisonnée bien implantées</p> <p>Patrimoine gastronomique et historique valorisant les productions locales</p> <p>Activités de production qui participent à la valorisation et l'attractivité du territoire (savoir-faire patrimoniaux, paysages agricoles, agritourisme)</p>	<p>Manque de surface agricole : diminution constante des surfaces agricoles utiles (accrue pour la viticulture, les cultures fruitières et le maraîchage)</p> <p>Difficulté pour le politique de maîtriser le foncier agricole (hausse du nombre de friches, pressions foncières)</p> <p>Morcellement des exploitations</p> <p>Manque de vocations et d'installations en agriculture et pêche, difficulté pour la transmission des entreprises</p> <p>Forte concurrence des grossistes dans le secteur bio</p> <p>Gaspillage alimentaire</p>

OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Lancement du Projet Alimentaire Territorial</p> <p>Culture de la structuration d'acteurs et du groupement des intérêts</p> <p>Mobilisation et innovations des producteurs et des consommateurs locaux</p> <p>Volonté des collectivités de s'approvisionner localement</p> <p>Plateforme d'approvisionnement de produits maraîchers et laitiers à l'échelle du département</p> <p>Augmentation des marchés de terroir valorisant les productions locales</p> <p>Coopération : avec les territoires voisins (lien rural-urbain, rural-rural) / transfrontalière / avec les territoires méditerranéens (sur des problématiques communes [adaptation, résilience])</p> <p>Plusieurs démarches de protection des terres agricoles PAEN/ZUP ...</p>	<p>Projets d'aménagements immobiliers, infrastructures sur des surfaces au potentiel agricole</p> <p>Diminution de la ressource disponible en eau</p> <p>Accentuation du déclin des exploitations agricoles et des entreprises de pêche / Diminution des moyens financiers des exploitations</p> <p>Augmentation des exportations des productions locales sur les marchés extérieurs</p> <p>Changement climatique : augmentation des aléas climatiques (perte des productions), productions qui ne sont plus adaptées (perte de rendement), diminution des ressources pastorales</p> <p>Chute de la biodiversité / augmentation des espèces invasives / modification des écosystèmes</p>

## Objectifs opérationnels [issus de la candidature PAT]

### A - Construire collectivement et faire vivre le Projet Alimentaire Territorial

- Chantier A.1 : Gouvernance et coordination du PAT
- Chantier A.2 : Animation, communication et mise en réseau des acteurs
- Chantier A.3 : Elaboration et suivi de la stratégie PAT
- Chantier A.4 : Echanges transfrontaliers et coopération

### B - Préparer la résilience alimentaire et la transition agroécologique du Pays

- Chantier B.1 : Préserver, augmenter la surface utile agricole (SAU) et la gérer durablement
  - Chantier B.2 : Accompagner la transition des modes de production (agriculture et pêche)
  - Chantier B.3 : Favoriser une alimentation plus bio et plus locale
- Restauration collective - Circuits d'approvisionnement et boutiques - Modalités de distribution et de transformation durables

### C - Intégrer l'humain et faire de l'alimentation un vecteur de progrès social

- Chantier C.1 : Favoriser l'inclusion par l'alimentation
- Chantier C.2 : Santé et alimentation, justice alimentaire, nutrition et éducation

## Plan d'action (actions engagées et financées)

Dispositifs	Bénéficiaire	Opération	Année	Subvention	Chantier
	Pays Pyrénées Méditerranée	Mise en place et pérennisation du Projet Alimentaire Territorial	2021	100 000 €	A
	Association GERMEN	Préfiguration du chantier d'insertion SIAE	2021	60 000 €	B
	Association GERMEN	Chantier d'insertion productions maraîchère et arboricole biologiques	2022		B
<b>DSIL exceptionnelle</b>	Ortaffa	Création d'une salle de motricité et d'une cantine scolaire liaison froide à l'école maternelle des Figuiers	2020	324 650 €	C
<b>ADEME</b>	Robinson	Tourisme Durable : La Cuisine Comptoir : Modèle d'affaires Slow Food – Formation cuisine durable et équipement	2021	7 300 €	B
<b>Alimentation locale et solidaire</b>	GAEC Le Payrerou	Equiperment en matériel réfrigéré et autre pour pouvoir participer aux foires et marchés locaux (marchés de producteurs de Arles-sur-Tech, Céret, le Boulou, Baillestavy)	2021	1 839 €	B

Jardins partagés	Association Les Jardins Familiaux de Sant Joan	travaux d'aménagement des jardins familiaux	2021	11 228 €	B
	Céret	Création d'un jardin pédagogique pour les élèves de la ville et résidents de l'EHPAD	2021	3 320 €	B

### Plan d'action prévisionnel (à titre indicatif)

Chantier	Exemple d'actions					
	Porteur de projet	Nature du projet	Partenaires	Dates	Budget	AAP
<b>A - Construire collectivement et faire vivre le Projet Alimentaire Territorial</b>	PPM	Coordination administrative volet B	PPM	nov2021-déc2023	17 330 €	AAP PNA France relance mesure 13 volet B
<b>B - Préparer la résilience alimentaire et la transition agroécologique du Pays</b>	Chambre d'Agriculture	Accompagner les réflexions et projets en faveur de l'approvisionnement local de la restauration collective	PPM	2022-2023	13 684 €	AAP PNA France relance mesure 13 volet B
	Chambre d'Agriculture	Accompagner l'émergence du projet de village de producteurs et d'artisans à St André	St-André	2022-2023	10 987 €	AAP PNA France relance mesure 13 volet B
	St-André, CCACVI, les producteurs	Réalisation de l'Agroparc - village de producteurs à Saint-André	St-André + communes des Albères et Argelès	En cours de réflexion		
	Chambre d'Agriculture	Animation du pôle foncier agricole du Pays	PPM	2022-2024	13 709 €	AAP PNA France relance mesure 13 volet B
	Chambre d'Agriculture	Engager des procédures de remise en culture de friches "individuelles groupées"	PPM	2022-2023	10 282 €	AAP PNA France relance mesure 13 volet B
	Chambre d'Agriculture	Animer un pôle d'accueil et d'information porteurs de projets agricoles sur le Pays PM	PPM	2022-2023	5 810 €	AAP PNA France relance mesure 13 volet B
	Chambre d'Agriculture	Déployer des propositions d'accompagnement pédagogiques sur la découverte de l'agriculture adaptées aux projets du territoire	PPM	2022-2023	6 142 €	AAP PNA France relance mesure 13 volet B
	Chambre d'Agriculture	Animer un groupe inter-partenaires EAU sur le territoire du PPM	PPM	2022-2023	13 985 €	AAP PNA France relance mesure 13 volet B
	Chambre d'Agriculture	Etude des besoins en eau	PPM	2022-2023	27 970 €	AAP PNA France relance

						mesure 13 volet B
Arbre et Paysage 66	Mise en place et Animation d'un groupe de travail sur l'Agroécologie	PPM	2022-2023	5 730 €		AAP PNA France relance mesure 13 volet B
Arbre et Paysage 66	Mettre en place la nouvelle édition des rencontres de l'Agroécologie en 2022	PPM	2022	7 651 €		AAP PNA France relance mesure 13 volet B
Terre de Liens	"On s'en friche pas"	Villelongue-dels- Monts, St-Génis-des- Fontaines, Montesquieu-des- Albères, Terrats, Trouillas, Fourques, Passa	2021-2023	33 120 €		AAP PNA France relance mesure 13 volet B
Terre de Liens	Les Ateliers "Foncier et Collectivités"		2022-2023	17 290 €		AAP PNA France relance mesure 13 volet B
Terre de Liens	Proposer des diagnostics et des accompagnements sur mesure aux collectivités sur leurs problématiques foncières liées aux projets alimentaires	3 communes identifiées	2022-2023	95 100 €		AAP PNA France relance mesure 13 volet B
Amélie-les- Bains / CCHV	Réhabilitation cantine, Construction d'une cuisine autonome pour la cantine de la commune	Amélie-les-Bains- Palalda	2021-2023	1,2 M€		
Association GERMEN	Poste de direction/coordination pour le développement du SIAE	CCV / CCHV	mai22- déc23	83 333 €		France relance mesure 13 volet B
Association GERMEN	Chantier d'insertion Production maraîchère / arboricole biologique	CCV / CCHV	2022-2023	243 k€		France relance mesure 13 volet B
Association GERMEN	Chantier d'insertion légumerie/ conserverie/ plateforme logistique	CCV / CCHV	2023	950 k€		France relance mesure 13 volet B (étude)
Association GERMEN	Chantier d'insertion restaurant inclusif	CCV / CCHV	2023	Etude 25k€		France relance mesure 13 volet B
CCV	Cantine bio... poursuivre la démarche	Céret / CCV				
	Programme de sensibilisation sur alimentation	Céret				
CCV	Renégociation marché pour fournisseurs cantines pour crèches et centres de loisir - objectif circuit de proximité, bio ...	CCV	Marché en cours	Max 90 k€ / an soit 360 k€ / 4 ans		CCV
CCV et CCHV	Contrat local de santé Vallespir et Haut-Vallespir	CCV et HV				CCV, CD 66, ARS, CCHV
Céret	Installation et animation de la commission extramunicipale agriculture et alimentation de la commune de Céret -CEMAA	Céret	2022-2023	39 300 €		France relance mesure 13 volet B

Céret	Installation valorisation de la collection des agrumes	Vallespir	avr21-juil22	154 692 €	Leader
Céret	Réhabilitation d'un bâtiment pour y installer une boutique et le café paysan	Vallespir	2022		
Association des producteurs et artisans du Vallespir	LE DÉTOUR Boutique et café paysan - fonctionnement	Vallespir	2022	78 k€	
Céret	Création d'un marché de producteurs à Céret	Céret	2022		
Cap dona / CCV	Installation de la brasserie CAP DONA dans les bâtiments de l'ancienne usine St marguerite	Céret / CCV	2021		Fond friche France Relance + Leader
CCV	Élaboration de la stratégie agricole et forestière de la CCV en lien avec le PAT	Vallespir	2022	38 983 €	France relance mesure 13 volet B
	Favoriser la diversité de cultures sur le PALAU en lien avec l'arrivée de Cap d'Ona	Céret / CCV	2021-2023		
Le Boulou	Revitaliser la zone des jardins en bordure du Tech sur la commune du Boulou	Le Boulou	2021-2023		-
	Installation apiculteur conservatoire abeille noire	Maureillas-las-Illas / Vallespir	2022-2023		-
	Installation jeune éleveur bovin race Albera	Céret / Oms	2022-2024		-
Chambre d'agriculture	Valoriser les travaux conduits sur la gestion du pastoralisme / ALBERA PASTUR	Massif des Albères		11 485 €	
CD66	Aménagement de stand de vente sur les aires de co-voiturage départementales	Argelès-sur-mer			
Argelès-sur-mer	Création d'un poste de chargé de mission Transition Alimentaire d'Argelès-sur-mer	Argelès-sur-mer	2022-2024	155 250 €	France relance mesure 13 volet B
Argelès-sur-mer	Régie Agricole	Argelès-sur-mer	En cours de réflexion		
Argelès-sur-mer	Jardins familiaux, jardins partagés et pédagogiques, grainothèque	Argelès-sur-mer	2022-2023	85 k€	France relance mesure 11
Argelès-sur-mer	Créer une boutique paysanne	Argelès-sur-mer	En cours de réflexion		
Argelès-sur-mer	Créer une cuisine centrale pour les écoles d'Argelès-sur-mer et réhabilitation des cantines	Argelès-sur-mer	2022-2023	1 811 729 €	France relance mesure 13 volet B
Argelès-sur-mer	Ouvrir un Moulin à huile communal	Argelès-sur-mer	En cours de réflexion		
Argelès-sur-mer / CD66	Reconquérir les friches agricoles d'Argelès-sur-mer	Argelès-sur-mer	2022-2023		
CD66	Procédure Terres incultes	Elne, Argelès-sur-mer, Latour-bas-Elne, St-Cyprien	En cours		
CD66	Projet de PAEN supra communautaire, rive gauche du Tech	CC Sud Roussillon + Bages & Elne	Démarche engagée 05/2021		

		Création d'une Scoop en agroécologie	Elne	En cours de montage		
	Elne	CIPADR/centre d'interprétation et de promotion de l'agriculture durable en Roussillon. Etudes préalables	Elne	En cours de réflexion		
	Tresserre	Remobilisation des friches de la communes de Tresserre	Tresserre			
	Elne	Ferme municipale en régie : études préalables, achat de matériel et bâtiments, mise en oeuvre	Elne	A l'étude		
	Elne	Création d'un poste de chargé de mission Agroécologie	Elne	En projet		
	Elne / Centre municipal de santé / CCAS / Centre socio-culturel	Manifestation culturelle Le Goût des autres	Elne	2021-2022	30 k€	Etat/QPV + ville
	Elne	Installation d'une boutique de producteurs locaux bio	Elne	En projet		
	Elne	Agriculture urbaine	Elne	En projet		
	Elne	Cantine communale matériel	Elne	Dépôt 10/2021	16 941 €	France Relance mesure 14
	St-André / St-Génis-des-Fontaines / Sorède / Laroque-des-Albères / Palau-del-Vidre	Création d'une cuisine centrale partagée à 5 communes et extension du restaurant scolaire de Saint-André	Communes Albères : St-André, St-Génis, Laroque, Sorède, Palau-del-Vidre	En cours de réflexion, études réalisées		
<b>C - Intégrer l'humain et faire de l'alimentation un vecteur de progrès social</b>	St-Génis-des-Fontaines	Acquisition de foncier agricole pour à Saint-Génis-des-Fontaines pour un maraîchage sain et décarboné	St-Génis-des-Fontaines	En cours	600 k€	
	St-Génis-des-Fontaines	Proposition de repas aux seniors à partager en un même lieu avec les enfants de l'école,	St-Génis-des-Fontaines			
	St-Génis-des-Fontaines	Projet pédagogique (santé, limitation du gaspillage, culture à la biodiversité et au respect du vivant)	St-Génis-des-Fontaines			
	St-Génis-des-Fontaines	Maison des producteurs - Création d'une boutique collective de producteurs	St-Génis-des-Fontaines	2021-2022		France relance mesure 13 volet B
	Sorède	Extension école élémentaire, cantine	Sorède	2021-2022		
	Sorède	La commune envisage de lancer une procédure pour le PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains)	Sorède	2022-2023	30 k€	
	Port-Vendres	Création de jardins familiaux à Port-Vendres	Port-Vendres	2022-2023	80 k€	CD66
	Port-Vendres	Création d'une halle commerçante sur le port de Port-Vendres	Port-Vendres	2021-2024	500 k€	Etat, Région, CD66, FEAMPA
	Cerbère	Les élèves de l'école maternelle de Cerbère font leur marché	Cerbère	2021-2022	3 122 €	
Syndicat des vignobles Collioure Banyuls	Reconquesta -sauvegarde du vignoble Collioure banyuls en agroécologie	Collioure Banyuls				

CC Aspres	Accompagnement à la création d'un centre de formation en sommellerie	Thuir	2021	7 000 €	CTO Région
Llauro	Épicerie du village et bistrot de Pays	Llauro	En cours d'étude		Autofinancement
Association des éleveurs	Atelier de découpe - Etude, aménagement et fonctionnement	Aspres Vallespir et territoires limitrophes	En cours d'étude		
CC Aspres	Construction d'un atelier collectif de découpe de viande	CCV +V+HV	Dépôt Région -AgroViti	2 736 180 €	Etat, Région, CD66
Thuir	Jardins familiaux, partagés	Thuir		39 938 €	France Relance-mesure 11
CC Aspres	Programme de prévention santé en direction des jeunes publics	Aspres			
CC Aspres	Cantine de Thuir	Aspres	Dépôt 06/2021	35 849 €	France Relance-mesure 14
CC Aspres	Cantine à un 1 euro	Aspres	Dépôt 06/2021		Mesure solidarité cantine 1 euro

## Indicateurs

- Nombre d'actions mises en œuvre dans le PAT
- Equilibre territorial des actions mises en œuvre dans le PAT
- Equilibre thématique des actions mises en œuvre dans le PAT

## Défi 6 : Une offre de services et de santé réinventée, répondant aux besoins et créatrice d'activités

### Contexte et dynamiques en cours

Le Pays Pyrénées Méditerranée compte **10 bassins de vie, sources de services** notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la petite enfance, de l'assistance aux personnes âgées et handicapées, etc. **L'accessibilité et la qualité des services de base sont assez inégales** selon les bassins de vie.

Concernant l'offre sportive, par la qualité de son patrimoine naturel, le territoire du Pays est propice à la pratique des activités sportives de pleine nature, dont le développement et la promotion nécessiteraient de poursuivre les efforts entrepris en matière d'équipement et de gestion des espaces, des sites et des itinéraires. En ce qui concerne les autres pratiques sportives, on constate surtout un manque de connaissance globale de l'offre et des besoins du territoire.

En matière de santé, on constate une répartition inégale de l'offre de soin, un vieillissement de la population médicale (renouvellement des médecins généralistes et des spécialistes), un manque d'attractivité du territoire pour les jeunes médecins, et l'absence de contrats locaux de santé et de stratégie territoriale santé sur le territoire.

Aussi, dans le cadre de ce défi, l'enjeu en termes de santé est de **proposer de nouveaux services à la population et de santé (et d'attirer des professionnel·les)** pour renforcer l'offre. Il est important de structurer et coordonner cette offre, pour réduire les inégalités, en s'appuyant sur le Schéma départemental d'Accessibilité des Services aux publics, en développant les Contrats Locaux de Santé... Il s'agit aussi d'un secteur porteur d'emplois qui peut être l'objet de projets permettant de **créer du lien social** et de **réduire le chômage** de longue durée. Il conviendra également de **développer l'offre de services à la population** notamment en termes de services publics de proximité, services à la jeunesse, aux seniors, aux familles et à la parentalité, et **d'encourager la pratique sportive**, vecteur de cohésion et de prévention santé.

### AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Territoire attractif pour l'installation de nouveaux professionnels</p> <p>Déploiement d'un réseau de Maisons France services sur le territoire du PPM</p> <p>Schéma départemental d'Accessibilité des Services aux publics</p>	<p>Offre de services de santé inégalement répartie sur le territoire</p> <p>Des problèmes de mobilité récurrents pour l'accès aux services de santé</p> <p>Absence de Contrats Locaux de Santé et de stratégie locale santé sur le territoire</p> <p>Caractéristiques géographiques du territoire (ruralité, éloignement, isolement)</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Renouvellement des médecins généralistes et spécialistes en jouant sur l'attractivité du territoire</p> <p>Mutualisation des services et utilisation des nouvelles technologies pour améliorer l'offre de santé</p> <p>Réduction des inégalités et décloisonnement des politiques publiques : Contrat Local de Santé et animation du réseau de professionnels</p>	<p>Vieillesse de la population médicale</p> <p>Risque d'insuffisance de l'offre de santé pour une partie du territoire ou de la population</p> <p>Réduction des services physiques de proximité</p>



## Objectifs opérationnels

### A - Renforcer l'offre de santé

- Chantier A.1 : Attirer de nouveaux professionnels de santé  
Marketing territorial - Bourses aux jeunes médecins étudiants
- Chantier A.2 : Développer l'itinérance, la mise en réseau et la mutualisation des services de santé sur le territoire
- Chantier A.3 : Compléter l'offre de santé  
Télémédecine et domotique pour l'EHPAD à domicile - Infrastructures

### B - Le lien social et la santé

- Chantier B.1 : Expérimentation de projets favorisant le lien social dans les établissements de santé
- Chantier B.2 : Favoriser le développement de stratégies et Contrats Locaux de Santé  
Organiser, structurer et permettre une coordination des professionnels - Ouvrir l'accès à la santé et réduire les inégalités

### C - Développer l'offre de services à la population

- Chantier C1 : Développer et conforter les offres de services à la jeunesse, aux seniors, aux familles et en faveur de la parentalité  
Création et aménagement des équipements - Animations collectives
- Chantier C2 : Développer l'accès aux services publics de proximité  
Développement du réseau des Maisons France Services (démarches administratives, emploi, logement...)

### D - Encourager la pratique sportive, vecteur de cohésion et de prévention santé

- Chantier D1 : Accompagner les investissements en équipements sportifs
- Chantier D2 : Conduire une animation territoriale en faveur de la pratique sportive

## Plan d'action (actions engagées et financées)

Dispositifs	Bénéficiaire	Opération	Année	Subvention	Chantier
DSIL exceptionnelle	CC Haut Vallespir	Maisons de santé du Haut Vallespir (Prats de Mollo et Saint-Laurent-de-Cerdans)	2020	365 400 €	A
	Saint Génis des Fontaines	Hôtel de ville : construction d'un nouveau bâtiment public pour accueillir les services administratifs de la Commune, une maison de service public	2020	250 000 €	C
Transformation numérique des collectivités territoriales	Thuir	Développement des usages et outils numériques au service de la population de Thuir et création d'un site internet	2021	41 386 €	C

## Plan d'action prévisionnel (à titre indicatif)

Chantier	Exemple d'actions				
	Porteur de projet	Nature du projet	Partenaires	Dates	Budget
A - Renforcer l'offre de santé	Céret	Nouvelle maison de retraite			
	Elne	Centre municipal de santé			
	Trouillas	Travaux d'extension du centre médical (création d'un cabinet dentaire à l'étage avec ascenseur PMR extérieur)			
	Villemolaque	Maison d'accueil et de résidence pour les personnes âgées			
B - Le lien social et la santé	CCV, CCHV et ARS	Projet d'un Contrat Local de Santé	CC, ARS, acteurs de la santé		
	CCHV / CCV	Projet d'un Contrat Local de Santé	ARS, CD66, CCV, acteurs de la santé	2022	

	Tresserre	Création d'un espace santé	Etat, Région, CD66, CCA, ARS	2023-2025	330 k€
<b>C - Développer l'offre de services à la population</b>	Thuir	Aménagement d'un espace Maison France Services			
	Argelès	Créer une Maison France Services			
	St-Génis	Créer une Maison France Services	Pôle Emploi	2021	5 k€
	CCHV	Réhabilitation locaux enfance jeunesse	Arles-sur-Tech, Amélie-les-Bains, Prats-de-Mollo, St-Laurent-de-C., CAF, CD66	2022-2024	1,5 M€
	CC Aspres	Reconstruction de la crèche intercommunale de Thuir			
	CC Aspres	Construction d'un ALSH maternel			
	CC Aspres	Construction d'un ALSH Adolescents			
	St-Jean-L.	Création d'une aire de jeu petite enfance			
<b>D - Encourager la pratique sportive, vecteur de cohésion et de prévention santé</b>	CC Aspres	Construction d'un gymnase à St-Jean-L.			
	Thuir	Construction d'un espace dédié au bien-être			
	Thuir	Construction d'un skate-park			
	Llauro	Construction d'un city stade			
	CCV	Construction d'un équipement aquatique			
	Tresserre	Construction d'un skate-park	Etat, Région, CD66	2021	80 k€
	Trouillas	Création au stade municipal un espace sportif et de loisirs (regroupement des associations sportives, aménagement d'un boulodrome et création d'un pumptrack - pré-étude réalisée)			
	St-Jean-L.	Construction d'un skate-park			
	CCHV	Aménagement du site de la Baillie - Pôle sport	Arles-sur-Tech	2021-2023	400 k€
	Llauro	Rénovation et modernisation du camping municipal			
	Llauro	Création et aménagement d'un parcours santé			
CCHV	Réhabilitation centre Sud Canigó Sports et pleine nature	Arles-sur -Tech, Amélie-les - Bains, ANS/ Fed Basket	2022-2024	2,8 M€	

## Indicateurs

- Nombre de nouveaux services déployés (santé, services publics de proximité, jeunesse, famille & parentalité)
- Nombre d'infrastructures améliorées et réalisées (santé, sport)

## Défi 7 : Des espaces de vie accessibles et de qualité

### Contexte et dynamiques en cours

La thématique de l'habitat (et plus largement de l'aménagement, recoupant les notions d'espaces de vie, d'espaces publics, de paysage) est **traitée sur le Pays à différentes échelles**, via les **SCOT** Littoral Sud et Plaine du Roussillon, bientôt complété par le **PLUI** du Haut Vallespir (en projet). La thématique a par ailleurs donné lieu, en parallèle de l'émergence des SCOTs, à une réflexion spécifique à l'échelle du Pays, le **Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages**, dont les axes stratégiques demeurent aujourd'hui d'actualité et sont à ce titre repris dans ce défi.

En matière d'**habitat**, il s'agit de tendre vers :

- Le **développement de l'offre de logements** (taille, forme, statut d'occupation en location ou accession...) en adéquation avec les besoins repérés ou à venir, et les ressources (eau, énergie...),
- La création d'un **parc de logements accessible** à tout le monde, quel que soit le niveau de ressources des habitant-es ou encore leur situation au regard du handicap,
- Un **habitat de qualité**, en particulier sur le volet énergétique.

En matière de **paysage et d'espaces publics**, l'objectif est de :

- **Gérer les dynamiques** en cours sur les espaces ruraux et périurbains, **prendre en compte les paysages** (notamment dans les opérations d'aménagement), **les préserver et les valoriser**,
- **Qualifier et faire vivre les espaces publics** des villes et des villages.

### AFOM (issus du Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages)

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Paysages diversifiés et emblématiques</p> <p>Territoire attractif</p> <p>Offre de formation ENR et éco-construction qui s'étoffe</p> <p>Dynamique existante en termes d'ENR : filière bois-énergie, photovoltaïque</p> <p>Des matériaux et savoir-faire locaux</p>	<p>Parc de logements ancien (performance énergétique médiocre, agencements non adaptés aux exigences de la vie moderne)</p> <p>Inadéquation entre l'offre et la demande de logements en quantité et en qualité (manque de petits logements, parc locatif sous-développé, prix élevés)</p> <p>Locatif social sous développé</p> <p>Filière BTP sous-dimensionnée</p> <p>Des besoins spécifiques non satisfaits (hébergement d'urgence, travailleurs saisonniers, nomades, etc.)</p> <p>Image négative des centres anciens</p> <p>Routes urbaines et aménagements peu qualitatifs et à l'image banalisante</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Développement d'activités liées à la rénovation, structuration de filières (bioclimatisme, ..)</p> <p>Patrimoine bâti de qualité à valoriser (sites miniers, etc.)</p> <p>Emergence de nouvelles formes d'habitat plus sobres</p> <p>Territoire couvert par 2 SCOTs et 1 projet de PLUI, un STHP à réinvestir, plusieurs OPAH en cours</p> <p>Un réseau routier de montagne à rouvrir sur les paysages</p> <p>Conception d'écoquartiers en expérimentation sur le territoire accompagnés par la DDTM et le CD66 : St-Laurent-de-Cerdans, Amélie-les-Bains, Tresserre, Banyuls-dels-Aspres, Sorède.</p>	<p>Pression foncière, risques naturels</p> <p>Artificialisation rapide des sols, perte de surface agricole</p> <p>Offre touristique qui entre en concurrence avec la location à l'année</p> <p>Vieillesse de la population (adaptation nécessaires des logements)</p> <p>Déséquilibres territoriaux de l'attractivité démographique</p> <p>Des aménageurs quotidiens du territoire dont les approches, faute d'une culture commune, ne produisent pas des espaces publics et paysages de qualité</p>

## Objectifs opérationnels

### A - Produire un habitat responsable et adapté aux besoins

- **Chantier A.1 : Favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat**  
Densification - Mobilisation du bâti délaissé - Amélioration des ilôts dégradés - OPAH
- **Chantier A.2 : Produire un habitat répondant aux besoins de tous les publics**  
Développement de l'offre pour les jeunes, les seniors, les populations fragiles - Logement social
- **Chantier A.3 : Maîtriser les coûts et les budgets dans l'habitat**  
Mise en place de politiques de gestion du foncier - Production de logements accessibles et performants - Lutte contre la précarité énergétique

### B - Cultiver des espaces publics et des paysages de qualité

- **Chantier B.1 : Améliorer la qualité des espaces publics des villes et villages**  
Qualification des espaces publics - Appropriation de l'espace public par les habitants - Préservation et valorisation du patrimoine bâti et architectural - Travail des formes urbaines dans les projets d'extensions urbaines
- **Chantier B.2 : Préserver et valoriser les paysages**  
Préservation et réhabilitation, accessibilité de sites remarquables - Réouverture et mise en scène des paysages - Maintien des structures paysagères remarquables (terrasses, canaux d'irrigation, etc.)

*Consommations d'énergie dans l'Habitat / sobriété et performance énergétique >> Défi 1 (énergie)  
Lutte contre l'artificialisation / densification >> Défi 4 (biodiversité - chantier C1)*

## Plan d'action (actions engagées et financées)

Dispositifs	Bénéficiaire	Opération	Année	Montant subvention	Réf. chantier
DSIL exceptionnelle	Département des Pyrénées-Orientales	Port-Vendres : réfection des plateformes des quais du port de commerce	2020	110 000 €	B
FNADT Tourisme Littoral	Collioure	Requalification paysagère et touristique du quartier du faubourg	2021	127 770 €	B
France Vue sur mer	CC AVCI	Travaux de sécurisation et de mise en valeur du sentier du littoral	2021	97 184 €	B

## Indicateurs

- Production d'habitat adapté, de logements sociaux
- Nombre d'opérations d'amélioration des espaces publics / de valorisation des paysages

## Défi 8 : Une culture singulière partout, par et pour tout le monde

### Contexte et dynamiques en cours

Lieu de passage, de conflits, d'établissements humains et de villégiature, le Pays Pyrénées Méditerranée a construit **une identité forte nourrie d'influences multiples**. Elle s'exprime avec force et diversité dans toutes les formes culturelles, tangibles et intangibles, dans son patrimoine bâti et paysager. Une langue, le Catalan, que nous partageons avec nos voisines de Catalogne sud, affirme l'originalité de ce territoire. Cette richesse culturelle et patrimoniale est un formidable creuset de développement.

Suite à la réalisation d'un **diagnostic culturel** en 2018, un **schéma culturel territorial** co-construit avec les actrices et acteurs privés et publics a permis de définir les axes prioritaires sur le territoire sur la base des 5 grands enjeux identifiés, à savoir :

- **Les ressources du territoire comme ferment** pour innover et trouver des fils rouges liant les initiatives culturelles, et à l'inverse : la culture et l'art, facteurs d'identité pour le territoire
- **La culture, support d'un aménagement équilibré** sur le territoire et avec d'autres territoires (Perpignan, coopération transfrontalière)
- **La culture, tremplin pour mieux et bien vivre sur le territoire** : diversification des publics, engagement des citoyen·nes, lien social et convivialité... des marqueurs pour positionner et marquer une spécificité territoriale
- **La culture, un champ d'action de l'économie locale** qui gagne à une meilleure professionnalisation et qui engendre des retombées économiques

Sur la base de ce **document d'orientation thématique récent et de la réinstallation d'une commission culture**, il s'agira dans les années à venir, pour répondre à ce défi, de **poursuivre la dynamique engagée** à travers le développement d'actions déjà en cours (création d'un forum biennal à destination des actrices et acteurs publics et privés, mise en place de temps de formation spécifiques pour les élu·es à la culture et les maires, accueil des tournages de cinéma pour le développement de la filière audiovisuelle), mais aussi la création de nouvelles actions, autour de la **valorisation des ressources du territoire**, du **renforcement des réseaux** et partenariats entre les actrices et acteurs culturels, de la culture mise au **service de la cohésion sociale** et enfin de la culture comme **levier de développement économique**.

Certaines actions déjà en place pourront être démultipliées, amplifiées, optimisées, dans le cadre d'un travail de **conventionnement pour l'Éducation Artistique et Culturelle, dont la rédaction est souhaitée pour la fin de l'année 2021**. Ce volet spécifique autour de l'EAC, visera les mutualisations et partenariats entre les programmations des communes, des intercommunalités et celle de l'Éducation Nationale afin de proposer des actions culturelles (diffusion et pratique) au plus grand nombre, et s'appuiera sur la dynamique grandissante autour de l'itinérance en intégrant, au-delà de la programmation, le développement des résidences d'artistes.

### AFOM (issus du Schéma de Développement Culturel)

ATOUTS	FAIBLESSES
Grande diversité culturelle et artistique Tissu d'acteurs culturels dynamiques Engagement et implication des habitants dans des associations culturelles et sous forme de bénévolat sur des événements culturels Patrimoines immatériel, matériel et naturel très riche (savoir-faire, la mémoire, la catalanité, bâti, paysages) Le Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier (PAHT) comme structure d'appui pour promouvoir et valoriser le patrimoine	Peu de lieux de création (résidences) Rares équipements rayonnants (Thuir et Céret) Réelle saisonnalité en matière d'offre culturelle Une faible fréquentation des jeunes de 15-25 ans des institutions culturelles et événements locaux Forte dépendance à la voiture pour les territoires isolés Artistes locaux peu ou mal identifiés Dispositifs supra-territoriaux peu visibles, financements et appels à projets méconnus Structures d'accueil de public inégalement réparties sur le territoire (hébergements, restauration) Un PAHT qui ne couvre pas encore l'ensemble du territoire du Pays

OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Augmentation du nombre d'événements culturels itinérants sur le territoire</p> <p>Elaboration d'une convention EAC à l'échelle du PPM</p> <p>Mise en réseaux et création de lien entre les acteurs culturels</p> <p>Identité culturelle catalane forte</p> <p>De nombreuses fêtes locales qui permettent du temps collectif convivial entre natifs et nouveaux arrivants</p> <p>L'inscription des droits culturels dans la loi NOTRe : réflexion nouvelle sur la diversité des pratiques et des goûts culturels</p> <p>Un partage d'une langue, le catalan, avec la région voisine de Catalogne pour développer des coopérations encore plus grandes sur le spectacle vivant notamment</p> <p>La présence de pôles culturels structurants sur la ville centre du département, Perpignan, possibles partenaires pour proposer des actions communes "hors les murs"</p> <p>Des outils proposés pour mailler le territoire et être en lien avec les œuvres des grands musées nationaux, mais aussi pour valoriser les richesses patrimoniales locales (ex. Micro-folies)</p>	<p>La crise sanitaire qui a mis la culture à l'arrêt</p> <p>La nécessité de réfléchir à des nouveaux modèles d'événements pour s'adapter par exemple aux limitations de jauge</p> <p>Concentration de la culture dans les plus grandes communes du territoire ce qui creuse le contraste avec les communes les plus isolées</p> <p>Les pratiques culturelles peuvent être vectrices d'entre-soi, le risque étant de retrouver toujours les mêmes personnes impliquées dans la vie culturelle du territoire</p> <p>Faible professionnalisation des acteurs donc possible pénurie de techniciens et manque de compétences sur le montage de dossier et les moyens des artistes en termes d'administration et de diffusion au sein des compagnies</p>

### Objectifs opérationnels (issus du Schéma de Développement Culturel)

#### A - La valorisation des ressources du territoire - "Se réappropriier la culture, l'identité du territoire, les faire vivre- revivre, et ainsi mieux rencontrer celles des autres"

- Chantier A.1 : Améliorer l'exploitation des lieux culturels
- Chantier A.2 : Valoriser le travail des artistes locaux
- Chantier A.3 : Préservation et valorisation de l'identité du territoire (patrimoine matériel, immatériel et naturel)

#### B - Le secteur culturel, un levier de développement économique pour le territoire - "Pour un territoire culturel attractif et générateur de retombées économiques"

- Chantier B.1 : Renforcer l'attractivité du territoire à travers la culture
- Chantier B.2 : Développer la filière audiovisuelle

#### C - Rapprocher la culture des publics, les publics de la culture - "La culture au service de la cohésion sociale"

- Chantier C.1 : Réinventer l'action culturelle pour favoriser la créativité
- Chantier C.2 : Diversifier les actions culturelles pour élargir le public
- Chantier C.3 : La culture favorise la proximité, le partage, le lien social

#### D - Renforcer les réseaux et les partenariats entre les acteurs culturels et territoriaux pour une meilleure structuration et professionnalisation de l'activité culturelle

- Chantier D.1 : Structurer l'activité culturelle
- Chantier D.2 : Renforcer les réseaux
- Chantier D.3 : Améliorer la professionnalisation du secteur culturel

### Plan d'action (actions engagées et financées)

Dispositifs	Bénéficiaire	Opération	Année	Subvention	Chantier
DSIL exceptionnelle	CC des Aspres	Palauda – Création d'espaces de réception pour une valorisation économique et touristique du site	2020	339 024 €	A
	Céret	Réhabilitation de Sant Roch et création d'un atelier de lutherie	2020	100 000 €	B
FNADT Tourisme Littoral	Office de tourisme de Collioure	Valorisation numérique de la maison du fauvisme (écran tactile et application mobile)	2021	55 408 €	A
FNADT Tourisme rural	Thuir	Travaux d'ouverture au public de la villa Palauda	2021	168 409 €	B

### Plan d'action prévisionnel (à titre indicatif)

Chantier	Exemple d'actions				
	Porteur de projet	Nature du projet	Partenaires	Dates	Budget
A - La valorisation des ressources du territoire	Port-Vendres	Réhabilitation de la caserne du fer à cheval	DRAC Région	2023-2025	6 M€
	Port-Vendres	Réhabilitation du Fort Fanal	Région / DRAC	2023-2026	1 M€
	St-Génis-des- F.	Tiers-lieu culturel - Maison des Moines		2024-2025	250 k€
	Tordères	Restauration de l'église Sant Nazari			
	Llauro	Travaux de restauration de l'église			
	CCV - Communes	Schéma et réalisation d'une signalisation homogène sur la valorisation du patrimoine sur la CCV			
	Argelès-sur-Mer	Réaménagement d'un lieu de valorisation de l'histoire de l'exil républicain espagnol dans un lieu qui accueillerait d'autres activités et programmation culturelle			
	Céret	Réaménagement du Parc du Château d'Aubiry (patrimoine et actions culturelles)			
	CCACVI - Port-Vendres	Réhabilitation et valorisation culturelle et touristique du Phare du Cap Béar	Etat / Région, CD66, Conservatoire du littoral		4 850 k€
	Corsavy	Réhabilitation de la maison DEIT à vocation culturelle et accueil d'artistes en résidence			
	Prats-de-Mollo-la Preste	Outil de valorisation du patrimoine du Fort Lagarde			
	Amélie-les-bains	Aménagement des jardins de l'Hôpital Thermal des armées			
	Arles-sur-Tech	Équipement des salles d'exposition du Palau (mobiliers mobiles...)			
	Arles-sur-Tech	Réhabilitation du patrimoine historique et industriel : carreau de la mine, deuxième tranche du Moulin, toit de l'abbaye...			
Villemolaque	Rénovation du clocher et de l'escalier d'accès				
B - Le secteur culturel, un levier de développement économique pour le territoire	PPM	Mire Tournages	Région / Europe	2021-2022	
	Collioure	Musée d'Art Moderne	Etat, Région, CD66	2021-2022	2 339 k€
	Céret	Elaboration d'un projet culturel pour la ville rayonnant avec les communes environnantes			
C - Rapprocher la culture des publics, les publics de la culture	Amélie-les-Bains	Création d'un tiers lieux éclaté	CCHV, Etat, Région	2022	
	PPM	Animation du volet EAC et ingénierie territoriale des projets culturels du territoire	Etat	2021-2022	
	Argelès-sur-mer	Ecole de musique		2022-2025	

	Port-Vendres	Création d'un espace culturel panoramique	Région, CD66	2023-2024	4 k€
	St-Génis-des- F.	Médiathèque intercommunale		2021-2022	
	CCACVI	Création d'une médiathèque Sorède			
	CCACVI	Création d'une médiathèque Ortaffa			
	CCACVI	Création d'une médiathèque Banyuls			
	Thuir	Aménagement de la médiathèque			
	Llauro	Réhabilitation de la médiathèque			
	Reynès	Création d'une médiathèque au sein du tiers-lieu			
	St-Génis-des- F.	Création d'un Tiers-lieu			
	St-André	Tiers-lieu culturel			
	CCV - Reynès	Tiers lieux- entrées: association, entreprise et artisanat			
	Trouillas	Création d'un espace culturel			
<b>D - Renforcer les réseaux et les partenariats entre les acteurs culturels et territoriaux pour une meilleure structuration et professionnalisation de l'activité culturelle</b>	PPM	Forum Entreprendre dans la culture	Ministère de la Culture, Région	2022	
	PPM	Appui aux festivals itinérants: Jazz en Tech, Courts circuit 66, Jazzèbre, Festival 543, Cinémaginaire...			
	PAHT	Projets en lien avec leur programme d'action et la coordination de la valorisation du patrimoine (développer le maillage en réseau des CIAP/ développer le réseau des guides conférenciers/ développer la communication...)			

## Indicateurs

- Nombre de tournages audiovisuels accueillis sur le territoire,
- Nombre de personnes concernées par des opérations de mise en réseau des actrices et acteurs culturels



## Défi 9 : Une économie dynamique et vertueuse

### Contexte et dynamiques en cours

La prise en compte des enjeux économiques a toujours été au centre des stratégies élaborées par le Pays Pyrénées Méditerranée. Mais c'est durant la période actuelle, 2014-2021, que des dispositifs spécifiques ont été créés, mobilisés et mis en œuvre dans un objectif de développement économique.

Tout d'abord le programme européen LEADER, avec pour thématique "la dynamisation de l'économie locale" a permis, d'une part, d'aider à la **création et au développement de dizaines de TPE-PME**, mais également de participer au financement des **services et infrastructures d'accompagnement des entreprises** (pépinières, tiers-lieux, chargés de développement économique, etc.). Sont venus s'ajouter d'autres programmes européens plus spécifiques comme le GALPA FEAMP pour le secteur de la pêche, l'ATI FEDER pour le Très Haut Débit, le POCTEFA pour la filière Vache de l'Albère...

Aujourd'hui, au regard des transformations rapides et des crises qui s'enchaînent, **notre économie se doit d'évoluer et de s'adapter en se basant sur nos forces** (agriculture, tourisme, TPE-PME...), mais également **en saisissant les opportunités** des nouvelles filières motrices de la transition écologique. La coopération public/privé et l'accompagnement des entreprises seront alors essentiels pour les aider dans cette mutation.

Ce défi majeur va devoir combiner, d'un côté **le dynamisme économique**, avec la création et le développement d'entreprises, et de l'autre, **la sobriété énergétique, matérielle et spatiale**, le tout en renforçant son **caractère inclusif**, en s'attachant notamment à travailler à la problématique des jeunes en difficultés d'insertion, **et résilient**.

Une équation complexe au regard des enjeux et des contraintes à venir.

C'est également pour répondre à ce défi que seront encouragées les démarches innovantes en faveur du développement du tourisme rural et patrimonial, du secteur culturel, ou encore des activités de bien-être et de santé.

### AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une forte dynamique entrepreneuriale</p> <p>Des ressources naturelles riches et diversifiées (bois, eau, biodiversité, paysages...)</p> <p>Des savoir-faire à l'origine de productions de qualité (artisanat, agriculture...)</p> <p>Des services publics aux entreprises structurés et modernes (pépinières, parcs activités, accompagnement, dispositifs financiers...)</p> <p>Une attractivité liée à la qualité de vie</p> <p>Un secteur touristique majeur</p> <p>Santé : Secteur économique porteur d'emplois et d'une offre de services pour les habitants du territoire (accueil de publics spécifiques dans des établissements spécialisés)</p> <p>Un paysage préservé, un climat tempéré et un environnement plaine/montagne propices aux activités de pleine nature en tous genres</p> <p>Un paysage préservé, un climat tempéré et un environnement plaine/montagne propices aux activités de pleine nature en tous genres</p> <p>Un positionnement transfrontalier et logistique ouvrant vers le national et l'international</p>	<p>Un tissu d'entreprises quasi exclusivement constitué de TPE-PME</p> <p>Une qualité hétérogène des ressources</p> <p>Une économie peu tournée vers la production industrielle</p> <p>Une répartition inégale des flux économiques</p> <p>Une concurrence espagnole forte</p> <p>Un manque de structuration de certaines filières (tourisme, bois, APN...)</p> <p>Une prise en compte insuffisante des enjeux climatiques</p> <p>Une saisonnalité toujours prononcée</p> <p>Une destination touristique du Pays de l'intérieur peu attractive (manque d'hébergement...)</p> <p>Une dynamique commerciale des centres-villes affaiblie par la concurrence des centres commerciaux de périphérie</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES

<p>Un potentiel de productions locales de qualité à développer (artisanat, biotech, produits agricoles...)</p> <p>Un développement de l'offre de tourisme thématique (APN, culture, gastronomie, mémoire...)</p> <p>Un tourisme 4 saisons</p> <p>Un potentiel de développement d'unités de transformation (produits agricoles, forestiers, énergétiques...) et de vente directe collective</p> <p>Une économie circulaire naissante</p> <p>Une clientèle touristique captive au regard de la crise sanitaire</p> <p>Des infrastructures de fret ferroviaire et portuaire</p>	<p>Une concurrence accrue des territoires plus dynamiques (tourisme, implantation entreprises...)</p> <p>Les conséquences du réchauffement climatique (inondation, submersion marine, phénomènes météo violents, sécheresses...)</p> <p>Un développement des pénuries de matières premières</p> <p>La crise sanitaire</p> <p>Une augmentation du prix des énergies fossiles</p>
--	---

## Objectifs opérationnels

*NB : les éléments descriptifs indiqués sous chaque chantier ne sont pas exhaustifs.*

### A - La nécessaire mutation des filières locales majeures

- **Chantier A.1 : Développer le potentiel agricole et appuyer la mutation des pratiques et cultures**  
Diversification et évolution des cultures - Agroécologie - Expérimentations - Transformation et distribution
- **Chantier A.2 : Adapter l'offre de santé et bien-être aux besoins croissants de la population**  
Développement des centres de santé et établissements médico-sociaux - Création de dispositifs et équipements de sport-santé
- **Chantier A.3 : Accélérer la transformation du tourisme et du thermalisme vers un modèle plus durable et résilient**  
Adaptation de l'offre aux mutations en cours (clientèle, saison, niches...) - Création d'offres touristiques plus responsables et expérientielles - Renforcer la promotion numérique - Poursuivre la diversification de l'économie touristique : APN, patrimoine, gastronomie... - Jalonner le territoire d'équipements touristiques structurants et emblématiques
- **Chantier A.4 : Encourager le développement des commerces de proximité et des circuits courts**  
Favoriser l'implantation des commerces en centres-villes - Aider à la modernisation et à la montée en gamme des commerces de centres-villes - Requalifier les espaces publics des centres-villes - Encourager l'approvisionnement local et la vente en circuits courts
- **Chantier A.5 : Accompagner la mutation des filières artisanales et industrielles**  
Adaptation et mutualisation des outils de production - Encourager l'approvisionnement local

### B - Les filières d'avenir, moteur de la transition économique et écologique

- **Chantier B.1 : Booster l'installation et le développement des entreprises de la transition écologique**  
Economie circulaire - LowTech, GreenTech (hydrogène vert) - Production ENR - BioTech (ressources naturelles locales)
- **Chantier B.2 : Structurer et développer les segments de l'économie bleue**  
Valorisation des ressources maritimes - Nautisme - Recherche Innovation Ingénierie - Transport et activités portuaires
- **Chantier B.3 : Soutenir et moderniser les "hubs" logistiques du territoire**  
Soutien et développement du ferroutage - Fret maritime - Livraison dernier kilomètre - Relais et mutualisation livraison
- **Chantier B.4 : Faciliter l'installation des entreprises du numérique**  
Création de Pôles numériques
- **Chantier B.5 : Relocaliser les productions pour renforcer l'écosystème local**  
Diversifier les productions locales - Production ENR - Valoriser l'offre existante

### C - L'accompagnement des dynamiques entrepreneuriales dans une économie en transition

- **Chantier C.1 : Maîtriser le foncier**  
Gestion/Reconversion et valorisation des friches industrielles, commerciales et agricoles -  
Gestion/Reconversion des locaux commerciaux en centre-ville - Gestion/Artificialisation économe des ZAE

- **Chantier C.2 : Adapter les hébergements d'entreprises**  
Multiplication des Tiers lieux pro, espaces coworking, ateliers professionnels mutualisés - Création d'hôtels et villages d'entreprises, de pépinières agricoles
- **Chantier C.3 : Renforcer l'expertise et l'accompagnement des acteurs de l'économie**  
Ingénierie - Conseil et assistance dans le processus de mutation - Mise en réseau, fédération des initiatives individuelles (privées et/ou publiques) - Valoriser l'offre existante
- **Chantier C.4 : Soutien aux démarches d'innovations**  
Soutien aux démarches de R&D - Développement de la culture de l'innovation : usage, technologique, sociale
- **Chantier C.5 : Financements locaux**  
Création d'outils financiers territoriaux (crowdfunding local, monnaie locale, fonds publics locaux...)

#### D - La ressource humaine, clé de réussite de la transition

- **Chantier D.1 : Former les acteurs à la transition économique et écologique et sociale**  
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - Création de formations spécifiques - Relocaliser les outils de formation des filières majeures du territoire
- **Chantier D.2 : Développer des dispositifs économiques à vocation sociale**  
Soutien ESS : chantier insertion, EI, territoire zéro chômeur LD

#### Plan d'action (actions engagées et financées)

Dispositifs	Bénéficiaire	Opération	Année	Subvention	Chantier
FNADT Tourisme Littoral	Banyuls-sur-Mer	Création de nouveaux locaux pour les deux clubs de plongée le long du port	2021	43 300 €	A
	Argelès-sur-mer	Etudes de réhabilitation du camping municipal "Le Roussillonnais"	2021	24 000 €	A
Industrie du futur	SDV66	Industrie du futur	2021	79 466 €	C
Soutien à l'investissement industriel dans les territoires	DIAM Bouchage	Territoires d'industrie	2021	300 000 €	C
	Stérimed	Territoires d'industrie	2021	200 000 €	C
ADEME	Microbia Environnement	Projet Dreambox	2021	100 000 €	B
Biodiversité	Argelès-sur-mer	AAP 2021 Golfe du Lion Thématique 1 : Développement durable des activités maritimes	2021	150 000 €	A
Fonds friches	CC Vallespir	Reconversion de l'ancienne usine Sainte Marguerite à Céret en outil de production	2021	635 932 €	A

#### Plan d'action prévisionnel (à titre indicatif)

Chantier	Exemple d'actions				
	Porteur de projet	Nature du projet	Partenaires	Dates	Budget
A - La nécessaire mutation des filières locales majeures	CC Vallespir	Reconquête commerciale des centres-bourgs	Communes de la CCV	2022-2026	1,3 M€
	Tresserre	Réinstallation du café-épicerie	Etat, Région, CD66, CC Aspres,	2023-2025	300 k€ HT
	PPM	Pilotage de l'ingénierie dans le cadre du Plan Avenir Montagnes	CCV, CCHV, Etat	2022-2023	120 k€
	CC Aspres	Création d'une offre de tourisme à vélo			
	CC Aspres	Développement du schéma de la randonnée pédestre			
	Thuir	Mise en oeuvre d'un Projet Urbain Intégré (Résidence senior, commerces, services et requalification urbaine d'un quartier en centre-ville)			
B - Les filières d'avenir, moteur de la transition économique et écologique	Argelès-sur-mer	Agrandissement et réaménagement du Port	Etat, Région, CD66, Pays, CCACVI	2021-2025	
	Villemolaque	Vitrine touristique au Mas Sabole			
	CCACVI	Mobilier de l'institut régional de sommellerie à Banyuls-sur-Mer	CC Aspres	2021-2022	180 k€

<b>C - L'accompagnement des dynamiques entrepreneuriales dans une économie en transition</b>	CCACVI	Requalification des ZAE communautaires			
	CCACVI	Création d'une ZAE structurante au Camp del Caball Argelès-sur-Mer			
	CCACVI	Restructuration de la voirie et du réseau pluvial, avec développement du stationnement, des modes de déplacements doux, désimperméabilisation des surfaces		2021-2022	532 043,50 €
	CC Vallespir	Reconquête friche industrielle	Céret	2021-2023	2 M€
	CC Vallespir	Requalification et extension des parcs économiques	Céret, Le Boulou	2021-2026	6 M€
	CC Vallespir	Création d'un tiers-lieu	Reynès	2021-2024	900 k€
	CC Vallespir	Construction d'un village artisanal et d'un pôle d'affaires	Céret, Le Boulou	2022-2025	1,3 M€
	Tresserre	Création d'un tiers-lieu	Etat, Région, CD66, CC Aspres	2023-2025	310 k€ HT
<b>D - La ressource humaine, clé de réussite de la transition</b>		Ecole d'aide-soignant en Haut Vallespir			
	CC Vallespir	Développer la filière médicosociale			

### Indicateurs

- Nombre de filières locales impactées
- Nombre de filières en transition développées
- Nombre de dispositifs d'incitation à la transition créés
- Nombre d'entreprises en phase de transition

## Défi 10 : Une gestion partagée, durable et multifonctionnelle de la forêt

### Contexte et dynamiques en cours

Le territoire étant couvert à 60 % par des milieux forestiers, le Pays Pyrénées Méditerranée s'est engagé volontairement - dès la création de l'outil Charte Forestière de Territoire par la Loi d'Orientation Forestière de 2001 - pour la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Cette stratégie forestière locale élaborée et mise en œuvre en concertation avec les actrices et acteurs du territoire a évolué au fur et à mesure des nouveaux enjeux et des évaluations. En 20 ans, ce sont près de 170 actions qui ont été mises en place par de nombreux porteurs et porteuses de projets publics et privés pour plus de 5 millions d'euros investis.

Ainsi, au travers du défi porté via la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée qui sera renouvelée courant 2022, il s'agit de poursuivre la dynamique en place et de **co-construire et mettre en œuvre collectivement une stratégie locale** visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, au travers de projets de **préservation** du patrimoine forestier, de **valorisation des ressources** forestières dans une logique favorisée de **circuit court**, d'**accueil du public** en forêt et de **conciliation de différents usages**.

### AFOM (issus du diagnostic de la CFT 2016-2021)

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une importante surface forestière sur le territoire (60%) avec une diversité des peuplements</p> <p>Une richesse écologique forestière reconnue (réserves naturelles, sites Natura 2000, ZNIEFF et ZICO, etc.)</p> <p>Une filière bois énergie en développement, de la production de plaquettes à la consommation en chaufferies</p> <p>Une filière liège en redynamisation (remise en production, regroupement de propriétaires, vente collective, etc.)</p> <p>Un espace de loisirs et d'activités de pleine nature répondant à une demande sociale croissante</p>	<p>Une augmentation non maîtrisée des friches agricoles liées à la déprise agricole et la spéculation foncière</p> <p>Un morcellement foncier relativement important selon les secteurs (notamment massifs des Aspres et des Albères)</p> <p>Des problématiques de desserte forestière à améliorer ou à entretenir et de fortes pentes limitant l'exploitation</p> <p>Des maillons manquants (scierie, séchage) dans la filière bois construction impactant une structuration globale</p> <p>Une main d'oeuvre déficitaire en ouvriers forestiers et leveurs de liège de par la difficulté des métiers</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Une forêt levier dans la transition écologique et énergétique (biodiversité, carbone, bois construction et bois énergie)</p> <p>Des actions existantes à renforcer pour favoriser la gestion et l'exploitation forestière collective publique/privée</p> <p>Des opérateurs économiques forestiers en cours d'installation ou de développement sur le territoire</p> <p>Des filières de production non ligneuses (champignon, châtaigne, plante médicinale, etc.) à développer</p>	<p>Une augmentation des risques naturels (incendie, sanitaire, sécheresse, etc.) en lien avec le changement climatique</p> <p>Une hausse des conflits d'usages dans certains secteurs entre propriété, protection environnementale, exploitation forestière, sylvopastoralisme et/ou activités de loisirs</p> <p>Une dépendance aux financements, notamment européens actuellement en cours de renouvellement (incertitude), pour le maintien de la mission d'animation de la CFT</p>

### Objectifs opérationnels (définis dans la CFT 2016-2021)

#### A - La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts

- Chantier A.1 : Animer, mettre en œuvre et évaluer la CFT et sa gouvernance de façon continue
- Chantier A.2 : Accompagner les divers porteurs de projet publics/privés ainsi que l'émergence de projets
- Chantier A.3 : Communiquer, sensibiliser, former les différents publics sur les sujets liés à la forêt

## B - La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques

- Chantier B.1 : Augmenter la part de forêt gérée durablement sur le territoire
- Chantier B.2 : Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte
- Chantier B.3 : Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques

## C - La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval

- Chantier C.1 : Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts  
Amélioration de la desserte et regroupement de propriétaires
- Chantier C.2 : Valoriser les ressources naturelles en renforçant la structuration des filières locales

## D - La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, conciliant les divers usages et enjeux de la forêt

- Chantier D.1 : Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt
- Chantier D.2 : Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux de la forêt

### Plan d'action prévisionnel (à titre indicatif)

Chantier	Exemple d'actions				
	Porteur de projet	Nature du projet	Partenaires	Dates	Budget
<b>A - La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts</b>	PPM	Animation de la Charte Forestière de Territoire		à partir de nov. 2022	
<b>B - La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques</b>	Montesquieu-des-Albères	Remplacement du véhicule mis à disposition du CCFF (pour prévenir tous risques sur la commune)		2021	25 k€
	Sorède	Plantation de chênes		2021	
	CCACVI	Revalorisation de friches communales par le reboisement en suberaie	Communes propriétaires		
	Entreprises Branash et AEF	Expérimentation d'une nouvelle technique de relevé dendrométrique des peuplements forestiers par LIDAR terrestre			
<b>C - La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval</b>	CC Vallespir	Création d'un pôle Bois (pour attirer des entreprises de la filière bois et diversifier les débouchés)		2022-26	1,5 M€
	Saint-Laurent-de-Cerdans	Amélioration de la desserte forestière			
	PPM	Etude de ressource bois et d'optimisation des filières		Démarrage Janvier 2021	72,4k€ Leader + FNADT + Ademe
	<i>Nombreux projets prévus de construction, de rénovation de bâtiments, d'aires de jeux, etc. =&gt; Potentiel important de projets incluant du bois (construction, ameublement, chauffage...)</i>				
<b>D - La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, conciliant les divers usages et enjeux de la forêt</b>	Maureillas-Illas, Vivès et Reynès	Mise en place d'une route cyclable touristique et transfrontalière autour du liège			
	Sorède	Réhabilitation de l'arboretum communal de Sorède			
	Céret	Aménagement d'un sentier d'interprétation en milieu forestier			
	Villemolaque	Aménagement forêt (bois) de la Pinède, parcours découverte et sportif			
	Thuir	Réhabilitation de la forêt palauda (site classé)			

## Indicateurs

- Nombre d'actions mises en œuvre dans la CFT
- Nombre de comités de pilotage, des élu-es et techniques
- Nombre de maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre impliqués

[Suivi exhaustif via le suivi annuel de la CFT]

## Défi 11 : Un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emploi

### Contexte et dynamiques en cours

Lors de l'élaboration de son schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le Département notait en 2017 des **disparités territoriales importantes d'accès** à la téléphonie mobile et à internet, accès qui était par ailleurs identifié comme **essentiel notamment pour l'attractivité et le développement économique locaux**.

La problématique semblait alors particulièrement aiguë en matière de déploiement de la fibre, et limitait de fait l'impact d'actions en matière de développement de services et d'activités autour du numérique. Cependant, les collectivités faisaient état d'actions portées en la matière (dématérialisation de procédures, services interactifs en ligne, projets open data, etc.).

Depuis, la situation a considérablement évolué, notamment via **l'engagement du Département dans la construction de son réseau public Très haut débit**, baptisé Numérique66, qui doit permettre à la totalité des communes d'avoir accès à la fibre dès 2022.

Forts de ces nouvelles infrastructures, mais également des enseignements et du recul que nous avons à présent sur les impacts du numérique en matière sociale, environnementale, et de sécurité, il s'agira à travers ce défi d'assurer **un accès aux services numériques à tout le monde**, en travaillant à la fois sur les infrastructures, les équipements et la médiation, tout en restant vigilant à garder un "mix informationnel" (en conservant des canaux d'information autres que numériques). Il est également question de **faire converger transition numérique et écologique** en misant sur la sobriété (LowTech), sur l'efficacité des usages, et en mettant le numérique au service de la lutte contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Il sera également nécessaire de prendre des mesures face aux **enjeux de sécurité** qui s'imposent à nous compte tenu de la montée en puissance de la cybermalveillance.

### AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<p>4 Maisons France Service (Arles-sur-Tech, Banyuls-sur-Mer, Céret, Thuir)</p> <p>Datacenter au Boulou</p> <p>Dispositif d'aide à l'acquisition d'un ordinateur portable pour les jeunes par la Région</p>	<p>Une population réputée éloignée du numérique (personnes âgées et précaires) importante</p> <p>Une couverture des infrastructures (téléphonie, THD) inégale et qui tarde à se mettre en place</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Des filières cybersécurité et reconditionnement/réemploi des appareils numériques peu présentes à développer</p> <p>Des Tiers-Lieux potentiels viviers d'innovation frugale</p> <p>Des établissements scolaires (collèges, lycées) potentiels vecteurs de sensibilisation à la sécurité et aux usages moins polluants du numérique</p> <p>Des engagements du Département pour le déploiement THD</p>	<p>Risque d'accroissement des inégalités lié à l'hétérogénéité de la couverture réseau/internet</p> <p>Baisse d'attractivité liée à la faible couverture réseau/internet</p> <p>Des consommations énergétiques en hausse liées à la mise en place de services numériques optimisables et/ou à des usages numériques non maîtrisés</p> <p>Risque liés à la non-sécurisation des systèmes d'information des collectivités et des PME (recrudescence des cybermenaces : ransomwares, phishing, etc.)</p>



## Objectifs opérationnels

### A - Un numérique accessible

- Chantier A.1 : Assurer une couverture équitable du territoire (HD/THD, téléphonie mobile)
- Chantier A.2 : Favoriser un accès pour tous aux outils (ordinateurs, smartphones etc.) supports des services numériques
- Chantier A.3 : Lever les freins psycho-sociaux aux usages du numérique et assurer une alternative non-numérique

Formation - Médiation

### B - Un numérique responsable

- Chantier B.1 : Développer les filières du réemploi et du reconditionnement des appareils numériques
- Chantier B.2 : Sensibiliser aux usages moins polluants du numérique
- Chantier B.3 : Développer l'innovation frugale et diffuser les Low Tech
- Chantier B.4 : Développer les Green Tech

Outils et services numériques visant la réduction des impacts environnementaux des activités humaines

- Chantier B.5 : Développer un numérique vecteur de progrès social
- Développement de services supports de la collaboration, des communs, etc.

### C - Un numérique sûr

- Chantier C.1 : Favoriser la protection des systèmes d'information des collectivités et des PME
- Chantier C.2 : Former/sensibiliser aux enjeux de la sécurité numérique
- Chantier C.3 : Développer la filière cybersécurité

## Plan d'action (actions engagées et financées)

Dispositifs	Bénéficiaire	Opération	Année	Subvention	Chantier
Conseillers numériques	Argelès-sur-mer	Recrutement d'un conseiller numérique	2021	54 805 €	A
	CC Vallespir	Recrutement d'un conseiller numérique	2021	54 805 €	A
	CC des Aspres	Recrutement d'un conseiller numérique	2021	54 805 €	A
	Port-Vendres	Recrutement d'un conseiller numérique	2021	54 805 €	A
DSIL exceptionnelle	Céret	Création des réseaux nécessaires à la mise en place de la fibre optique	2020	400 000 €	A
Socle numérique dans les écoles	Amélie-les-Bains	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	17 991 €	A
	Villemolaque	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	9 308 €	A
	Le Boulou	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	17 696 €	A
	Llauro	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	2 485 €	A
	Port-Vendres	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	2 529 €	A
	Palau-del-Vidre	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	17 511 €	A
	Tordères	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	2 503 €	A
	Ortaffa	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	8 087 €	A
	St-Jean-Pla-de-Corts	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	9 839 €	A
	Cerbère	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	5 203 €	A
	Collioure	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	3 500 €	A
	Montesquieu-des-Albères	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	6 905 €	A
	St-Laurent-de-Cerdans	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	7 572 €	A
	Banyuls-dels-Aspres	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	7 850 €	A
	Laroque-des-Albères	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	5 840 €	A
	Maureillas-las-Illas	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	9 775 €	A
	Serralongue	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	2 540 €	A
Brouilla	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	5 742 €	A	
Saint-Marsal	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021	2 524 €	A	

## Plan d'action prévisionnel (à titre indicatif)

Chantier	Exemple d'actions				
	Porteur de projet	Nature du projet	Partenaires	Dates	Budget
A - Un numérique accessible	Tresserre	Information numérique	Etat, Région, CD66 et CC	2021	15 k€ HT
	Thuir	Plan de développement numérique			
	CC Vallespir	Construction d'une stratégie d'acculturation des entreprises au numérique	ANCT, Maison France Service	2021-2023	10 k€
	CC Vallespir	Itinérance sur le numérique	CCV		
	Villemolaque	Information numérique aux administrés			
B - Un numérique responsable					
C - Un numérique sûr					

## Indicateurs

- Nombre de dispositifs de formation ou médiation mis en place
- Nombre d'initiatives en faveur d'un numérique responsable (réemploi, LowTech, etc.) accompagnées
- Nombre d'actions de sensibilisation à la cybersécurité mises en place

## Défi 12 : Une production de déchets maîtrisée, une gestion des déchets optimisée

### Contexte et dynamiques en cours

La **loi de transition énergétique pour la croissance verte** de 2015 marque une avancée significative dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets et, plus globalement, de l'économie circulaire, en fixant des **objectifs ambitieux** :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers (2020)
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025)
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)
- Recycler 70 % des déchets du BTP (2020)

La réalisation de ces objectifs suppose de profondes évolutions quant aux flux mobilisés et l'organisation de leur traitement.

Parallèlement, la **loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la république** donne une nouvelle dimension territoriale à la compétence déchets en **confiant aux régions l'élaboration et le suivi du plan de prévention et gestion de tous les déchets**. Ce document fixe les objectifs et moyens, et coordonne les intervenant-es pour la réduction, le recyclage et le traitement des déchets ; il est par ailleurs assorti d'un plan d'action pour développer l'économie circulaire. En Occitanie, le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** prévoit dès 2020 de :

- Réduire de 10% (en 2025 et 15% en 2031) les déchets ménagers et assimilés (DMA) soit -63 kg par habitant·e et par an.
- Réduire de 30% les quantités de déchets mis en décharge
- Réduire de 20% (en 2025 et 25% en 2031) les déchets verts apportés en déchèterie
- Réduire les quantités de déchets d'activités économiques
- Réduire de 50% (en 2025 et 61% en 2031) les biodéchets (déchets de repas et déchets verts) présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Stabiliser les quantités de déchets dangereux collectés
- Améliorer les collectes sélectives en vue de leur valorisation (objectifs/habitant·e/an : Verre + 16%, Emballages et papier + 14%, Textile + 7%, DEEE + 12%)
- Recycler 55% des déchets non dangereux des ménages et des entreprises
- Valoriser 70% des déchets du BTP
- Atteindre 22% de la population couverte par une fiscalité par foyer au volume ou au poids (tarification incitative)
- Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation pour les déchets encombrants

Dans ce contexte, il s'agira dans le cadre de ce défi dans un premier lieu d'agir en vue de la **prévention de la production de déchets**, car "le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas", mais également de **moderniser la collecte sélective** et **intégrer de nouveaux flux de déchets**. Ces nécessaires mutations passeront par des investissements et réorganisations, ainsi qu'un accompagnement au changement (sensibilisation, communication, etc.).

### AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
Référentiels : feuille de route régionale Economie circulaire, plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)	Forte production de déchets verts Qualité du tri médiocre Coûts de collecte élevés

OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Levier de la commande publique qui doit faire preuve d'exemplarité sur le sujet</p> <p>Réduction des risques liés à l'approvisionnement des entreprises en matières premières et en énergie</p> <p>Valorisation des emplois impliqués dans la collecte le traitement et la valorisation des déchets</p>	<p>Incompatibilité entre les politiques de prévention des déchets et le mode de consommation des ménages</p> <p>Forte augmentation de la TGAP de stockage</p> <p>Fermeture de l'ISDND d'Espira de l'Agly</p>

## Objectifs opérationnels

### A - Prévention de la production de déchets

- **Chantier A.1 : Exploiter les gisements d'évitement**  
Prévenir et mieux gérer les biodéchets, déchets verts, encombrants, cartons, etc.
- **Chantier A.2 : Organiser et promouvoir le réemploi**  
Recycleries, "drive" en déchetterie, etc.
- **Chantier A.3 : Encourager les effets de communauté de biens autour des gestes du quotidien**  
Cuisine - Bricolage - Prêt d'objets - Jardinage - Compostage

### B - Optimisation de la gestion des déchets (collecte, traitement, valorisation)

- **Chantier B.1 : Moderniser la collecte sélective**
- **Chantier B.2 : Intégrer de nouveaux flux de déchets**
- **Chantier B.3 : Améliorer la qualité du tri**

### C - Organiser, connaître, prévoir

- **Chantier C.1 : Stimuler l'acquisition de connaissance, l'expérimentation**
- **Chantier C.2 : Encourager les réflexions partagées et la mutualisation**
- **Chantier C.3 : Accompagner le changement**

*Gaspillage alimentaire >> Défi 5 (alimentation)*

*Economie circulaire >> Défi 9 (économie)*

## Plan d'action (actions engagées et financées)

Dispositifs	Bénéficiaire	Opération	Année	Subvention	Chantier
ADEME	La Recyclerie	Accompagnement au développement	2021	13 500 €	A
	La Recyclerie	Dispositif exceptionnel ESS Réemploi	2021	7 727 €	A
	Société Patrick Tubert	Atelier de production de CSR (tuyère et pré-calciateur)	2021	219 370 €	B
	PRO.SAIN	Tremplin PME : Achat Compacteur	2021	5 000 €	B
	Société Patrick Tubert	Automatisation du centre de tri de déchets	2021	675 000 €	B

## Plan d'action prévisionnel (à titre indicatif)

Chantier	Exemple d'actions				
	Porteur de projet	Nature du projet	Partenaires	Dates	Budget
<b>A - Prévention de la production de déchets</b>	CC Aspres	A1- Développement de la politique de compostage (individuel ou partagé)	Sydetom, Ademe, Région, CD66, CITEO, OPH66	2022-2024	100 k€
	CC Aspres	A1- Réduction des apports en déchets verts en déchetterie par broyage au plus près de l'habitant		2021	50 k€
	CC Aspres	A2- développer un projet de recyclerie sur le territoire	Sydetom, Ademe, Région, CD66	2022	1 M€

<b>B - Optimisation de la gestion des déchets (collecte, traitement, valorisation)</b>	CC du Vallespir	Modernisation de la collecte des déchets (Augmentation du taux de tri, collecte de nouveaux flux, optimisation des moyens...)	Sydetom, Ademe, Région, CD66, CITEO	janvier 2022	4 M€
	CC Aspres	B1-B2 Idem (étude en cours, planning et budget non établis)			
	CC Aspres	B3 : sensibilisation au tri (communication, sacs cabas verre...)	Sydetom, CITEO	permanent	30 k€
<b>C - Organiser, connaître, prévoir</b>	Toutes CC	Travail collaboratif entre services pour améliorer les connaissances et les pratiques			

### Indicateurs

- Nombre d'habitants concernés par des opérations de prévention de production de déchets
- Nouveaux gisements d'évitement exploités
- Nouveaux flux de déchets intégrés

## Annexe 2 - Fiches actions

Dès 2022, au stade de la mise en œuvre du CRTE, les différentes actions intégrées dans les plans d'actions par défi (actions engagées et financées ou prévisionnelles, à titre indicatif) feront l'objet d'une formalisation sous forme de fiches dont le modèle figure ci-dessous.

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc.
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Indicateurs d'évaluation proposés	

# Annexe 3 - Tableaux de synthèse du CRTE

## Stratégie

ANIMATION	Organiser et animer la gouvernance	Organiser la gouvernance
		Renforcer la mise en réseau et la mutualisation, favoriser les complémentarités et la coopération
	Faire vivre le projet de territoire	Faire émerger et vivre le projet de territoire
		Accompagner et outiller les actions
		Déconstruire & réinventer, innover, tester
		Prévoir, suivre et alerter
ENERGIE	Mobilisation des outils et acteurs	Animer, mettre en oeuvre et évaluer les PCAET
		Sensibiliser, former et informer tous les publics aux enjeux Energie-Climat
		Communiquer sur les actions mises en oeuvre dans le cadre des PCAET
	Économies d'énergie dans le parc public	Optimiser l'information et l'accompagnement des collectivités
		Enrichir la connaissance du patrimoine public
		Développer et organiser la rénovation et la gestion des bâtiments publics
		Moderniser l'éclairage public
	Économies d'énergie dans le parc privé	Améliorer l'information des privés sur la sobriété énergétique et la rénovation thermique
		Déployer les outils d'analyse des potentiels d'économie et diffuser les connaissances
		Stimuler et accompagner la rénovation du bâti et les actions de maîtrise de l'énergie
		Réduire la précarité énergétique
	Production d'énergies renouvelables	Diversifier les sources de productions d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics
		Analyser les gisements de production d'ENR potentiels et accompagner les projets
	Encourager les démarches en faveur des énergies renouvelables des entreprises	
	Promouvoir les ENR en autoconsommation, le partage de l'énergie, les projets participatifs et citoyens	
EAU	Atteindre l'équilibre quantitatif durable garantissant la pérennité des usages et les besoins des milieux aquatiques	Partager la ressource, économiser l'eau et ne pas aggraver le déficit
		Sécuriser et moderniser l'alimentation en eau potable, optimiser l'irrigation
		Orienter les choix d'aménagement et rechercher des ressources alternatives
	Restaurer ou préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides en intégrant les usages	Restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau
		Poursuivre l'entretien des cours d'eau
		Protéger les zones humides et l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau
	Préserver voire restaurer la qualité de l'eau pour protéger la santé et la biodiversité aquatique	Poursuivre l'amélioration de l'assainissement
		Réduire l'usage et le transfert des produits phytosanitaires
		Limiter toutes les pollutions et leur transfert en mer
	Développer une stratégie de gestion intégrée du risque d'inondation pour répondre aux impératifs de sécurité en veillant au bon fonctionnement des milieux	Mise en oeuvre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations
		Concilier prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques
Adapter la gouvernance pour permettre aux acteurs locaux de répondre aux enjeux du bassin	Réunir les conditions nécessaires pour assurer et faciliter la mise en oeuvre du SAGE	
	Organiser la communication autour du SAGE	

MOBILITE	Mener les réflexions nécessaires à l'élaboration de stratégies de mobilité durable et accessible	Améliorer la connaissance sur les modes de déplacement
		Élaborer des stratégies de mobilité durable et accessible
		Mener les études opérationnelles nécessaires à la mise en oeuvre de solution de mobilité durable et accessible
	Favoriser la mobilité douce et partagée	Sensibiliser les habitants aux mobilités actives
		Réaliser les investissements nécessaires aux mobilités actives
		Améliorer la qualité de l'offre des transports en commun
		Développer de nouveaux usages partagés de la voiture
		Développer les infrastructures de multimodalité
	Mettre en oeuvre les investissements nécessaires à la sécurité des déplacements	Améliorer la sécurité des usagers sur les itinéraires cyclables
		Réaliser les travaux de sécurisation des infrastructures routières
Tendre vers la sobriété carbone pour les secteurs de la logistique et du tourisme	Soutenir le développement de système de transport décarboné	
	Favoriser la mobilité douce des touristes (vélotourisme, navettes...)	
BIODIVERSITE	Sensibiliser, former et accompagner les différents publics sur la biodiversité	Faire comprendre les enjeux de biodiversité à tous
		Former les collectivités et acteurs à intégrer la biodiversité dans leurs activités
		Accompagner les démarches et projets en lien avec la biodiversité
	Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité locale	Déployer les outils de connaissance et de suivi de la biodiversité
		Développer une expertise locale d'appui (mutualisation, capitalisation)
	Préserver la biodiversité écosystémique, taxonomique et génétique	Aménager en intégrant les enjeux de biodiversité au 1er plan
Préserver et régénérer les milieux, espèces et continuités écologiques		
Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances		
ALIMENTATION	Construire collectivement et faire vivre le Projet Alimentaire Territorial	Gouvernance et coordination du PAT
		Animation, communication et mise en réseau des acteurs
		Elaboration et suivi de la stratégie PAT
		Echanges transfrontaliers et coopération
	Préparer la résilience alimentaire et la transition agroécologique du Pays	Préserver, augmenter la surface utile agricole (SAU) et la gérer durablement
		Accompagner la transition des modes de production (agriculture et pêche)
		Favoriser une alimentation plus bio et plus locale
Intégrer l'humain et faire de l'alimentation un vecteur de progrès social	Favoriser l'inclusion par l'alimentation	
	Santé et alimentation, justice alimentaire, nutrition et éducation	
SERVICES	Renforcer l'offre de santé	Attirer de nouveaux professionnels de santé
		Développer l'itinérance, la mise en réseau et la mutualisation des services de santé
		Compléter l'offre de santé
	Le lien social et la santé	Expérimentation de projets favorisant le lien social dans les établissements de santé
		Favoriser le développement de stratégies et Contrats Locaux de Santé
	Développer l'offre de services à la population	Développer et conforter les offres de services aux familles et en faveur de la parentalité
		Développer l'accès aux services publics de proximité
Encourager la pratique sportive, vecteur de cohésion et de prévention santé	Accompagner les investissements en équipements sportifs	
	Conduire une animation territoriale en faveur de la pratique sportive	
HABITAT	Produire un habitat responsable et adapté aux besoins	Favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat
		Produire un habitat répondant aux besoins de tous
		Maîtriser les coûts et les budgets dans l'habitat
	Cultiver des espaces publics et des paysages de qualité	Améliorer la qualité des espaces publics des villes et villages
Préserver et valoriser les paysages		



CULTURE	La valorisation des ressources du territoire - "Se réapproprié la culture, l'identité du territoire, les faire vivre-revivre, et ainsi mieux rencontrer celles des autres"	Améliorer l'exploitation des lieux culturels
		Valoriser le travail des artistes locaux
		Préservation et valorisation de l'identité du territoire (patrimoine matériel, immatériel et naturel)
	Le secteur culturel, un levier de développement économique pour le territoire - "Pour un territoire culturel attractif et générateur de retombées économiques"	Renforcer l'attractivité du territoire à travers la culture
		Développer la filière audiovisuelle
	Rapprocher la culture des publics, les publics de la culture - "La culture au service de la cohésion sociale"	Réinventer l'action culturelle pour favoriser la créativité
		Diversifier les actions culturelles pour élargir le public
		La culture favorise la proximité, le partage, le lien social
	Renforcer les réseaux et les partenariats entre les acteurs culturels et territoriaux pour une meilleure structuration et professionnalisation de l'activité culturelle	Structurer l'activité culturelle
		Renforcer les réseaux
Améliorer la professionnalisation du secteur culturel		
ECONOMIE	La nécessaire mutation des filières locales majeures	Développer le potentiel agricole et appuyer la mutation des pratiques et cultures
		Adapter l'offre de santé et bien-être aux besoins croissants de la population
		Accélérer la transformation du tourisme et du thermalisme vers un modèle plus durable et résilient
		Encourager le développement des commerces de proximité et des circuits courts
		Accompagner la mutation des filières artisanales et industrielles
	Les filières d'avenir, moteur de la transition économique et écologique	Booster l'installation et le développement des entreprises de la transition écologique
		Structurer et développer les segments de l'économie bleue
		Soutenir et moderniser les "hubs" logistiques du territoire
		Faciliter l'installation des entreprises du numérique
		Relocaliser les productions pour renforcer l'écosystème local
	L'accompagnement des dynamiques entrepreneuriales dans une économie en transition	Maîtriser le foncier
		Adapter les hébergements d'entreprises
		Renforcer l'expertise et l'accompagnement des acteurs de l'économie
		Soutien aux démarches d'innovations
	La ressource humaine, clé de réussite de la transition	Financements locaux
		Former les acteurs à la transition économique et écologique et sociale
FORET	La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts	Développer des dispositifs économiques à vocation sociale
		Former les acteurs à la transition économique et écologique et sociale
		Développer des dispositifs économiques à vocation sociale
	La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques	Animer, mettre en œuvre et évaluer la CFT et sa gouvernance de façon continue
		Accompagner les divers porteurs de projet publics/privés ainsi que l'émergence de projets
		Communiquer, sensibiliser, former les différents publics sur les sujets liés à la forêt
	La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval	Augmenter la part de forêt gérée durablement sur le territoire
		Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte
	La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, conciliant les divers usages et enjeux de la forêt	Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques
		Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts
La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, conciliant les divers usages et enjeux de la forêt	Valoriser les ressources naturelles en renforçant la structuration des filières locales	
	Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt	
La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, conciliant les divers usages et enjeux de la forêt	Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux de la forêt	
	Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux de la forêt	

NUMERIQUE	Un numérique accessible	Assurer une couverture équitable du territoire (HD/THD, téléphonie mobile)
		Favoriser un accès pour tous aux outils (ordinateurs, smartphones etc.) supports des services numériques
		Lever les freins psycho-sociaux aux usages du numérique et assurer une alternative non-numérique
	Un numérique responsable	Développer les filières du réemploi et du reconditionnement des appareils numériques
		Sensibiliser aux usages moins polluants du numérique
		Développer l'innovation frugale et diffuser les Low Tech
		Développer les Green Tech
		Développer un numérique vecteur de progrès social
	Un numérique sûr	Favoriser la protection des systèmes d'information des collectivités et des PME
		Former/sensibiliser aux enjeux de la sécurité numérique
Développer la filière cybersécurité		
DECHETS	Prévention de la production de déchets	Exploiter les gisements d'évitement
		Organiser et promouvoir le réemploi
		Encourager les effets de communauté de biens autour des gestes du quotidien
	Optimisation de la gestion des déchets (collecte, traitement, valorisation)	Moderniser la collecte sélective
		Intégrer de nouveaux flux de déchets
		Améliorer la qualité du tri
	Organiser, connaître, prévoir	Stimuler l'acquisition de connaissance, l'expérimentation
		Encourager les réflexions partagées et la mutualisation
		Accompagner le changement

## Maquette financière

Actions engagées et financées – D'après tableaux de suivi Etat

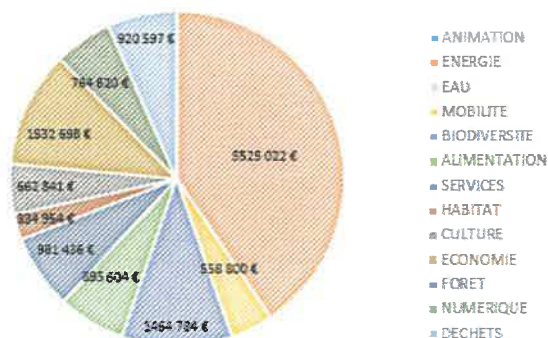
	Objectif opérationnel	Mesure	Bénéficiaire	Opération	Année	Subvention Etat
	<b>ANIMATION</b>	-	-	-	-	-
<b>ENERGIE</b>	B Économies parc public	DSIL rénovation énergétique	Banyuls-dels-Aspres	Groupe scolaire Albert Saisset	2021	4 240 €
			Villemolaque	Rénovation énergétique de l'école primaire	2021	74 784 €
			Sorède	Rénovation thermique du club amitié et loisir	2021	3 250 €
			Cerbère	Réduction des dépenses énergétiques et économies d'énergies à l'école primaire de Cerbère Jean Jaurès	2021	13 712 €
			Saint-Jean Lasseille	Remplacement des boiseries dans 2 salles de classe	2021	2 775 €
			Céret	Rénovation énergétique de la Mairie	2021	240 400 €
			CC Haut Vallespir	Rénovation énergétique du centre de pleine nature sud Canigou	2021	174 276 €
			Banyuls-dels-Aspres	Isolation des logements communaux de l'école	2021	1 953 €
			Villemolaque	rénovation énergétique de l'école maternelle	2021	37 325 €
			Montbolo	Changement d'une chaudière à fioul de première génération par une PAC air/eau bâtiment de Montbolo	2021	7 936 €
			Serralongue	Rénovation énergétique de l'école	2021	5 699 €
			Banyuls-dels-Aspres	Isolation logements communaux	2021	762 €
			Trouillas	Rénovation thermique et transition énergétique de la mairie	2021	20 068 €
			Taillet	Rénovation isolation toiture et façades de la mairie	2021	64 000 €
			Sorède	Rénovation thermique du local social	2021	8 174 €
			Trouillas	Rénovation thermique et transition énergétique du centre médical	2021	16 724 €
			CC Vallespir	Rénovation énergétique de l'établissement d'accueil jeunes enfants Boulou	2021	113 534 €
			Département des Pyrénées-Orientales	Isolation et étanchéité des bâtiments du collège Jean Moulin à Arles-sur-Tech	2021	524 800 €
			Serralongue	Rénovation énergétique du foyer des jeunes	2021	5 943 €
			Serralongue	Rénovation énergétique de la Mairie	2021	2 442 €
			Trouillas	Rénovation thermique et transition énergétique du groupe scolaire	2021	44 597 €
			Saint-Jean Lasseille	Remplacement des boiseries dans la mairie	2021	35 207 €
			Arles-sur-Tech	Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie	2021	12 240 €
			Elne	Rénovation énergétique école maternelle Paul REIG	2021	106 161 €
			Département des Pyrénées-Orientales	Isolation thermique extérieure et remplacement des menuiseries du collège Jean Amade à Céret	2021	113 600 €
			Lamanère	Rénovation énergétique des gîtes ruraux de la commune	2021	6 801 €
			Le Boulou	Rénovation thermique école maternelle Jacques Prévert	2021	420 000 €

		Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat	Gendarmerie nationale	Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment 001	2020	56 000 €	
			Sous-préfecture de Céret	Remplacement de la chaudière de la sous-préfecture de Céret	2020	295 000 €	
			Sorbonne Université	Conformité énergétique, menuiseries, isolation, toiture	2020	2 199 576 €	
			Sorbonne Université	Remplacement des menuiseries extérieures, optimisation pompes à chaleur sur Eau de Mer, luminaires Led	2020	325 440 €	
			Rénovation énergétique des équipements sportifs	CC Haut Vallespir	Rénovation énergétique du Centre Sud Canigo Sports et Pleine Nature	2021	500 000 €
	C Économies parc privé	ADEME	MCB	Tourisme Durable : Achat bâche piscine Mas Trilles	2021	5 000 €	
	D Production ENR	DSIL rénovation énergétique	Brouilla	Autoconsommation d'électricité photovoltaïque	2021	28 870 €	
			Reynès	Installation de panneaux photovoltaïques sur la mairie	2021	18 716 €	
			Reynès	installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'école	2021	17 813 €	
			Reynès	Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente	2021	17 204 €	
<b>EAU</b>		-	-	-	-	-	
<b>MOBILITE</b>	B Mobilité douce et partagée	Plan vélo et mobilités actives	Argelès-sur-Mer	Continuité cyclable entre Saint-Pierre et l'avenue de Montgat	2020	103 173 €	
			Sorède	Création d'une piste cyclable route de Palau Del Vidre, entre le giratoire des Micocouliers et le carrefour du complexe sportif, de l'aire multimodale et de l'eurovélo8.	2021	100 023 €	
			Argelès-sur-Mer	Création de piste cyclable Route de la Mer/Avenue du Général de Gaulle	2021	349 892 €	
	D Sobriété logistique & tourisme	ADEME	Bratherton Christopher	Tourisme Durable : Equipements économiques vélos cargos et abris	2021	5 712 €	
<b>BIODIVERSITE</b>	A Sensibilisation et accompagnement	Biodiversité	Argelès-sur-Mer	Valorisation volet environnemental dans le cadre de la réalisation de la Maison du Parc marin du Golfe du Lion	2021	400 000 €	
	B Production de connaissance	Biodiversité	Argelès-sur-Mer	Acquisitions de connaissance sur le requin peau bleue : caractérisation de l'habitat du Parc marin du golfe du Lion pour son cycle de vie	2021	140 000 €	
			Elné	Convention de subvention relative à l'atlas de la biodiversité communale d'Elné	2021	34 496 €	
			Argelès-sur-Mer	Convention de subvention relative à l'atlas de la biodiversité communale d'Argelès-sur-mer	2021	6 148 €	
	C Préservation biodiversité	Biodiversité	Banyuls-sur-Mer	Investissements en appui aux certifications Afnor Ports Propres et Ports Propres Actifs en Biodiversité : barrage anti-pollution, équipement en bacs du point propre, signalétique, station de pompage eaux grise et noires, mise aux normes des sanitaires	2021	30 000 €	
			Cerbère-Banyuls	Installation de 3 mouillages écologiques dans la RNN marine de Cerbère-Banyuls et réfection de la peinture antifouling du bateau de la RNN	2021	14 140 €	
			RNN du Mas Larrieu	Restauration du potentiel écologique de prairies humides littorales et d'habitats favorable à l'accueil de population de chauve-souris (MOE et travaux)	2021	510 000 €	
			Argelès-sur-Mer	Complément des dispositifs d'amarrage de la ZMEL du Parc marin du Golfe du Lion	2021	180 000 €	
				Argelès-sur-Mer	Financement de travaux nécessaires à l'obtention de la certification AFNOR Port Propre	2021	150 000 €

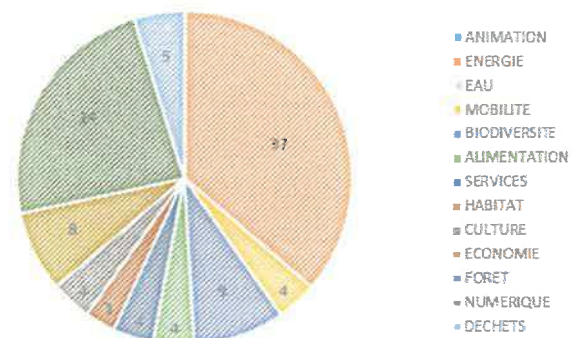
ALIMENTATION	A	Construction / animation PAT		Pays Pyrénées Méditerranée	Mise en place et pérennisation du Projet Alimentaire Territorial	2021	100 000 €	
	B	Résilience alimentaire & agroécologie		Asso. GERMEN	Préfiguration du chantier d'insertion SIAE	2021	60 000 €	
				Asso. GERMEN	Chantier d'insertion productions maraîchère et arboricole biologiques	2022		
			ADEME	Robinson	La Cuisine Comptoir : Modèle d'affaires Slow Food – Formation cuisine durable et équipement	2021	7 300 €	
			Alimentation locale et solidaire	GAEC Le Payrerou	Equipement en matériel réfrigéré et autre pour pouvoir participer aux foires et marchés locaux (marchés de producteurs de Arles-sur-Tech, Céret, le Boulou, Baillestavy)	2021	1 839 €	
			Jardins partagés	Asso. Les Jardins Familiaux de Sant Joan	travaux d'aménagement des jardins familiaux	2021	11 228 €	
Céret	Création d'un jardin pédagogique pour les élèves de la ville et résidents de l'EHPAD	2021		3 320 €				
SERVICES	A	Offre de santé	DSIL exceptionnelle	CC Haut Vallespir	Maisons de santé du Haut Vallespir (Prats de Mollo et Saint-Laurent-de-Cerdans)	2020	365 400 €	
	C	Offre de services à la population	DSIL exceptionnelle	Saint Génis des Fontaines	Hôtel de ville : construction d'un nouveau bâtiment public pour accueillir les services administratifs de la Commune, une maison de service public	2020	250 000 €	
				Ortaffa	Création d'une salle de motricité et d'une cantine scolaire liaison froide à l'école maternelle des Figuiers	2020	324 650 €	
			Transfo. Numérique des CT.	Thuir	Développement usages & outils numériques au service de la population de Thuir et création d'un site internet	2021	41 386 €	
HABITAT	B	Espaces publics et Paysages	DSIL exceptionnelle	Département des Pyrénées-Orientales	Port-Vendres : réfection des plateformes des quais du port de commerce	2020	110 000 €	
				FNADT Tourisme Littoral	Collioure	Requalification paysagère et touristique du quartier du faubourg	2021	127 770 €
				France Vue sur mer	CC AVCI	Travaux de sécurisation et de mise en valeur du sentier du littoral	2021	97 184 €
CULTURE	A	Valorisation des ressources locales	DSIL exceptionnelle	CC des Aspres	Palauda – Création d'espaces de réception pour une valorisation économique et touristique du site	2020	339 024 €	
				FNADT Tourisme Littoral	Office de tourisme de Collioure	Valorisation numérique de la maison du fauvisme (écran tactile et application mobile)	2021	55 408 €
	B	Culture levier de dev. éco.	DSIL exceptionnelle	Céret	Réhabilitation de Sant Roch et création d'un atelier de lutherie	2020	100 000 €	
				FNADT Tourisme rural	Thuir	Travaux d'ouverture au public de la villa Palauda	2021	168 409 €
ECONOMIE	A	Mutation filières locales majeures	FNADT Tourisme Littoral	Banyuls-sur-Mer	Création de nouveaux locaux pour les deux clubs de plongée le long du port	2021	43 300 €	
				Argelès-sur-mer	Etudes de réhabilitation du camping municipal "Le Roussillonnais"	2021	24 000 €	
				Biodiversité	Argelès-sur-Mer	AAP 2021 Golfe du Lion Thématique 1 : Développement durable des activités maritimes	2021	150 000 €
				Fonds friches	CC Vallespir	Reconversion de l'ancienne usine Sainte Marguerite à Céret en outil de production	2021	635 932 €
	B	Filières d'avenir, moteur de transition	ADEME	Microbia Environnement	Projet Dreambox	2021	100 000 €	
	C	Accompagnement transition entreprises	Industrie du futur	SDV66	Industrie du futur	2021	79 466 €	
				Soutien à l'investissement industriel dans les territoires	DIAM Bouchage	Territoires d'industrie	2021	300 000 €
				Stérimed	Territoires d'industrie	2021	200 000 €	

FORET		-	-	-	-	-
NUMERIQUE	A Numérique accessible	Conseillers numériques	Argelès-sur-Mer	Recrutement d'un conseiller numérique	2021	54 805 €
			CC Vallespir	Recrutement d'un conseiller numérique	2021	54 805 €
			CC des Aspres	Recrutement d'un conseiller numérique	2021	54 805 €
			Port Vendres	Recrutement d'un conseiller numérique	2021	54 805 €
		DSIL exceptionnelle	Céret	Création des réseaux nécessaires à la mise en place de la fibre optique	2020	400 000 €
			Socle numérique dans les écoles	Amélie les bains	Achat de matériels et de ressources numériques pour l'école	2021
		Villemolaque		idem	2021	9 308 €
		Le Boulou		idem	2021	17 696 €
		Llauro		idem	2021	2 485 €
		Port Vendres		idem	2021	2 529 €
		Palau del vidre		idem	2021	17 511 €
		Tordères		idem	2021	2 503 €
		Ortaffa		idem	2021	8 087 €
		Saint Jean Pla de Corts		idem	2021	9 839 €
		Cerbère		idem	2021	5 203 €
		Collioure		idem	2021	3 500 €
		Montesquieu des Albères		idem	2021	6 905 €
		Saint-Laurent-de-Cerdans		idem	2021	7 572 €
		Banyuls del aspres		idem	2021	7 850 €
		Laroque des Albères		idem	2021	5 840 €
		Maureillas		idem	2021	9 775 €
		Serralongue	idem	2021	2 540 €	
		Saint Marsal	idem	2021	2 524 €	
Brouilla	idem	2021	5 742 €			
DECHETS	A Prévention production de déchets	ADEME	La Recyclerie	Accompagnement au développement	2021	13 500 €
			La Recyclerie	Dispositif exceptionnel ESS Réemploi	2021	7 727 €
	B Optimisation gestion des déchets	ADEME	Société Patrick Tubert	Atelier de production de CSR (tuyère et pré-calcainateur)	2021	219 370 €
			PRO.SAIN	Tremplin PME : Achat Compacteur	2021	5 000 €
		Société Patrick Tubert	Automatisation du centre de tri de déchets	2021	675 000 €	

Somme de subvention d'Etat par Défi thématique :



Nombre d'actions par Défi thématique :



	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	INDICATEURS
ANIMATION	Organiser et animer la gouvernance	▪ Nombre de personnes mobilisées
	Faire vivre le projet de territoire	▪ Nombre de projets accompagnés
ENERGIE	Mobilisation des outils et acteurs	
	Économies d'énergie dans le parc public	▪ Consommation d'énergie économisée,
	Économies d'énergie dans le parc privé	▪ Emission de GES évitées
	Production d'énergies renouvelables	▪ ENR produite
EAU	Atteindre l'équilibre quantitatif durable garantissant la pérennité des usages et les besoins des milieux aquatiques	▪ Linéaire de réseaux renouvelé, ▪ Schémas élaborés et/ou mis en œuvre
	Restaurer ou préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides en intégrant les usages	
	Préserver voire restaurer la qualité de l'eau pour protéger la santé et la biodiversité aquatique	
	Développer une stratégie de gestion intégrée du risque d'inondation pour répondre aux impératifs de sécurité en veillant au bon fonctionnement des milieux	
	Adapter la gouvernance pour permettre aux acteurs locaux de répondre aux enjeux du bassin	
MOBILITE	Mener les réflexions nécessaires à l'élaboration de stratégies de mobilité durable et accessible	▪ Nombre de stratégies élaborées et/ou mises en œuvre
	Favoriser la mobilité douce et partagée	▪ Linéaire de pistes cyclables, ▪ Nombre d'aménagements cyclables créés, ▪ Nombre d'initiatives de mobilité douce
	Mettre en oeuvre les investissements nécessaires à la sécurité des déplacements	
	Tendre vers la sobriété carbone pour les secteurs de la logistique et du tourisme	
BIODIVERSITE	Sensibiliser, former et accompagner les différents publics sur la biodiversité	▪ Nombre de personnes sensibilisées, informées, formées
	Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité locale	▪ Surface d'espace bénéficiant d'un nouveau dispositif (protection, gestion, etc.), ▪ Surface d'espace désartificialisé, ▪ Nombre de nouvelle labellisation TEN, ABC, Terre Saine
	Préserver la biodiversité écosystémique, taxonomique et génétique	
ALIMENTATION	Construire collectivement et faire vivre le Projet Alimentaire Territorial	▪ Nombre d'actions mises en œuvre dans le PAT, ▪ Equilibre territorial des actions PAT, ▪ Equilibre thématique des actions PAT
	Préparer la résilience alimentaire et la transition agroécologique du Pays	
	Intégrer l'humain et faire de l'alimentation un vecteur de progrès social	
SERVICES	Renforcer l'offre de santé	▪ Nombre de nouveaux services déployés (santé, services publics de proximité, jeunesse, famille & parentalité), ▪ Nombre d'infrastructures améliorées et réalisées (santé, sport)
	Le lien social et la santé	
	Développer l'offre de services à la population	
	Encourager la pratique sportive, vecteur de cohésion et de prévention santé	
HABITAT	Produire un habitat responsable et adapté aux besoins	▪ Production d'habitat adapté, ▪ Production de logements sociaux
	Cultiver des espaces publics et des paysages de qualité	▪ Nombre d'opérations d'amélioration des espaces publics / de valorisation des paysages

CULTURE	La valorisation des ressources du territoire - "Se réappropriier la culture, l'identité du territoire, les faire vivre-revivre, et ainsi mieux rencontrer celles des autres"	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de tournages audiovisuels accueillis sur le territoire,</li> <li>▪ Nombre de personnes concernées par des opérations de mise en réseau des actrices et acteurs culturels</li> </ul>
	Le secteur culturel, un levier de développement économique pour le territoire - "Pour un territoire culturel attractif et générateur de retombées économiques"	
	Rapprocher la culture des publics, les publics de la culture - "La culture au service de la cohésion sociale"	
	Renforcer les réseaux et les partenariats entre les acteurs culturels et territoriaux pour une meilleure structuration et professionnalisation de l'activité culturelle	
ECONOMIE	La nécessaire mutation des filières locales majeures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de filières locales impactées</li> <li>▪ Nombre de filières en transition développées</li> <li>▪ Nombre de dispositifs d'incitation à la transition créés</li> <li>▪ Nombre d'entreprises en phase de transition</li> </ul>
	Les filières d'avenir, moteur de la transition économique et écologique	
	L'accompagnement des dynamiques entrepreneuriales dans une économie en transition	
	La ressource humaine, clé de réussite de la transition	
FORET	La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'actions mises en œuvre dans la CFT,</li> <li>▪ Nombre de comités de pilotage, des élu-es et techniques,</li> <li>▪ Nombre de maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre impliqués</li> </ul>
	La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques	
	La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval	
	La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, conciliant les divers usages et enjeux de la forêt	
NUMERIQUE	Un numérique accessible	▪ Nombre de dispositif de formation ou médiation mis en place
	Un numérique responsable	▪ Nombre d'initiatives en faveur d'un numérique responsable (réemploi, LowTech, etc.) accompagnées
	Un numérique sûr	▪ Nombre d'actions de sensibilisation à la cybersécurité mises en place
DECHETS	Prévention de la production de déchets	▪ Nombre d'habitants concernés par des opérations de prévention de production de déchets
	Optimisation de la gestion des déchets (collecte, traitement, valorisation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveaux gisements d'évitement exploités,</li> <li>▪ Nouveaux flux de déchets intégrés</li> </ul>
	Organiser, connaître, prévoir	



# Annexe 4 - Contribution des établissements publics et opérateurs

Cette rubrique sera complétée ultérieurement.

# Annexe 5 - Etat des lieux écologique du territoire

## Mobilité

### Mobilités douces

- Nombre de kilomètres de pistes cyclables :  
41km [éléments d'OpenStreetMap portant le tag highway=cycleway / NB : biais de calcul dû au niveau de mise à jour d'exactitude et d'exhaustivité d'OSM]
- Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables :  
129km [éléments d'OpenStreetMap portant le tag route=bicycle]
- Existence de parkings à vélo sécurisés :  
3 [L'Albère, Maureillas-las-Illas, gare d'Argelès]
- Existence de pôle(s) multimodal(aux) :  
4 [Le Boulou, Thuir, Argelès-sur-Mer, Mas Sabole]
- Nombre d'initiatives de mobilité douce connues :
  - ⌘ CCACVI : 0 (plusieurs projets communaux en émergence : aires multimodales, réflexions participatives globales sur les stationnement et déplacements piétons)
  - ⌘ CCA : 0
  - ⌘ CCHV : 0
  - ⌘ CCV : 6 (carapattes au Boulou + à l'étude sur Céret / autopartage en développement sur le territoire communautaire / carte des temps piétons sur les 6 communes équipées d'écoles / flotte de vélos électriques / continuité cyclable entre la voie verte et la ZAE Tech Oulrich + en projet entre Céret et Maureillas et au Boulou / Plans de déplacements sur Céret et Le Boulou)

### Automobile

- Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé : donnée à venir
- Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public :  
21 (Département : 91) [Base IRVE 2021]

### Organisation de la mobilité

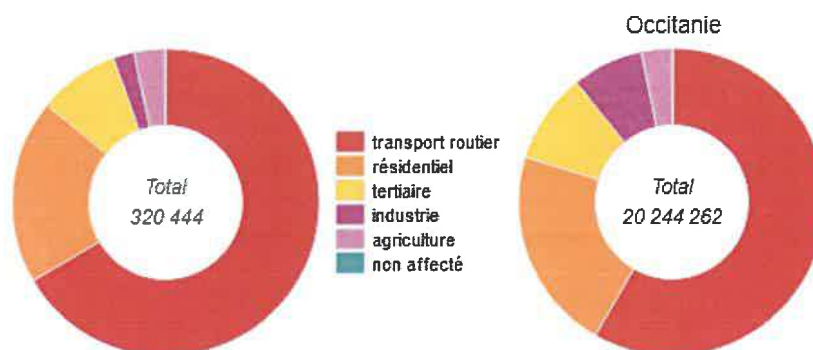
- Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité :  
0

## Énergie et climat

### Émissions de GES

- Émissions de gaz à effet de serre énergétiques du territoire (total) : 320 445 teqCO<sub>2</sub> (Région : 20 244 261 teqCO<sub>2</sub>) [OREO DREAL 2017]

Emissions de GES énergétiques par secteurs (teqCO<sub>2</sub>)



- Émissions de gaz à effet de serre énergétiques du territoire (par habitant·e) : 3 teqCO<sub>2</sub>/hab (Région : 3,5 teqCO<sub>2</sub>/hab ) [OREO DREAL 2017]

### Consommation

- Consommations énergétiques du territoire (total) : 2 138 507 MWh (Région : 123 746 516 MWh) [OREO DREAL 2017]
- Consommations énergétiques du territoire (par habitant·e) : 20,0 MWh/hab (Région : 21,2 MWh/hab) [OREO DREAL 2017]

### Production

- Production annuelle d'énergie renouvelable : 439 055 MWh soit 20,5% de l'énergie consommée sur le territoire (Région : 27 536 099 MWh soit 22,3% de l'énergie consommée à l'échelle régionale) [OREO DREAL 2017]

	MWh		%	
	CRTE du Pays Pyrénées Méditerranée	Occitanie	CRTE du Pays Pyrénées Méditerranée	Occitanie
hydroélectricité	23 902	9 316 843	5,4	33,8
solaire (PV)	107 228	2 090 916	24,4	7,6
éolienne	0	3 082 028	0,0	11,2
bioénergies électriques	0	456 457	0,0	1,7
production de chaleur en bioénergie	0	3 197 448	0,0	11,6
production de chaleur en bois-énergie	307 925	9 392 406	70,1	34,1
<b>Total</b>	<b>439 055</b>	<b>27 536 099</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Rénovation énergétique

- Nombre de passoires thermiques dans le logement :  
475 soit 5,4% (Région : 37221 soit 9,8%) [ADEME DPE, retraité DREAL]
- Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE :

	Nombre		%	
	CRTE du Pays Pyrénées Méditerranée	Occitanie	CRTE du Pays Pyrénées Méditerranée	Occitanie
Très économes (A)	212	6 865	2,4	1,8
Economes (B)	391	16 075	4,5	4,2
Performance énergétique moyenne (C D E)	7 604	323 440	87,6	84,3
Energivores (F)	421	28 581	4,8	7,5
Très énergivores (G)	54	8 640	0,6	2,3
Total	8 682	383 601	100,0	100,0

Source : ADEME DPE - retraitement DREAL

### Diagnostics de performance énergétique (DPE)

Indicateurs	CRTE du Pays Pyrénées Méditerranée	Occitanie
Nombre de DPE exploitables	8 682	383 601
Part des DPE dans le total des logements (%)	10,3	10,9

Source : ADEME DPE - retraitement DREAL

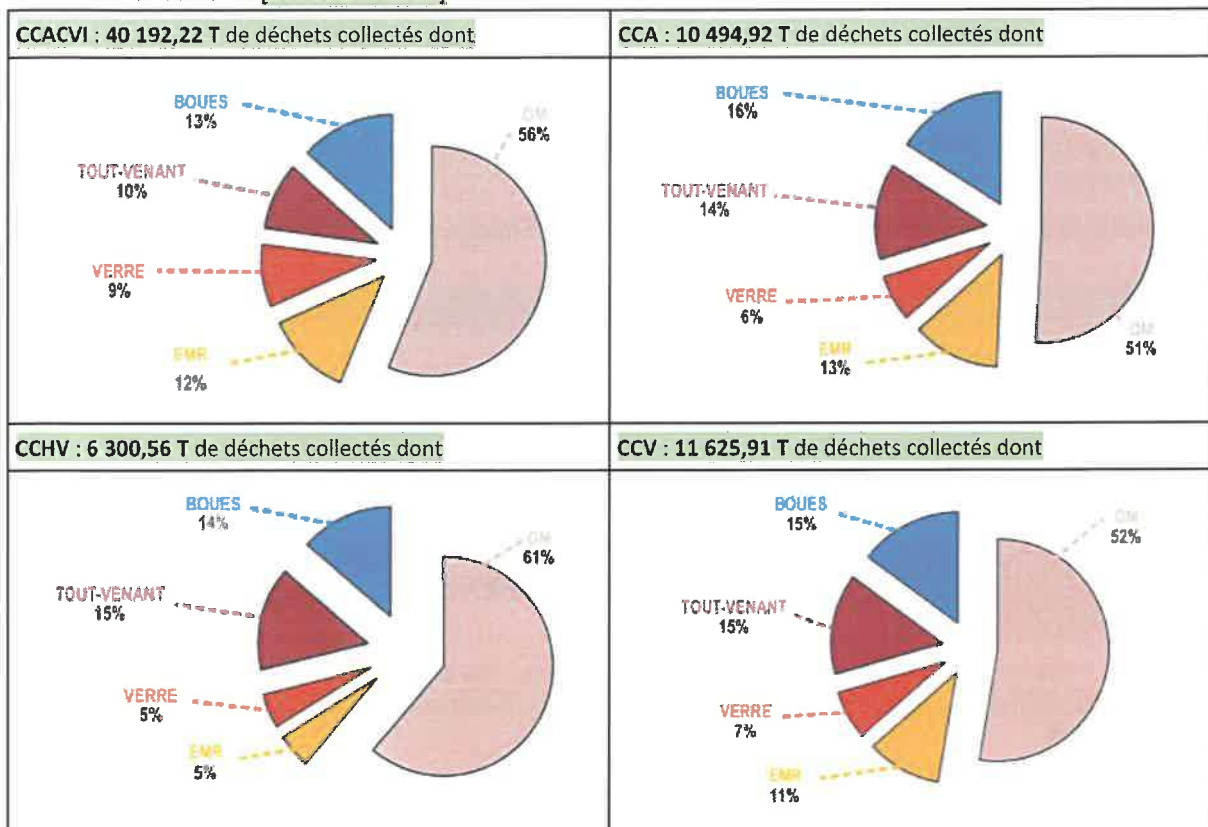
- Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée : donnée à venir
- Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire :  
97 (Département : 438) [ADEME 2021]
- Nombre de certifications RGE sur le territoire :  
232 (Département : 1083) [ADEME 2021]

## Systèmes de chauffage

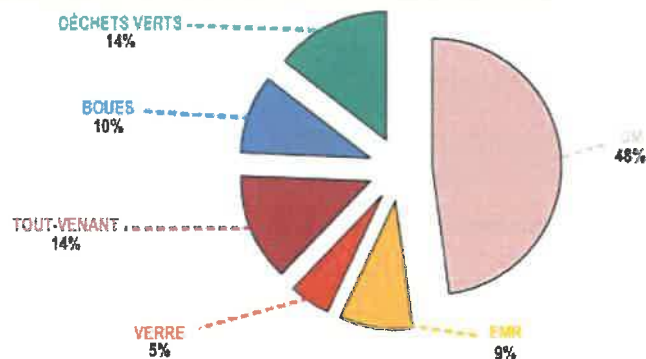
- Nombre estimé de chaudières à fioul :  
3 923 [INSEE RP 2017]
- Nombre de chaufferies bois et ou réseau de chaleur :  
26 [Suivi CFT Pays PM 2020]
- Nombre de chaufferies bois et/ou réseau de chaleur dont le contrat d'exploitation favorise l'approvisionnement local :  
11 [Suivi CFT Pays PM 2020]
- Puissance totale des chaufferies bois et ou réseau de chaleur :  
29,93 [Suivi CFT Pays PM 2020]

## Traitement des déchets / Economie circulaire

- Tonnage de déchets produits par le territoire : 68 613,61T (Département : 340 854,25T) [SYDETOM 2019]
- Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs : 25 structures engagées dans le compostage collectif sur l'ensemble du PPM (Département : 65) [SYDETOM 2019]
- Le tri sélectif : [SYDETOM 2019]



Pour un total à l'échelle départementale de 340 854,25 T de déchets collectés dont :



## Agriculture et alimentation locale

- Existence d'un projet alimentaire territorial :  
2 PAT en cours de démarrage : 1 départemental porté par la Chambre d'Agriculture + 1 porté par le Pays
- Nombre d'exploitations agricoles :  
1463 (Département 4146) [RGA 2010]
- Nombre de productrices et producteurs vendant en circuits courts / de marchés locaux ou d'AMAP : *donnée à venir*
- Part de la surface agricole utile (SAU) dans la superficie totale du territoire :  
19,4% (Département 18%) [RGA 2010]
- Evolution 2000-2010 de la SAU :  
-12,1% (Département -19,3%) [RGA 2010]
- Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale : *donnée à venir*
- Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire : *donnée à venir*

## Actions en matière de biodiversité

- Surface terrestre des aires protégées :  
29,09 km<sup>2</sup> Réserves Naturelles Nationales , 176,59 km<sup>2</sup> sites Natura 2000 Dir Habitats, 155,21 km<sup>2</sup> sites Natura 2000 Dir Oiseaux, 141,98 km<sup>2</sup> ZNIEFF de type 1, 848,71 km<sup>2</sup> ZNIEFF de type 2, 0,08 km<sup>2</sup> Arrêtés de Protection de Biotope, 7,31 km<sup>2</sup> Sites Inscrits, 123,96 km<sup>2</sup> Sites Classés calculs en cours [DREAL 2020]
- Nombre d'aires protégées :  
1 Parc Naturel Marin, 4 Réserves Naturelles Nationales , 6 sites Natura 2000 Dir Habitats, 3 sites Natura 2000 Dir Oiseaux, 44 ZNIEFF de type 1, 7 ZNIEFF de type 2, 2 Arrêtés de Protection de Biotope, 26 Sites Inscrits, 14 Sites Classés [DREAL 2020]
- Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique) :  
451,2km de cours d'eau classés pour un réseau hydrographique de 1969,3km au total soit 23% [DREAL 2020 / BD Carthage]
- Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés :  
5 opérations inscrites au SDAGE 2015-2021 : 4 projets en cours et 1 terminé [DDTM 2021]
- Part de forêt privée dotée d'un document de gestion durable :  
44% [Suivi CFT Pays PM 2020]
- Linéaire de haies :  
1020km (Département : 3618km) [Dispositif national de suivi des bocages IGN 2020]
- Existence d'un atlas communal de la biodiversité :  
0 [OFB 2021]
- Part du territoire classée en réservoir de biodiversité :  
2,6% [DREAL SRCE LR]
- Label "Territoires engagés pour la nature" (nombre de communes) :  
3 (Elne, Tresserre, Argelès-sur-mer) soit 5% (Région : 47 soit 1%) [ARB 2021]
- Label "Territoires engagés pour la nature" (nombre de CC) :  
0 (Région : 16 soit 10%) [ARB 2021]
- Label "terre saine" (nombre de communes) :  
11 soit 19% (Région : 200 soit 4,5%) [FREDON Occitanie 2021]
- Label "terre saine" (nombre de CC) :  
1 soit 25% (Région : 7 soit 4%) [FREDON Occitanie 2021]

- **État d'avancement du PLUI :**  
un PLUI en projet sur la communauté de communes du Haut Vallespir [CCHV 2021]
- Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme [source DDTM 2021] :
  - **CC Albères - Côte Vermeille - Illibéris (SCOT Littoral Sud)**
    - > Objectifs de construction de logements inscrit au DOO :  
Variante basse 4 042 / Variante haute 4 792 du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2028
    - > Logements commencés entre mars 2020 (approbation du SCOT) et mai 2021 :  
400, soit 9,8 % de la variante basse et 8,3 % de la variante haute
  - **CC Vallespir (SCOT Littoral Sud)**
    - > Objectifs de construction de logements inscrit au DOO :  
Variante basse 1 574 / Variante haute 1 950 du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2028
    - > Logements commencés entre mars 2020 (approbation du SCOT) et mai 2021 :  
141, soit 8,9 % de la variante basse et 7,2 % de la variante haute
  - **CC Haut Vallespir (Hors SCOT)**
    - > Logements commencés entre mars 2020 et mai 2021 :  
5
  - **CC Aspres (SCOT Plaine du Roussillon)**
    - > Objectifs de construction de logements inscrit au DOO :  
3 200 à l'horizon 2030
    - > Logements commencés depuis novembre 2013 :  
1119, soit 34,9 % de l'objectif
- Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières :  
6 362 ha artificialisés entre 1990 et 2018 [DDTM 2021]

### Indicateurs d'artificialisation du territoire 2009-2019

Indicateurs	CRTE du Pays Pyrénées Méditerranée	Occitanie
Flux artificialisation 2009-2019 (ha)	695	32 146
Part de la surface totale du territoire artificialisée entre 2009 et 2019 (%)	0,60	0,44
Part des surfaces artificialisées pour l'activité économique 2009-2019 (%)	15,0	19,8

Source : Observatoire national de l'artificialisation des sols - PNB

- Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (OUI/NON) : En prenant en référence les conformités de 2019 (la campagne sur les données 2020 étant en cours) et en définissant Non conforme = non compatible avec les normes européennes [source DDTM 2021] :
  - **STEP CC Albères - Côte Vermeille - Illibéris**
    - 1 - agglomérations d'assainissement > 2 000 EH :  
Elne, Palau-del-Vidre, Saint-André et Villelongue-del-Monts : conformes  
Bages : non conforme
    - 2 - agglomérations d'assainissement < 2 000 EH :  
Laroque-des-Albères et Ortaffa : conforme
  - **STEP CC Haut Vallespir**
    - 1 - agglomérations d'assainissement > 2 000 EH :  
Amélie-les-bains-Palalda, Saint-Laurent-de-Cerdans : conformes  
Prats-de-Mollo-Village : non conforme
    - 2 - agglomérations d'assainissement < 2 000 EH :  
Prats-de-Mollo-hameau-de-la-Preste, Le Tech, Serralongue, Corsavy, Montbolo et Coustouges : conformes
  - **STEP CC Aspres**
    - 1 - agglomérations d'assainissement > 2 000 EH :  
Banyuls dels Aspres, Thuir Interco, Trouillas et Villemalaque-Passa : conformes
    - 2 - agglomérations d'assainissement < 2 000 EH :  
Brouilla, Camelas et Castelnou, Fourques, Llauro, Oms, St Jean-Lasseille, Tordères, et Tresserre : conformes
  - **STEP CC Vallespir**
    - 1 - agglomérations d'assainissement > 2 000 EH :  
Céret, Le Boulou et Saint Jean Pla de Corts : conformes
    - 2 - agglomérations d'assainissement < 2 000 EH :  
Le Perthus, et Maureillas-Las Illas : conformes  
Reynes-La Forge/Reynes-village : non conforme
- Taux de fuite des réseaux du territoire :  
3,2 Mm3/an de fuites sur une production de 11.6 Mm3/an, soit un rendement moyen de 73% (80% pour CCACVI, 65% pour CC Aspres, 74% CC Haut Vallespir, 72% Vallespir) [DDTM 2021]
- Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions :  
2 démarches de reconquête qualité de l'eau en cours > 2 zones de protection définies par AP et 2 plans d'action actuellement mis en oeuvre [DDTM 2021]
- Couverture du territoire par un SAGE :  
2 SAGE Tech Albère et Nappe du Roussillon couvrant 88,2% du territoire